

GRANDIR

RAPPORT
DE
GESTION
2023-2024



MUSÉE
NATIONAL
DES
BEAUX-ARTS
DU
QUÉBEC

Monsieur Mathieu Lacombe
Ministre de la Culture et des Communications
Ministre responsable de la Jeunesse
Ministre responsable de la région de l’Outaouais

225, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 5G5

Monsieur le Ministre,

Conformément à l’article 33 de la *Loi sur les musées nationaux*, j’ai le plaisir de vous présenter, au nom des membres du conseil d’administration, le rapport de gestion du Musée national des beaux-arts du Québec et de sa Fondation, ainsi que les états financiers du Musée pour l’exercice clos le 31 mars 2024.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l’expression de mes sentiments très distingués.

La présidente du conseil d’administration,



Christiane Germain, CM, CQ



L'aménagement de réserves temporaires en vue de la construction de l'espace Riopelle donne lieu à des rencontres hétéroclites entre les œuvres.

À l'avant-plan, la sculpture *cette chair* (2017-2019) de Stanley Février côtoie des statues religieuses d'une autre époque.

À droite, l'œuvre *Desperate Island* (2010) de Pascal Grandmaison.



←

À droite du Maître-autel de l'ancien Hôpital général de Montréal (1785-1788) de Philippe Liébert, et faisant contraste avec lui, on reconnaît, revêtue d'une toile protectrice, l'œuvre de Milutin Gubash, *A Doll 2* (2015).



↑

Détail d'un *Christ en croix* (vers 1890) de Louis Jobin, recouvert d'un plastique protecteur.

6	CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MUSÉE	40	LES COLLECTIONS Les acquisitions Quelques acquisitions d'exception Liste des acquisitions Les donateurs Membres des comités consultatifs externes d'acquisition Synthèse des collections	87	LA FONDATION Mot de la présidente du conseil Mot du président-directeur général par intérim Activités 2023-2024 La Fondation en chiffres Personnel de la Fondation du Musée Conseil d'administration de la Fondation du Musée Comités du conseil d'administration de la Fondation du Musée Dons à la Fondation du Musée
7	MOT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL	65	LA PROGRAMMATION ÉDUCATIVE ET CULTURELLE La programmation éducative et culturelle Fréquentation des activités éducatives et culturelles	99	ÉTATS FINANCIERS Rapport de la direction Rapport de l'auditeur indépendant États financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2024
8	L'ESPACE RIOPELLE : UN INTENSE BRANLE-BAS PRÉ-TRAVAUX	75	LE NUMÉRIQUE Le numérique L'Incubateur d'innovations muséales	129	SUIVI DES REQUIS GOUVERNEMENTAUX
14	L'ANNÉE 2023-2024 EN BREF	81	LE PERSONNEL ET LES PARTENAIRES Le personnel Liste des employés Les partenaires	153	CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS PUBLICS DU MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC
16	LES EXPOSITIONS Des expositions variées, une signature distinctive Liste des expositions Liste des publications				



↑ En couverture
Antoine Lortie
Apocalypse
(*Les Médiades*), 2022
Acrylique sur toile,
183 × 165,1 cm
MNBAQ, achat (2024.22)

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MUSÉE

Au 31 mars 2024

« Le Musée national des beaux-arts du Québec a pour fonctions de faire connaître, de promouvoir et de conserver l’art québécois de toutes les périodes, de l’art ancien à l’art actuel, et d’assurer une présence de l’art international par des acquisitions, des expositions et d’autres activités d’animation. »

Loi sur les musées nationaux, RLRQ, c. M-44

PRÉSIDENTE	VICE-PRÉSIDENT	ADMINISTRATRICES ET ADMINISTRATEURS	
↓	↓	↓	
Christiane Germain, CM, CQ <i>Coprésidente</i> Germain Hôtels	Frédéric Gascon*** ***◊ <i>Président et chef de l'exploitation</i> PayFacto	Marie-Julie Bélanger* <i>Directrice générale</i> Caisse Desjardins du personnel municipal Québec	François Rochon <i>Président, fondateur et gestionnaire de portefeuille</i> Giverny Capital
		Hélène Dufresne*** <i>Cofondatrice et présidente</i> Fondation Dufresne et Gauthier	Félix-André Têtu, MD, FRCSC <i>Chirurgien plasticien</i>
		Lara Emond*** <i>Fondatrice</i> Nordet & Co	Marie-Soleil Tremblay, FCPA* <i>Professeure titulaire en comptabilité</i> École nationale d'administration publique
		Selena Lu** <i>Avocate, associée</i> Lavery Avocats	Louise Turgeon, ASC, CPA, CA*◊ <i>Administratrice de sociétés certifiée</i>
		Daniel Mercure*** <i>Professeur associé</i> Département de sociologie, Université Laval	Mélanie Vincent** <i>Consultante en dossiers autochtones</i> Gestion MV Management
		Jean-Luc Murray <i>Directeur général</i> Musée national des beaux-arts du Québec	
		Richard Ouellet** <i>Professeur titulaire</i> Faculté de droit, Université Laval	

- * Membre du comité d'audit et de gestion des risques
- ** Membre du comité de gouvernance et d'éthique
- *** Membre du comité des ressources humaines
- ◊ Président ou présidente du comité

Secrétaire du conseil :
Marc Lajoie,
secrétaire général
et conseiller juridique

MOT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL



GRANDIR

Nous considérons également les effets de l’espace Riopelle sur l’identité du Musée. L’expérience récente du pavillon Pierre Lassonde nous incite à porter une attention particulière à cet aspect. Alors que le pavillon Pierre Lassonde fait rayonner l’art contemporain, l’art inuit, les arts décoratifs et les expositions internationales, l’espace Riopelle augmentera la visibilité et l’attractivité de l’art québécois. Il contribuera aussi à promouvoir la vision d’innovation et d’excellence du Musée, qui s’incarne dans une muséologie immersive et esthétique interpellant les sens et les émotions.

Profitant de ce contexte transformationnel, nous avons travaillé à l’élaboration de notre Plan stratégique 2024–2027. Affirmant nos aspirations et détaillant notre feuille de route, cet outil nous porte jusqu’à l’ouverture de l’espace Riopelle et nous projette au-delà. Actuellement en cours et bien arrimées à ce plan, une actualisation de notre image de marque, une refonte de notre site Web ainsi qu’une réflexion sur notre culture organisationnelle contribueront à l’évolution ordonnée et pertinente d’un musée qui continue de grandir.

Grâce à l’engagement de nos partenaires, dont le gouvernement du Québec, la Fondation Jean Paul Riopelle, la Ville de Québec et la Fondation du Musée, les étapes de planification du projet de l’espace Riopelle ont été réalisées avec succès. Pour y arriver, les équipes du Musée et de sa Fondation ainsi que les membres de leur conseil d’administration respectif ont dû, particulièrement au cours des derniers mois, mettre les bouchées doubles! Un immense merci à ces personnes passionnées, engagées, innovantes et professionnelles.

L’installation des clôtures de chantier marque le début de la phase de construction du futur bâtiment. Conscients que l’espace Riopelle aura un impact important sur notre organisation, nous menons une réflexion protéiforme regroupant plus d’une soixantaine de gestionnaires et d’employés en vue d’identifier les stratégies et moyens à privilégier pour l’intégration optimale de cette nouvelle composante à notre cité muséale. Une partie de cette démarche est axée sur les dimensions opérationnelles du projet, dont les éléments physiques et technologiques de la billetterie, la signalisation statique et dynamique, le vestiaire, les aires de détente, la librairie-boutique et l’offre alimentaire.

Christiane Germain, CM, CQ
Présidente du conseil d’administration

Jean-Luc Murray
Directeur général

L'
ESPACE
RIOPELLE :

UN
INTENSE
BRANLE-BAS
PRÉ-TRAVAUX

L'ESPACE RIOPELLE : UN INTENSE BRANLE-BAS PRÉ-TRAVAUX

Alors que les différentes étapes liées au projet de l'espace Riopelle se déroulaient selon l'échéancier établi, nous devons réaliser en 2023-2024 une myriade d'actions en amont du chantier de construction dont le lancement était prévu en mai 2024. Malgré l'ampleur de cette tâche et le fait que le Musée était demeuré ouvert, nous y sommes arrivés ! Voici les faits saillants de ce remue-ménage muséal.



À l'été 2023, lors d'une opération majeure effectuée dans le cadre des travaux préparatoires au chantier de l'espace Riopelle, plusieurs sculptures exposées à l'extérieur du Musée ont été retirées de leur emplacement respectif.

Ici, déplacement de la sculpture *Mur fermé et ouvert* 36 (1985) d'Yves Trudeau.



Dans les réserves, des porte-tableaux ont été enveloppés individuellement par l'équipe de la restauration du Musée afin d'assurer la protection des œuvres lors des travaux de construction de l'espace Riopelle.

L'ESPACE RIOPELLE : UN INTENSE BRANLE-BAS PRÉ-TRAVAUX (SUITE)



←
Maquette du futur
espace Riopelle.

Pour intégrer efficacement l'espace Riopelle à notre cité muséale, et notamment au pavillon Gérard-Morisset consacré à l'art ancien et moderne du Québec, nous devons l'ériger au-dessus de nos réserves, où plus de 40 000 œuvres d'art sont entreposées. Une attention minutieuse a été portée à ce défi et aux mesures de protection à appliquer, dont le déménagement des pièces de collection les plus fragiles. En quelques mois, plus de 8 000 œuvres ont été retirées des réserves et temporairement remises dans les salles d'exposition de nos pavillons fermés au public jusqu'à la fin des travaux.

Pour relier les salles d'exposition de l'espace Riopelle à celles du pavillon Gérard-Morisset, une annexe ajoutée à ce bâtiment historique et qui abrite les aires de travail des secteurs des collections, des expositions et de la médiation sera démolie. Certains de nos collègues ont été déplacés dans les salles d'exposition de ce pavillon jusqu'à ce que leurs nouveaux bureaux, situés dans le futur bâtiment, soient prêts. Les autres se sont installés dans des espaces de travail ouverts, lumineux et modernes récemment aménagés au quatrième étage du pavillon Charles-Baillairgé. Ces mouvements de personnes, qui ont requis d'immenses efforts et une logistique délicate, nous ont permis de regrouper la majorité de notre équipe dans un même édifice, ce qui favorise la synergie et la collaboration.

Depuis janvier 2023, seul le pavillon Pierre Lassonde est accessible au public. En vue de maintenir nos activités de médiation destinées aux groupes scolaires, aux familles et aux membres d'organismes communautaires, nous avons converti certains espaces en ateliers, en vestiaire, en lieu de détente et en salle de lunch. Pour ne pas priver nos visiteurs des trésors de notre collection, nous avons choisi d'en présenter plusieurs au niveau 2, dans la nouvelle exposition *Nous*, qui aborde des préoccupations actuelles :

identité, migrations, environnement. Quant aux salles du rez-de-chaussée, elles dynamisent notre offre en accueillant depuis quelques mois des duos d'expositions d'art québécois et d'art canadien ou international où se déploie l'approche distinctive du Musée, caractérisée par une muséographie exceptionnelle, l'intégration des sens et des émotions et l'innovation. L'expérience immersive *Voir la nuit* a ainsi côtoyé l'exposition *Génération*. *La famille Sobey et l'art canadien*, au grand plaisir de nos visiteurs.

Cette importante phase préparatoire étant complétée, nous sommes prêts pour l'arrivée des grues et des pelles mécaniques!

L'ESPACE RIOPELLE : UN INTENSE BRANLE-BAS PRÉ-TRAVAUX (SUITE)



Protégées par une feuille de plastique, deux œuvres réalisées en 2010-2013 par Jean-Robert Drouillard : *Nous sommes la nature (La Mère)* et *Nous sommes la nature (Le Père)*.



Un *Ange à la trompette* (1910) d'Henri Angers est stabilisé à l'aide de bandelettes de toile.

L'ESPACE RIOPELLE :
UN INTENSE BRANLE-BAS
PRÉ-TRAVAUX (SUITE)



Déplacement de la sculpture *Deux Arcs* de 245,5° chacun (1997) de Bernar Venet.



Déplacement de la sculpture *Trombe* (2008) de Jean-Pierre Morin.



L' ANNÉE 2023–2024 EN BREF

L'ANNÉE 2023–2024 EN BREF

248 643

VISITEURS

187

EMPLOYÉS

14

NOUVEAUX ARTISTES
AYANT FAIT LEUR ENTRÉE
DANS LES COLLECTIONS

38,4 MILLIONS

D'IMPRESSIONS SUR
L'ENSEMBLE DE
NOS PLATEFORMES

14

EXPOSITIONS

86

ACQUISITIONS DE PIÈCES
DE COLLECTION

38 836

PARTICIPANTS AUX
ACTIVITÉS ÉDUCATIVES
ET CULTURELLES

PLUS DE 1 000

GÉNÉREUX DONATEURS AU
MUSÉE ET À SA FONDATION

14 121

MEMBRES

4 677

ARTISTES REPRÉSENTÉS
DANS LES COLLECTIONS

638 900

VISITEURS UNIQUES SUR
LE SITE WEB DU MUSÉE

LES EXPOSITIONS

DES EXPOSITIONS VARIÉES, UNE SIGNATURE DISTINCTIVE

Les pavillons Gérard-Morisset et Charles-Baillairgé ayant été fermés pour nous permettre de préparer le chantier de l'espace Riopelle, toutes nos expositions de la dernière année ont été présentées dans le pavillon Pierre Lassonde. Bien que nous ayons dû adapter notre programmation, nous sommes fiers de la qualité et de la diversité des expositions proposées en 2023-2024.

L'œuvre *Expansion* (2023) de Maria Ezcurra a été présentée lors de l'exposition *Prix en art actuel* du MNBAQ 2023.



DES EXPOSITIONS VARIÉES, UNE SIGNATURE DISTINCTIVE (SUITE)



L'année s'est amorcée avec l'exposition *Nous*, qui regroupe plus de 80 œuvres de notre collection. Nos spécialistes de la médiation ont été au cœur de ce projet, dont l'un des objectifs était de répondre aux besoins des groupes scolaires. L'exposition innove en privilégiant une approche dialogique et philosophique qui incite à réfléchir à des enjeux actuels comme l'identité, les migrations et l'environnement. Un agent conversationnel facilement accessible au moyen d'un téléphone intelligent permet de poser des questions sur les œuvres. Ce dispositif numérique issu de notre Incubateur d'innovations muséales exploite les capacités de l'intelligence artificielle et porte les visiteurs à consacrer plus de temps à l'appréciation des œuvres.

Du 15 juin au 10 septembre 2023, nous avons offert une exposition à la scénographie théâtrale et spectaculaire dont les effets d'éclairage et les projections numériques faisaient écho à l'univers créatif et fantasmagorique du designer de mode britannique Alexander McQueen. Organisée en collaboration avec le Los Angeles County Museum of Art (LACMA), cette exposition explorait les liens entre les mondes de l'art et de la mode. En complément des vêtements et accessoires créés par McQueen et des nombreuses autres pièces de la collection encyclopédique du LACMA, plusieurs œuvres du Musée national des beaux-arts du Québec étaient présentées.

L'automne a été animé par l'ouverture de deux expositions uniques. À partir du 26 octobre 2023, l'exposition collective des cinq lauréates du Prix en art actuel du Musée a convié notre public à découvrir l'originalité et la pertinence du travail de ces femmes artistes talentueuses. Puis, au début de novembre, nous avons inauguré l'exposition *Voir la nuit*, mettant en valeur des œuvres de notre collection ainsi que des objets du Musée de la civilisation. Pour une rare fois, les textes et les cartels n'étaient pas placés à proximité des œuvres, mais plutôt regroupés à la fin de la présentation.

Nous souhaitons ainsi mieux marquer notre intention d'offrir une expérience sensible, immersive et mémorable. Conçue pour magnifier cette expérience, la scénographie misait sur des effets de lumière nocturne – lueur, pénombre et parfois même obscurité – et sur une trame sonore originale ajoutant au mystère et s'intégrant au parcours de manière surprenante. Alors que nous appréhendions la réaction de nos visiteurs, la grande majorité d'entre eux ont apprécié cette proposition qui leur permettait de se concentrer sur la contemplation des œuvres dans une posture de regardeur.

Enfin, le Musée a eu le privilège de présenter l'exposition *Générations. La famille Sobey et l'art canadien*. Les 150 œuvres exposées, collectionnées par trois générations de la famille Sobey, permettaient de découvrir des figures emblématiques de l'art canadien depuis le XIX^e siècle. La mise en espace spécifique au Musée national des beaux-arts du Québec osait des rapprochements inusités, comme, par exemple, entre Monkman et Krieghoff, Morrice et Lemieux, ou Borduas et des peintres du Groupe des Sept.

Fil d'Ariane de toutes ces expositions, l'expérience distinctive du Musée national des beaux-arts du Québec s'incarne dans l'esthétisme et l'excellence de la muséographie, le choix de stratégies novatrices de présentation des œuvres et le recours à l'univers numérique pour enrichir l'expérience des visiteurs.

LES CHEFS-ŒUVRE DE LA COLLECTION NATIONALE

NOUS. LES CHEFS-D'ŒUVRE DE LA COLLECTION NATIONALE



À droite, l'œuvre majeure qui constitue le point de départ de cette exposition : la mosaïque picturale *Portraits de société* (1999-2000) de Marie-Claude Pratte. À gauche, *J'aime parler aux étrangers* (1987) de Denis Forcier.



NOUS.
LES CHEFS-D'ŒUVRE
DE LA COLLECTION
NATIONALE (SUITE)



←
Vue partielle de la salle d'exposition.
De gauche à droite :
L'Alpiniste (1957) de Fernand Leduc,
Coq licorne (1952) de Jean Dallaire et, se reflétant dans *The Quail* (2008) de David Altmejd,
Adolphe, Auguste, Eugène et Alphonse Hamel, neveux de l'artiste (1847) de Théophile Hamel.

→
À l'avant-plan, deux toiles de Jori Smith : *Clovis Kernizan* (1946) et *Thérèse aux lilas* (1940). Au fond, *Portraits de société* (1999-2000) de Marie-Claude Pratte.



ALEXANDER MCQUEEN. L'ART RENCONTRE LA MODE

ALEXANDER MCQUEEN. L'ART RENCONTRE LA MODE



→
Vue d'une section
de l'exposition
dont la scénographie
est inspirée par
le concept de la rue
et de la passerelle.

ALEXANDER McQUEEN. L'ART RENCONTRE LA MODE (SUITE)



Dans cette exposition, une attention particulière a été portée à l'éclairage et aux projections immersives, une ambiance signée Caroline Ross.



Un groupe d'étudiants en design de mode prend la pose devant la borne photo lors du vernissage de l'exposition.



ALEXANDER MCQUEEN.

L'ART RENCONTRE LA MODE (SUITE)



←
À gauche, *Olé!* (1906),
une toile de Clarence
Gagnon, entourée de
mannequins vêtus des
créations de McQueen.

À droite, une visiteuse
contemple deux
mannequins dont
les vêtements font
écho au tableau
*Eustache Trottier
Desrivières Beaubien*
(1792 ou 1793) de
François Malepart
de Beaucourt.

VOIR LA NUIT

VOIR LA NUIT



Parmi les quelques
objets empruntés au
Musée de la civilisation
pour cette exposition,
une chemise de nuit
et une lanterne.

À l'arrière-plan,
le tableau
The Window
(*Saint-Gervais –
Saint-Protais*)
(1998–1999)
de Pierre Dorion.

VOIR LA NUIT (SUITE)

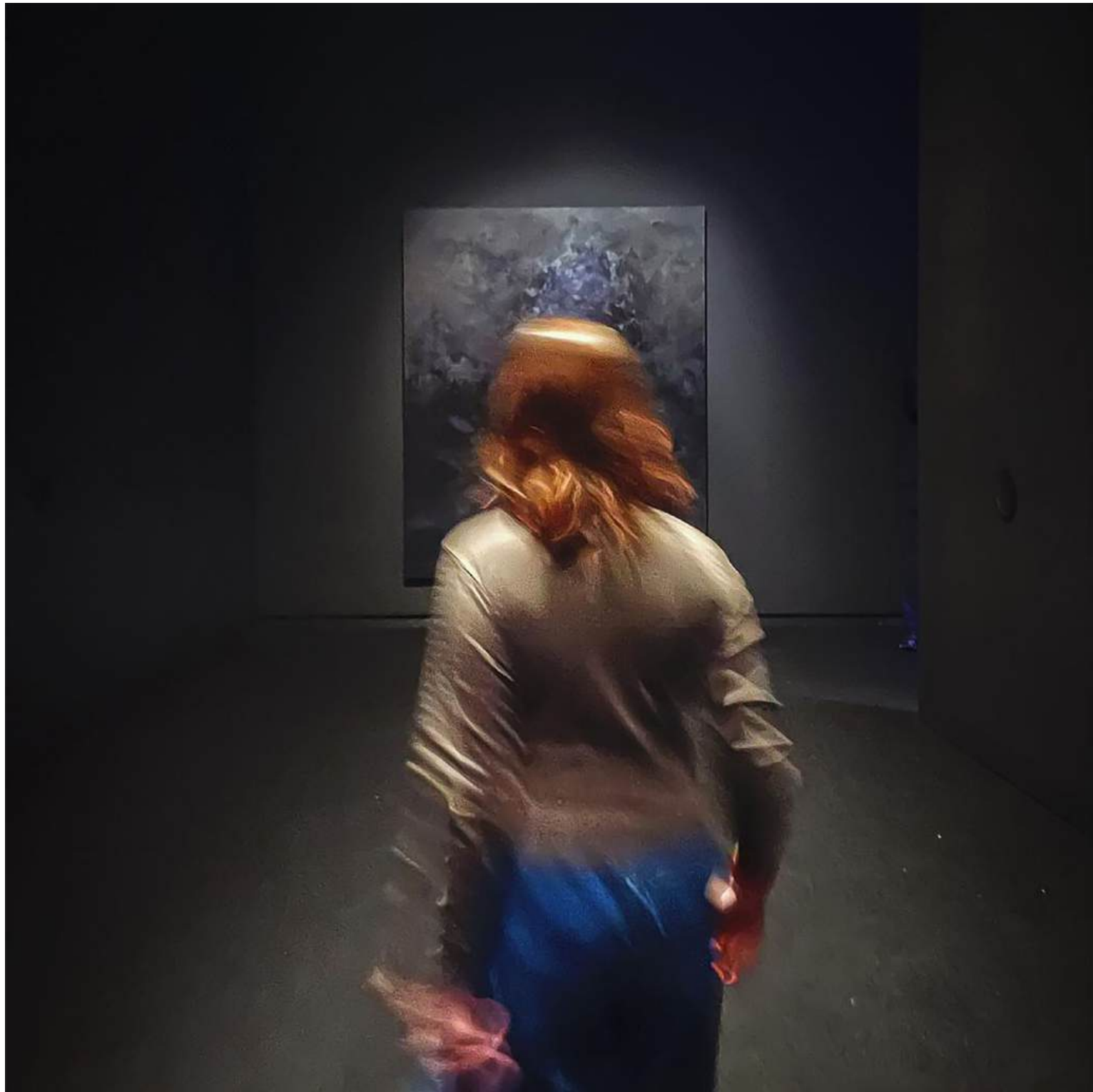


← En marge de l'exposition, des jeunes participent à une activité organisée pendant la semaine de relâche sur le thème de la conquête spatiale.



↑ Des visiteurs devant la toile N° 235 (1989) de Suzelle Levasseur.

VOIR LA NUIT (SUITE)



↑
Une visiteuse devant
la toile N° 235 (1989)
de Suzelle Levasseur.



←
Un enfant contemple
l'installation
Notte elettrica (2014)
de Carl Trahan.

VOIR LA NUIT (SUITE)

→
Au centre, l'une des nombreuses phrases qui ponctuent le parcours de l'exposition, dont la scénographie innovante est signée Marie-Renée Bourget Harvey.



→
Des danseurs exécutent une chorégraphie inspirée de la nuit lors du vernissage de l'exposition.



GÉNÉRATIONS. LA FAMILLE SOBEY ET L'ART CANADIEN

GÉNÉRATIONS. LA FAMILLE SOBEY ET L'ART CANADIEN



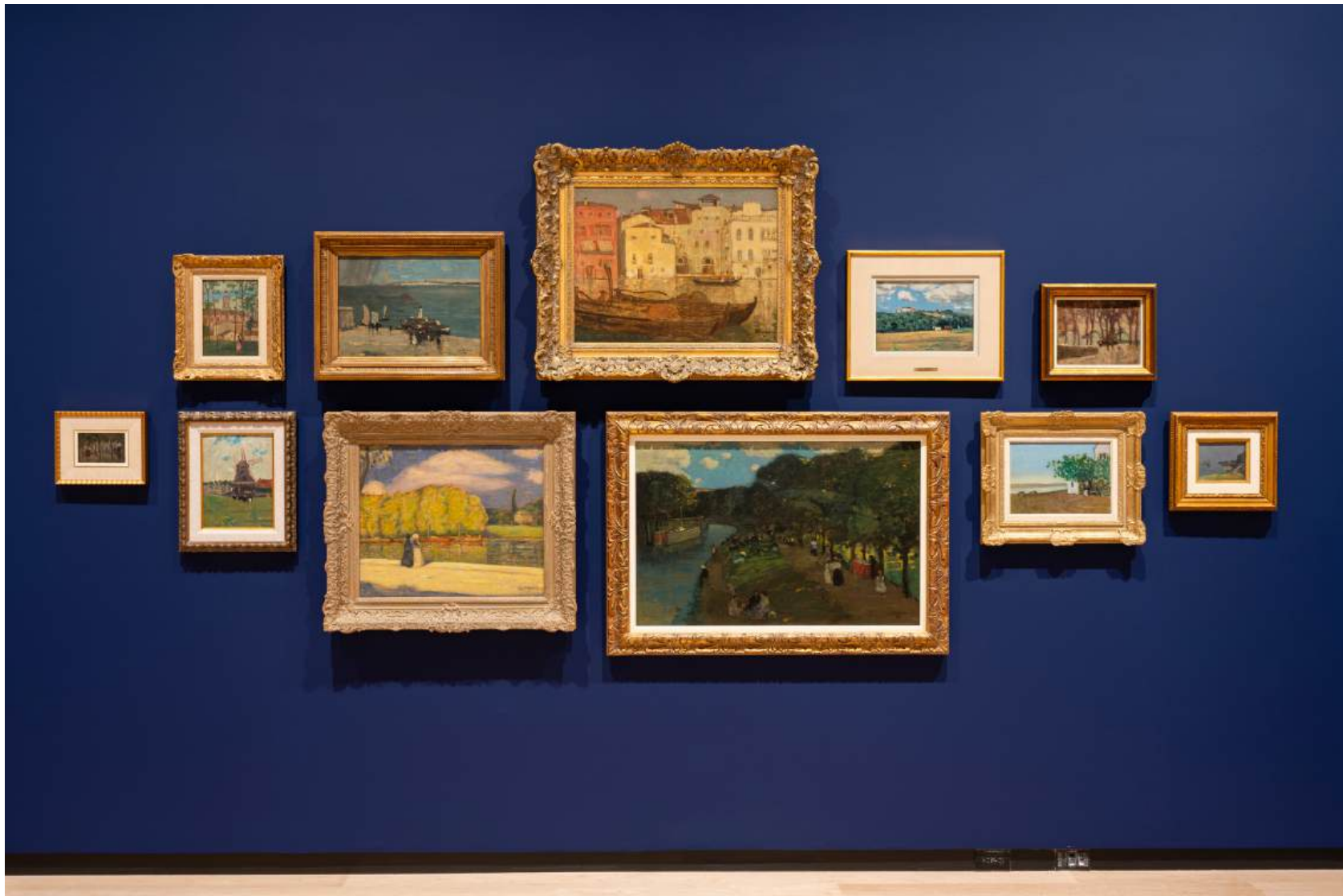
←
Visite de l'exposition
par un groupe scolaire
du secondaire.

GÉNÉRATIONS. LA FAMILLE SOBEY ET L'ART CANADIEN (SUITE)



→
À l'avant-plan, détail
d'une toile non datée
de Cornelius Krieghoff,
Marie of Montreal,
Caughnawaga Woman
Returning from Montreal.

GÉNÉRATIONS. LA FAMILLE SOBEY ET L'ART CANADIEN (SUITE)



↑
Cette installation murale rappelle les accrochages serrés des salons français d'autrefois.



→
Un guide-animateur en salle lors d'une visite commentée.

TARRATUUTIQ / TAIMA



Une guide-animatrice présente l'exposition à des familles en visite au Musée lors de la semaine de relâche.



TARRATUUTIQ | TAIMA (SUITE)



↑
Une structure de médiation propose une vidéo réalisée par les élèves de l'école Iguarsivik qui ont participé à cette exposition.



↑
Première visite au Musée des élèves de l'école Iguarsivik qui ont pris part à cette exposition et qui posent ici sous leurs créations en compagnie de leur professeure et de certains membres de l'équipe de la médiation.



↑
Installation des panneaux
d'exposition dans le
grand hall du pavillon
Pierre Lassonde.

←
Vue en contre-plongée
de l'exposition.

LISTE DES EXPOSITIONS

EN COURS EN 2023–2024	INAUGURÉES EN 2023–2024	EXPOSITIONS DE LA MÉDIATION	EXPOSITIONS HORS MUSÉE
↓	↓	↓	↓
De Ferron à BGL. Art contemporain du Québec Depuis le 24 juin 2016 Nouveaux accrochages en novembre et en décembre 2023 Commissariat : Eve-Lyne Beaudry, MNBAQ	Nous. Les chefs-d’œuvre de la collection nationale Depuis le 20 avril 2023 Commissariat : Maude Lévesque et Valérie Allard, MNBAQ	Tarratuutiq Taima. Réflexions artistiques et climatiques au Nunavik Du 29 février au 2 juin 2024 Commissariat : Justine Boulanger et Sophie Lessard-Latendresse, MNBAQ	Lumière sur l’art – Édition 2022-2023. Métamorphoses Parcours sur l’avenue Cartier, Québec Du 15 novembre 2022 au 13 novembre 2023 Organisée en collaboration avec la Société de développement commercial du quartier Montcalm, Québec, l’artiste Débora Flor et les artistes du programme Vincent et moi Commissariat : Kasia Basta, MNBAQ
Arts décoratifs et design du Québec Depuis le 24 juin 2016 Commissariat : Paul Bourassa	Alexander McQueen. L’art rencontre la mode Du 15 juin au 10 septembre 2023 Organisée en collaboration avec le Los Angeles County Museum of Art, États-Unis Commissariat : Clarissa M. Esguerra, Los Angeles County Museum of Art, et Maude Lévesque, MNBAQ		Lumière sur l’art – Édition 2023–2025. Les Cueilleurs de lueurs Parcours sur l’avenue Cartier, Québec Du 15 novembre 2023 à novembre 2025 Organisée en collaboration avec la Société de développement commercial du quartier Montcalm, Québec, le collectif Demers-Mesnard et un groupe d’élèves de l’école Joseph-François-Perrault, Québec Commissariat : Kasia Basta, MNBAQ
Art inuit. La collection Brousseau. Ilippunga Depuis le 24 juin 2016 Commissariat : Heather Igloliorte, Université Concordia, Montréal, en collaboration avec Daniel Drouin, MNBAQ	Prix en art actuel du MNBAQ 2023 Du 26 octobre 2023 au 7 janvier 2024 Commissariat : André Gilbert, MNBAQ		
Jean Paul Riopelle. L’Hommage à Rosa Luxemburg Depuis le 24 juin 2016 Commissariat : Bernard Lamarche, MNBAQ	Voir la nuit Du 2 novembre 2023 au 17 mars 2024 Commissariat : Maude Lévesque, MNBAQ		
Mimèsis – Deuxième édition Depuis le 31 mars 2022 Commissariat : Eve-Lyne Beaudry, Justine Boulanger et Marie-Hélène Raymond, MNBAQ	Générations. La famille Sobey et l’art canadien Du 16 février au 12 mai 2024 Organisée et mise en circulation par la Collection McMichael d’art canadien, Kleinburg, Ontario Commissariat : Sarah Milroy, Collection McMichael d’art canadien, et Anne-Marie Bouchard, MNBAQ		
Evergon. Théâtres de l’intime Du 20 octobre 2022 au 23 avril 2023 Commissariat : Bernard Lamarche, MNBAQ			

LISTE DES PUBLICATIONS

CATALOGUES D’EXPOSITION	AUTRES PUBLICATIONS
↓	↓
Générations. La famille Sobey et l’art canadien Sous la direction de Sarah Milroy Par Jocelyn Anderson, Ian A. C. Dejardin, John Geoghegan, Michèle Grandbois, Sarah Milroy et Kent Monkman Catalogue traduit de l’anglais En coédition avec la Collection McMichael d’art canadien et Goose Lane Editions 224 pages – 170 illustrations ISBN 978-1-773-10414-0	Cycles stratégiques. Rapport de gestion 2022–2023. Musée national des beaux-arts du Québec 124 pages – 62 illustrations ISSN 1708-6094 (imprimé) ISSN 1708-6108 (en ligne) ISBN 978-2-550-95459-0 (imprimé) ISBN 978-2-550-95460-6 (en ligne)
	Féeries mécaniques Sous la direction de Kasia Basta Non paginé – 18 illustrations ISBN 978-2-550-96315-8

LES COLLECTIONS

LES ACQUISITIONS

En 2023-2024, le Musée national des beaux-arts du Québec s'est porté acquéreur de 86 œuvres, enrichissant de pièces de choix l'ensemble des périodes de sa collection. En art ancien (avant 1900), plusieurs des œuvres acquises relèvent des arts décoratifs, un secteur à consolider. La *Causeuse de style mouvement esthétique* (1890 ou avant) représente à cet égard une pièce d'exception, puisqu'avec elle entre dans la collection un précieux témoin de l'évolution des formes et de la mécanisation du travail à Montréal à la fin du XIX^e siècle. En art moderne (1900 à 1950), l'*Hommage à Borduas* (1950) de Jean McEwen ne manque pas d'étonner. Révélateur de l'influence de son mentor dans ses travaux de jeunesse, ce tableau est aussi pourvu d'une qualité esthétique qui laisse entrevoir la touche chromatique qui sera, plus tard, si unique à McEwen. En art contemporain (1950 à 2000), une attention particulière a été portée à des artistes ayant évolué hors des réseaux établis. L'acquisition d'œuvres de Françoise Bujold, de Marius Dubois ou de Jovette Marchessault, dramaturge féministe, peintre et sculpteure jusqu'alors absente de la collection, en témoigne éloquemment. Enfin, en art actuel (2000 à ce jour), cinq artistes font leur première entrée dans la collection permanente : Daniel Barrow, Esther Calixte-Béa, Glenn Gear, Laïla Mestari et Yann Pocreau. À travers leurs créations s'expriment de nouvelles voix et se déploient des réflexions culturelles et identitaires multiples. Soulignons le vidéogramme numérique *Katinngak (Together)* (2020) de Gear : à la fois plaidoyer pour la diversité de la nature et mise en valeur actuelle du chant de gorge traditionnel, cette œuvre d'animation ouvre de nouvelles possibilités pour le développement futur de la collection d'art inuit du Musée.

QUELQUES ACQUISITIONS
D'EXCEPTION

ART ANCIEN



Lemuel Curtis (?)
Sucrier au chiffre
de François-Pierre
Bruneau, vers 1825
Argent et vermeil,
11,2 × 23,3 × 10,2 cm
Don de Lucie Bigué, en
hommage à Delphine
Verge Bigué (2023.175)



ART ANCIEN (SUITE)



↑
Inconnu
Causeuse de style
mouvement esthétique,
1890 ou avant
Noyer, palissandre et tissu,
106,5 × 147,5 × 70 cm
Don de Ghyslaine Majeau
et Jacques Locat
(2023.04.01)



→
Détail de l'œuvre.



→
Inconnu
L'« Agnes Anderson »,
1854
Huile sur toile,
60 × 90,5 cm
Don de la famille
Moisan (2023.144)



↑
Attribué à William Drum
*Fauteuil des maires
de Québec*, vers 1850
Acajou, tissu et métal,
126,1 × 67 × 79,5 cm
Don de Louis Garneau
(2023.191)

←
Détail de l'œuvre.

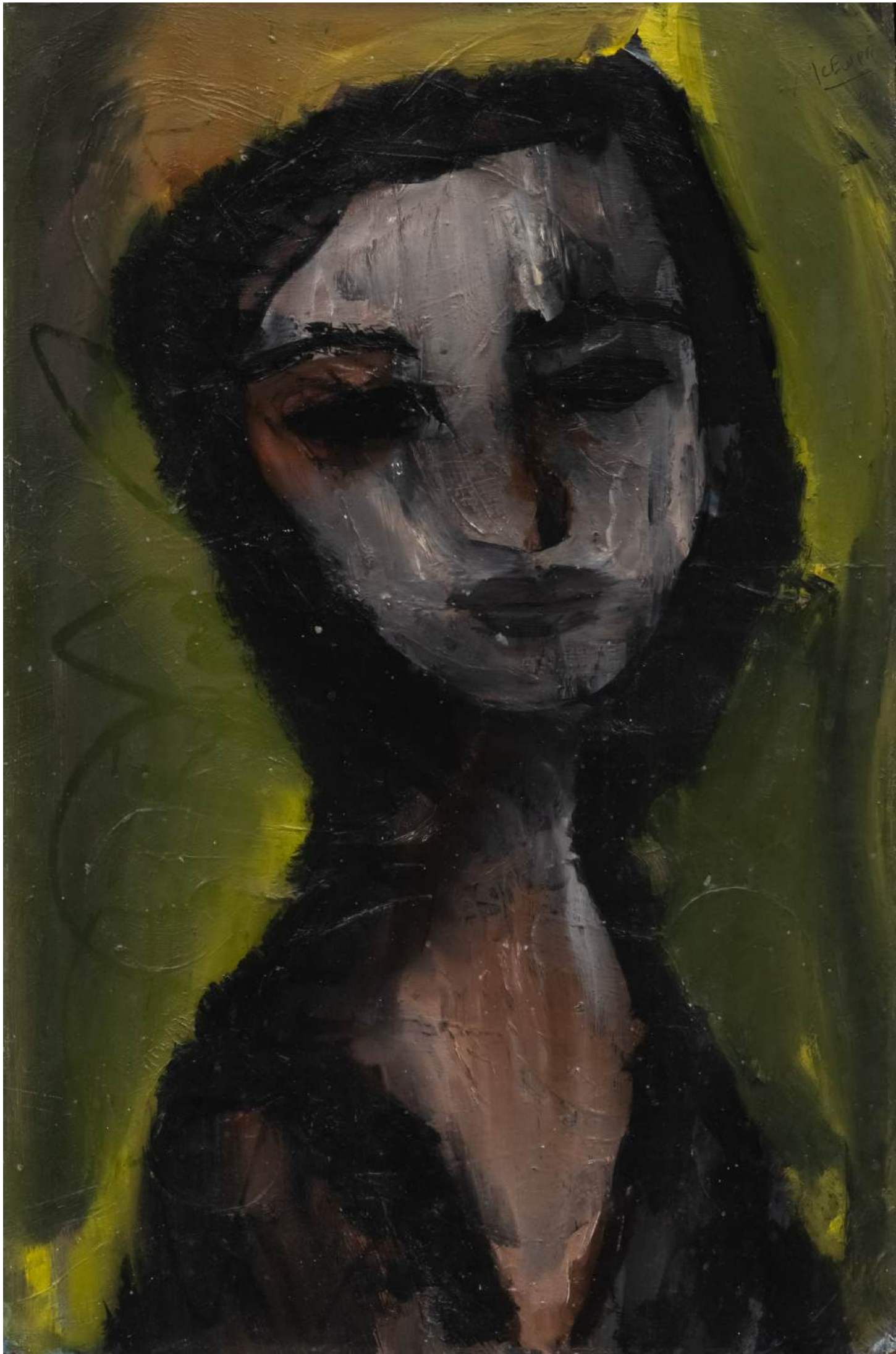
QUELQUES ACQUISITIONS
D'EXCEPTION

ART
MODERNE



←
Père Marie-Alain Couturier
Madone à l'Enfant, vers 1940
Huile sur toile marouflée
sur carton, 40,3 × 30,3 cm
Don de la succession
Louise Gadbois (2023.07)

ART MODERNE (SUITE)



←
Jean McEwen
Hommage à Borduas, 1950
Huile sur panneau de bois,
53,4 × 35,4 cm
Don d'Indra McEwen
(2023.165)



↑
G. Seifert & Sons
*Bague chevalière
à intaille de la Faculté
de médecine de
l'Université Laval*, 1908
Or et agate,
1,6 × 2,2 × 2 cm
Don de Lucie Bigué, en
hommage à Delphine
Verge Bigué (2023.173)



← Marc-Aurèle Fortin
Le Crépuscule,
vers 1940
Huile sur bois,
70,9 × 88,7 cm
Don de la succession
Lucille Fontaine
Wakefield (2023.193)

QUELQUES ACQUISITIONS
D'EXCEPTION

ART
CONTEMPORAIN



←
Marius Dubois
*Ton grain de peau
qui frissonne*, 1973
Huile sur toile,
85,2 × 152,5 cm
Don de la succession
Raymond Lavoie (2023.78)



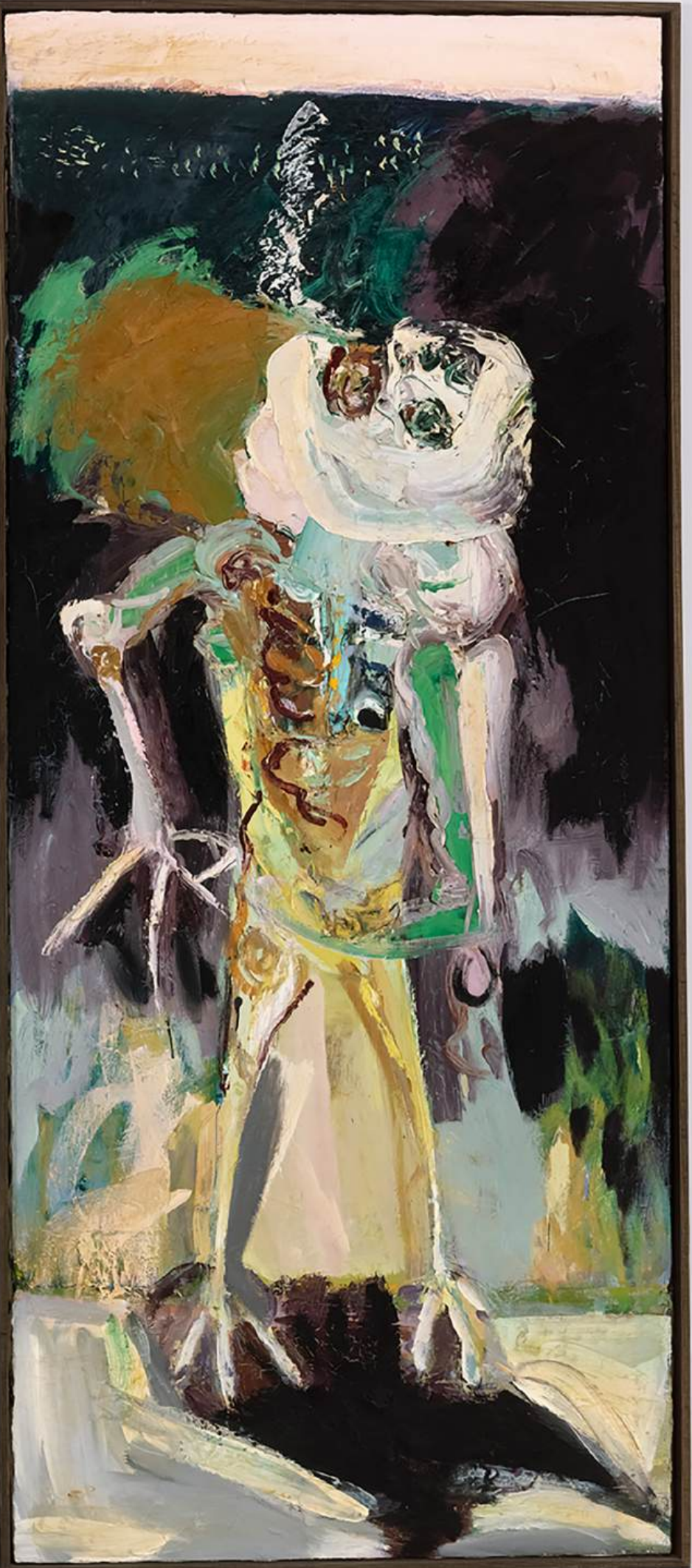
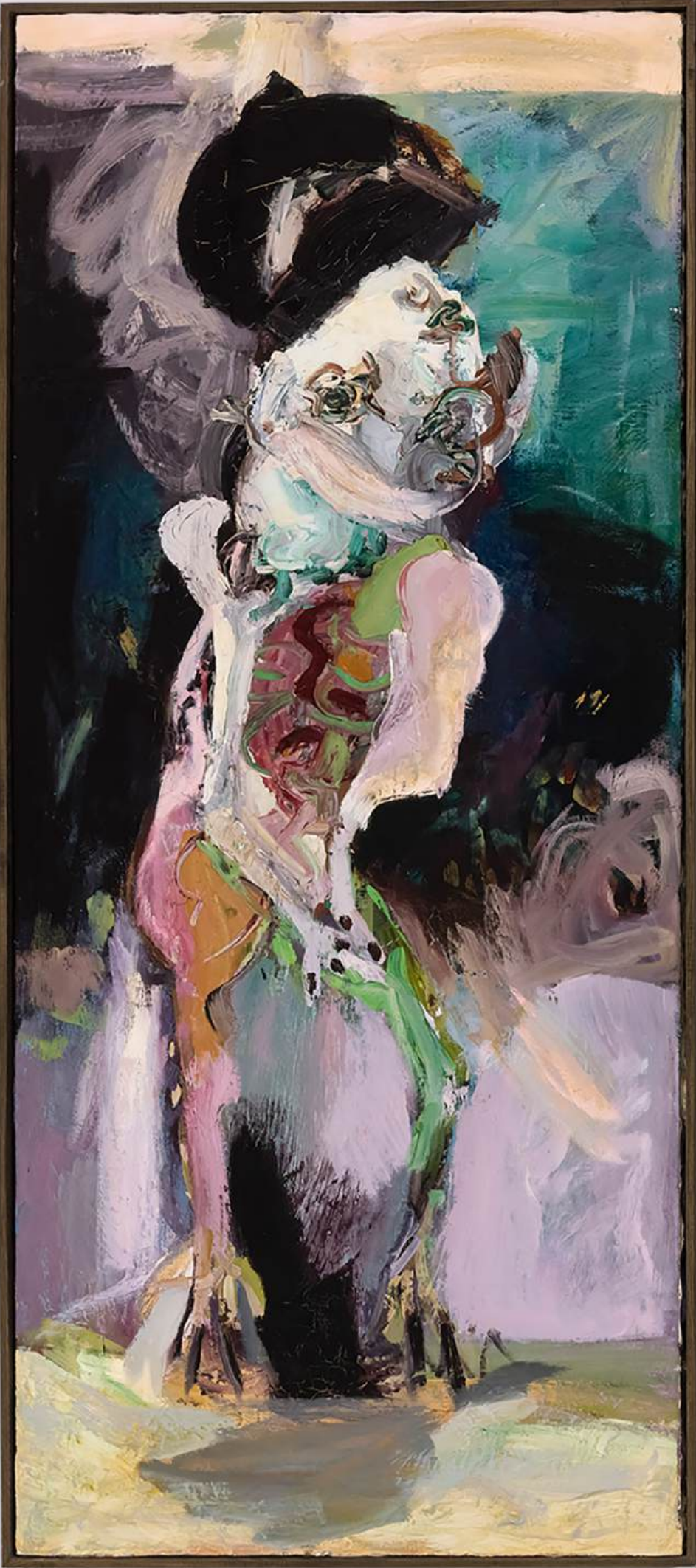
←
Hans Gehrig
Collier, vers 1965
Argent et perles
de culture,
3 × 41 × 0,5 cm
Achat (2023.83)



↑
Jovette Marchessault
Le Gardien du Nocturne, 1973
Plâtre polychrome sur bois,
111,8 × 86,3 cm
Don de Freda et Irwin Browns
(2023.81)



Irene F. Whittome
*Les Insectes
apocalyptiques*, 1963
Huile sur toile,
201,5 × 88 cm (1^{er} élément),
202 × 88 cm (2^e élément),
202,5 × 91 cm (3^e élément)
Don de l'artiste (2023.126)



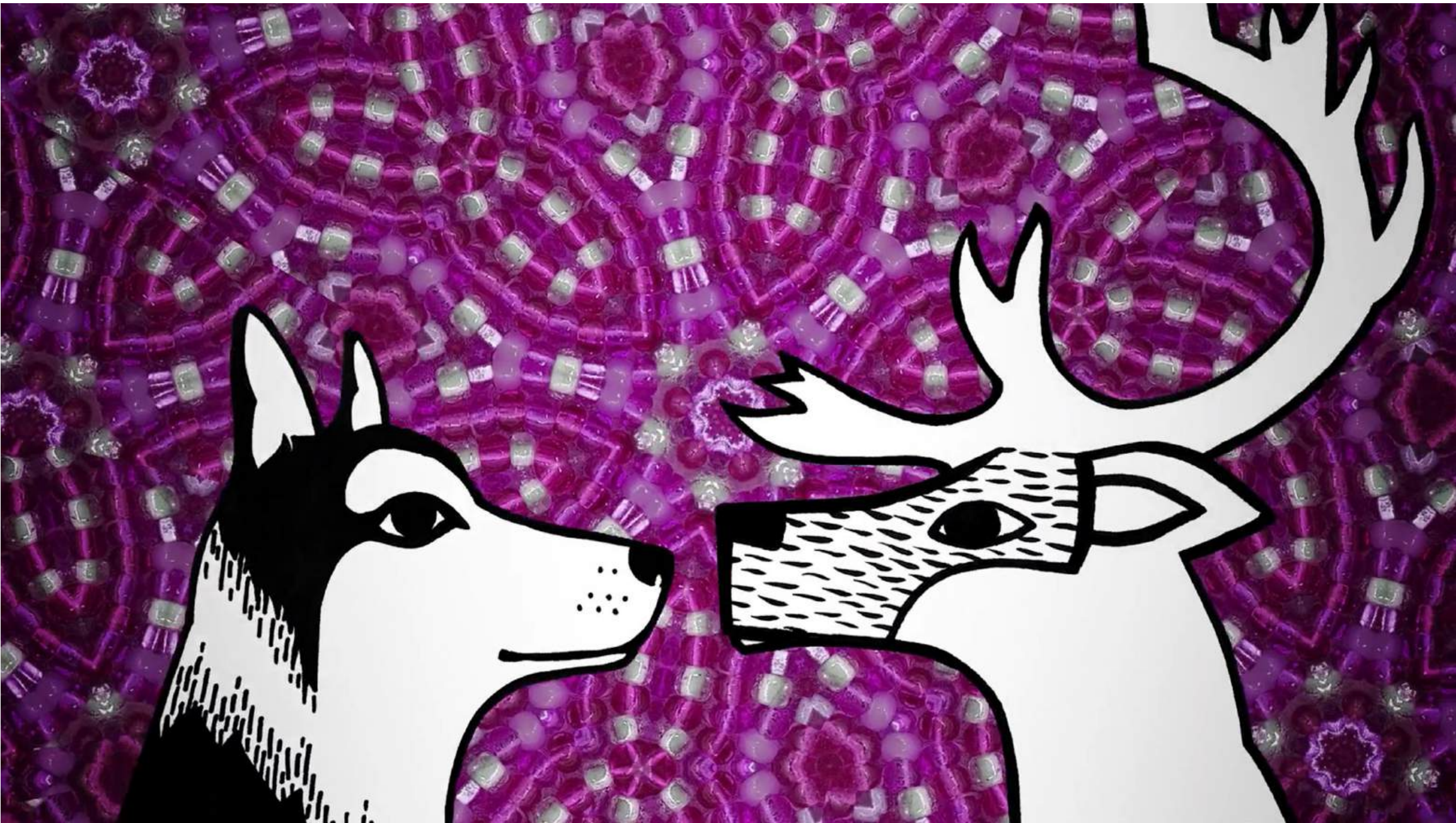
QUELQUES ACQUISITIONS D'EXCEPTION

ART
ACTUEL



Raymonde April
Brasier, Mazgaon,
22 janvier 2013, 2015
Épreuves numériques
imprimées au jet d'encre
sur polyéthylène, 1/2,
90,5 × 127,2 cm (papier),
81 × 122 cm (image)
(chaque élément)
Don de l'artiste (2023.161)





↑
Glenn Gear
Katinngak (Together), 2020
Vidéogramme
numérique couleur, 1/3,
1 min 33, sonore
Achat (2023.106)



→
Laïla Mestari
*A door of knots, a door of notes,
a door of knobs*, 2022
Construction textile et broderie,
260,5 × 158 cm
Achat grâce à la contribution
du Fonds Hamelys (2023.93)



←
Pascal Grandmaison
Je te vois à l'envers, 2008
Film noir et blanc super
16 mm transféré
sur support numérique,
1/3, 14 min 42, sonore
Don de l'artiste (2023.189)

LISTE DES ACQUISITIONS

Collection permanente

ARTS DÉCORATIFS ET DESIGN



Birks

Montre-bracelet de madame Willie Verge, née Anne-Marie Cimon, 1959 ou avant, or et verre, 16 × 1,9 × 0,9 cm.
Don de Lucie Bigué, en hommage à Delphine Verge Bigué (2023.184)

Curtis, Lemuel (?)

Sucrier au chiffre de François-Pierre Bruneau, vers 1825, argent et vermeil, 11,2 × 23,3 × 10,2 cm.
Don de Lucie Bigué, en hommage à Delphine Verge Bigué (2023.175)

Pot à crème au chiffre de François-Pierre Bruneau, vers 1825, argent et vermeil, 10,8 × 17,7 × 9 cm.
Don de Lucie Bigué, en hommage à Delphine Verge Bigué (2023.185)

Curtis & Dunning

Pince à sucre au chiffre de François-Pierre Bruneau, vers 1825, argent, 16,8 × 7,1 cm.
Don de Lucie Bigué, en hommage à Delphine Verge Bigué (2023.186)

Delrue, Georges

Bracelet, vers 1965, or, 2,1 × 19,5 × 0,6 cm.
Don de Danielle Monier (2023.166)

Drum, William, attribué à

Fauteuil des maires de Québec, vers 1850, acajou, tissu et métal, 126,1 × 67 × 79,5 cm.
Don de Louis Garneau (2023.191)

Duquet, Cyrille

Plat de service Art déco, vers 1920, argent, 6,1 × 25 × 19,3 cm.
Don de Lucie Bigué, en hommage à Delphine Verge Bigué (2023.170)

G. J.

Cuillère à dessert au chiffre de Pierre Bruneau, vers 1830, argent, 21 × 4,1 cm.
Don de Lucie Bigué, en hommage à Delphine Verge Bigué (2023.179.01)

Cuillère à dessert au chiffre de Pierre Bruneau, vers 1830, argent, 21 × 4,2 cm.
Don de Lucie Bigué, en hommage à Delphine Verge Bigué (2023.179.02)

Cuillère à dessert au chiffre de Pierre Bruneau, vers 1830, argent, 21 × 4 cm.
Don de Lucie Bigué, en hommage à Delphine Verge Bigué (2023.179.03)

Cuillère à dessert au chiffre de Pierre Bruneau, vers 1830, argent, 21 × 4,1 cm.
Don de Lucie Bigué, en hommage à Delphine Verge Bigué (2023.179.04)

Cuillère à dessert au chiffre de Pierre Bruneau, vers 1830, argent, 21 × 4,1 cm.
Don de Lucie Bigué, en hommage à Delphine Verge Bigué (2023.179.05)

G. Seifert & Sons

Pince à cravate, vers 1900, métal cuivré, fausse perle, nacre et émail, 1,1 × 3,2 × 0,9 cm.
Don de Lucie Bigué, en hommage à Delphine Verge Bigué (2023.174.01)

Bouton de manchette, vers 1900, métal cuivré, fausse perle, nacre et émail, 1 cm (hauteur) × 0,9 cm (diamètre).
Don de Lucie Bigué, en hommage à Delphine Verge Bigué (2023.174.02)

Bouton de manchette, vers 1900, métal cuivré, fausse perle, nacre et émail, 1 cm (hauteur) × 0,9 cm (diamètre).
Don de Lucie Bigué, en hommage à Delphine Verge Bigué (2023.174.03)

Bouton de manchette, vers 1900, métal cuivré, fausse perle, nacre et émail, 1 cm (hauteur) × 0,9 cm (diamètre).
Don de Lucie Bigué, en hommage à Delphine Verge Bigué (2023.174.04)

Bague chevalière à intaille de la Faculté de médecine de l'Université Laval, 1908, or et agate, 1,6 × 2,2 × 2 cm.
Don de Lucie Bigué, en hommage à Delphine Verge Bigué (2023.173)

Gehrig, Hans

Collier, vers 1965, argent et perles de culture, 3 × 41 × 0,5 cm.
Achat (2023.83)

Inconnu

Tasse de baptême au chiffre de Delphine Doucet, 1850 ou avant, argent, 8,8 × 10,8 × 7,5 cm.
Don de Lucie Bigué, en hommage à Delphine Verge Bigué (2023.176)

Broche de deuil, entre 1850 et 1900, or, perles, verre et photographie, 3,7 × 3,1 × 1,1 cm.
Don de Lucie Bigué, en hommage à Delphine Verge Bigué (2023.171)

Châtelaine, vers 1875, or, 112,5 cm (longueur).
Don de Lucie Bigué, en hommage à Delphine Verge Bigué (2023.180)

Médailillon aux chiffres d'Ernest Cimon et de Delphine Doucet, vers 1875, or, 2,9 × 2,4 × 1 cm.
Don de Lucie Bigué, en hommage à Delphine Verge Bigué (2023.182)

Causeuse de style mouvement esthétique, 1890 ou avant, noyer, palissandre et tissu, 106,5 × 147,5 × 70 cm.
Don de Ghyslaine Majeau et Jacques Locat (2023.04.01)

Fauteuil monsieur de style mouvement esthétique, 1890 ou avant, noyer, palissandre et tissu, 104,5 × 74,2 × 67 cm.
Don de Ghyslaine Majeau et Jacques Locat (2023.04.02)

Pince à billets, vers 1900, or, 1,3 × 6,8 × 1,1 cm.
Don de Lucie Bigué, en hommage à Delphine Verge Bigué (2023.203)

Pendentif, vers 1910, or, 2,6 × 1,6 × 0,4 cm.
Don de Lucie Bigué, en hommage à Delphine Verge Bigué (2023.183)

Jacot, Jules-Frédéric

Montre à gousset pour dame, vers 1875, or, verre, métaux divers, encre et pâte bleu marine, bleu clair et verte, 6,1 × 4,5 × 1,1 cm.
Don de Lucie Bigué, en hommage à Delphine Verge Bigué (2023.181)

Mestari, Laïla

A door of knots, a door of notes, a door of knobs, 2022, construction textile et broderie, 260,5 × 158 cm.
Achat grâce à la contribution du Fonds Hamelys (2023.93)

P. S.

Alliance, vers 1880, or, 0,4 cm (hauteur) × 1,8 cm (diamètre).
Don de Lucie Bigué, en hommage à Delphine Verge Bigué (2023.172)

Sasseville, François

Cuillère à potage au chiffre de la famille Bruneau-Doucet, entre 1839 et 1864, argent, 23,1 × 4,8 cm.
Don de Lucie Bigué, en hommage à Delphine Verge Bigué (2023.178.01)

Cuillère à potage au chiffre de la famille Bruneau-Doucet, entre 1839 et 1864, argent, 23,1 × 4,6 cm.
Don de Lucie Bigué, en hommage à Delphine Verge Bigué (2023.178.02)

Steinman, Barbara

Tapis rouge (D'ici à là-bas), 2003, laine tissée, 1 341 × 93,5 cm.
Don anonyme (2023.192)

Villeneuve, Catherine

Les Prix du Québec. Médaille des prix culturels et scientifiques 2017 à 2021, 2017, argent sterling, aluminium et titane, 1,4 cm (hauteur) × 7,6 cm (diamètre).
Don du ministère de la Culture et des Communications du Québec (2023.204)

Wilcox Silver Plate Co.

Plat de service de style mouvement esthétique, vers 1880, argent, 23,9 × 28,8 × 15,5 cm.
Don de Lucie Bigué, en hommage à Delphine Verge Bigué (2023.169)

Wynne, Thomas, attribué à, ou Wallis, Thomas, attribué à

Pince à sucre au chiffre de la famille Bruneau-Doucet, vers 1790, argent, 12,6 × 3,8 cm.
Don de Lucie Bigué, en hommage à Delphine Verge Bigué (2023.177)

ARTS GRAPHIQUES



Bujold, Françoise

Fleurs de Manic, 1968, pastel sec, pastel à l'huile, encre et aquarelle sur papier vélin collé sur carton, 66,3 × 81,4 cm (carton), 55,7 × 70,5 cm (image).
Achat (2023.187)

Martin, Paryse

Le Silence des augures, 2022, graphite, encre et aquarelle sur papier, 96 × 127,5 cm.
Achat (2023.92)

INSTALLATION



Chloë Lum et Yannick Desranleau

Big Sack III, 2016, épreuve numérique imprimée au jet d'encre sur bannière de vinyle, acier et techniques mixtes, 190 × 304 × 130 cm.
Achat grâce à la contribution du programme Ascension artistique RBC / RBC Arts Rising (2023.149)

Is Failure an Alterity Too?, 2022, épreuves numériques imprimées au jet d'encre sur polyester, acier peint, caoutchouc et polyester, 226 × 228 × 45 cm.
Achat grâce à la contribution du programme Ascension artistique RBC / RBC Arts Rising (2023.148)

Cotton, Sylvie

Instrument à dessiner, 2012–2013, encre, tissu, papier manille et socles, dimensions variables.
Don de l'artiste (2023.164)

LISTE DES ACQUISITIONS (SUITE)

Dorion, Pierre
Saint Pierre délivré par un ange,
de l’installation éphémère
L’Atelier blanc,
1984, peinture–email sur toile,
107,3 × 89,2 cm.
Don de l’artiste (2023.188.01)

Visitation, de l’installation
éphémère *L’Atelier blanc*,
1984, peinture–email sur toile,
76,8 × 75,6 cm.
Don de l’artiste (2023.188.02)

Grandmaison, Pascal
Le Travail de l’art,
2020, projections vidéo
couleur synchronisées 4K, 1/2,
dimensions variables,
30 min, sonore.
Don de l’artiste (2023.190)

Pocreau, Yann
Les Impermanents,
2017–2020, cartes de visite
trouvées et boîtiers lumineux,
dimensions variables.
Don de l’artiste (2023.96)

Whittome, Irene F.
L’Imprimerie,
1978, casses de caractères
typographiques,
10,5 × 10,7 × 374,5 cm (ensemble).
Don de l’artiste (2023.128)

PEINTURE
↓

Bouchard, Jérôme
60 mg/m,
2013, acrylique sur toile,
141,2 × 147,5 cm.
Don de Gérald Bolduc (2023.86)

Calixte–Béa, Esther
Fyète–Venus Takes Her Place,
2022, acrylique sur toile et tissu,
214 × 128 cm.
Achat grâce à la contribution
du Fonds St. Barbe (2023.153)

Couturier, Marie–Alain, père
Madone à l’Enfant,
vers 1940, huile sur toile marouflée
sur carton, 40,3 × 30,3 cm.
Don de la succession
Louise Gadbois (2023.07)

Daudelin, Charles
Blanche de La Force,
1957, huile sur toile, 71,5 × 61 cm.
Don de la succession
Jean Bissonnette, à la mémoire
de Louise Bissonnette Daudelin
(2023.03)

Dorion, Pierre
Paris, 15 août,
1999, huile sur toile,
84 × 55,9 cm.
Don de Gérald Bolduc (2023.139)

Dubois, Marius
Ton grain de peau qui frissonne,
1973, huile sur toile, 85,2 × 152,5 cm.
Don de la succession
Raymond Lavoie (2023.78)

Fortin, Marc–Aurèle
Le Crépuscule,
vers 1940, huile sur bois,
70,9 × 88,7 cm.
Don de la succession
Lucille Fontaine Wakefield
(2023.193)

Inconnu
L’« Agnes Anderson »,
1854, huile sur toile,
60 × 90,5 cm.
Don de la famille Moisan (2023.144)

Kline, Chris
Rang (1),
2020, acrylique sur toile,
213,5 × 160 cm.
Don anonyme (2023.160.01)

Rang (2),
2020, acrylique sur toile,
213,5 × 160,2 cm.
Don anonyme (2023.160.02)

Lemieux, Jean Paul
Le Grand Nu,
1966, huile sur toile,
133,6 × 86,7 cm.
Don de Jacques Bernier (2023.150)

Lortie, Antoine
Apocalypse (Les Médiades),
2022, acrylique sur toile,
183 × 165,1 cm.
Achat (2024.22)

McEwen, Jean
Hommage à Borduas,
1950, huile sur panneau de bois,
53,4 × 35,4 cm.
Don d’Indra McEwen (2023.165)

Les Cages d’îles n° 1,
1974, huile sur toile, 203 × 290 cm.
Don d’Indra McEwen (2023.152)

Riopelle, Jean Paul
Sans titre,
1964, huile, encre et gouache
sur papier marouflé sur toile,
76,1 × 105,5 cm.
Don de Françoise Marquet–Zao
(2023.196)

Saint–Charles, Joseph
L’Atelier,
vers 1895, huile sur toile,
61,2 × 51,1 cm.
Don de Linda Morin (2023.02)

Whittome, Irene F.
The Rout of San Romano,
1963, huile sur toile,
161 × 174,5 cm.
Don de l’artiste (2023.125)

Les Insectes apocalyptiques,
1963, huile sur toile,
201,5 × 88 cm (1^{er} élément),
202 × 88 cm (2^e élément),
202,5 × 91 cm (3^e élément).
Don de l’artiste (2023.126)

PHOTOGRAPHIE
↓

April, Raymonde
Brasier, Mazgaon, 22 janvier 2013,
2015, épreuves numériques
imprimées au jet d’encre
sur polyéthylène, 1/2,
90,5 × 127,2 cm (papier),
81 × 122 cm (image)
(chaque élément).
Don de l’artiste (2023.161)

Offrande, Mumbai, 2015,
de la série *Traversée*,
2022, épreuve numérique
imprimée au jet d’encre sur papier
chiffon monté sur aluminium,
1/3, 122 × 183 cm (papier),
117,2 × 178,5 cm (image).
Don de l’artiste (2023.162)

*Holly King et Serge Murphy
en route vers le lac Saint–Joseph*,
Québec, 1979, de la série
Les Amitiés nouvelles,
2022, épreuve numérique
imprimée au jet d’encre sur papier
chiffon monté sur aluminium,
1/5, 35,5 × 51 cm.
Don de l’artiste (2023.163.01)

*Bill Vazan et Michèle Waquant sur
les plaines d’Abraham, Québec, 1979*,
de la série *Les Amitiés nouvelles*,
2022, épreuve numérique
imprimée au jet d’encre sur papier
chiffon monté sur aluminium,
1/5, 35,5 × 51 cm.
Don de l’artiste (2023.163.02)

René Blouin, Montréal, 1986,
de la série *Les Amitiés nouvelles*,
2022, épreuve numérique
imprimée au jet d’encre sur papier
chiffon monté sur aluminium,
1/5, 28 × 40,5 cm.
Don de l’artiste (2023.163.03)

*Chantal Boulanger et Jean–Claude
Rochefort, Montréal, 1986*,
de la série *Les Amitiés nouvelles*,
2022, épreuve numérique
imprimée au jet d’encre sur papier
chiffon monté sur aluminium,
1/5, 28 × 40,5 cm.
Don de l’artiste (2023.163.04)

*Vernissage de Serge Murphy
à la Galerie Chantal Boulanger, 1986*,
de la série *Les Amitiés nouvelles*,
2022, épreuve numérique
imprimée au jet d’encre sur papier
chiffon monté sur aluminium,
1/5, 28 × 40,5 cm.
Don de l’artiste (2023.163.05)

Jean–Claude Rochefort,
Montréal, 1998, de la série
Les Amitiés nouvelles,
2022, épreuve numérique
imprimée au jet d’encre sur papier
chiffon monté sur aluminium,
1/5, 28 × 40,5 cm.
Don de l’artiste (2023.163.06)

Blain, Dominique
Aether,
2019, épreuve numérique imprimée
au jet d’encre sur composite
d’aluminium, 1/5, 115,8 × 152,4 cm.
Don de l’artiste (2023.168)

Evergon
The Mature River, de la série
Trilogy of the Rivers,
1990, holographie par transmission
de lumière monochromatique,
110,5 × 110,5 cm.
Don de l’artiste (2023.155)

Christ, Genoa, Italy,
de la série *Eve R. Gonzales*,
1995, épreuve à développement
chromogène tirée d’un internégatif
4 × 5 po et d’une diapositive couleur
35 mm, 96,3 × 70,6 cm.
Achat (2023.157)

Christ, de la série *Eve R. Gonzales*,
vers 1995, épreuve à développement
chromogène tirée d’un internégatif
4 × 5 po et d’une diapositive couleur
35 mm, 9/15, 48,5 × 33,5 cm (papier),
45 × 30 cm (image).
Achat (2023.158)

The Wall, de la série *Cynisme*,
2006, épreuve numérique tirée
d’un négatif couleur 4 × 5 po,
152,5 × 111,2 cm.
Don de Guy Rodrigue (2023.142)

Canary, de la série *Chez moi*,
2006, épreuve numérique tirée
d’un négatif couleur 4 × 5 po,
152,5 × 111,2 cm.
Don de Guy Rodrigue (2023.143)

*Crossing the Equator Going South
Pacific Rim, No. 1*,
2009, épreuve numérique tirée
d’un négatif couleur 4 × 5 po,
127 × 101,6 cm.
Don de Jocelyne Aumont (2023.167)

Pocreau, Yann
Lumière noire,
2019, épreuve numérique,
1/3, 73,7 × 109,1 cm.
Achat (2023.89)

Whittome, Irene F.
L’Imprimerie,
1989, épreuves à la gélatine
argentique, virage sépia,
50,4 × 40 cm (chaque élément).
Don de l’artiste (2023.129)

SCULPTURE
↓

Marchessault, Jovette
La Montagne solaire,
1972, plâtre polychrome sur bois,
76,2 × 81 cm.
Don de Freda et Irwin Browns
(2023.82)

Le Gardien du Nocturne,
1973, plâtre polychrome sur bois,
111,8 × 86,3 cm.
Don de Freda et Irwin Browns
(2023.81)

TECHNIQUES MIXTES
↓

Barrow, Daniel
Calla Lily Bouquet,
2022, poupées de papier teintées
et découpées à la main épinglées
sur un carton de conservation quatre
plis sérigraphié, 101,5 × 78,5 cm.
Achat grâce à la contribution
du Fonds Hamelys (2023.91)

Whittome, Irene F.
Sans titre, de l’ensemble
Musée blanc,
1975, cire, chanvre, papier artisanal,
papier Arches, ficelle, œillets,
métal sur contreplaqué et carton,
82 × 63,5 cm (chaque élément).
Don de l’artiste (2023.127)

VIDÉO/FILM
↓

Gear, Glenn
Katinngak (Together),
2020, vidéogramme numérique
couleur, 1/3, 1 min 33, sonore.
Achat (2023.106)

Grandmaison, Pascal
Je te vois à l’envers,
2008, film noir et blanc super 16 mm
transféré sur support numérique,
1/3, 14 min 42, sonore.
Don de l’artiste (2023.189)

LES DONATEURS

Le Musée national des beaux-arts du Québec tient à témoigner sa reconnaissance aux personnes et aux organismes qui ont contribué, par une donation pour ses collections ou par une donation en espèces, à l’enrichissement de l’institution :

DONS DE PIÈCES DE COLLECTION	
↓	
Raymonde April	Danielle Monier
Jocelyne Aumont	Linda Morin
Jacques Bernier	Yann Pocreau
Lucie Bigué	Guy Rodrigue
Dominique Blain	Succession
Gérald Bolduc	Jean Bissonnette
Irwin et Freda Browns	Succession
Sylvie Cotton	Raymond Lavoie
Pierre Dorion	Succession
Kathryn Anne Gadbois	Lucille Wakefield
Louis Garneau	Irene F. Whittome
Pascal Grandmaison	Anonyme (2)
Jacques Locat	
Albert Jay Lunt	
Françoise Marquet-Zao	
Indra McEwen	
Ministère de la Culture et des Communications	
Lucie Moisan	

MEMBRES DES COMITÉS CONSULTATIFS EXTERNES D'ACQUISITION

ART ANCIEN ET MODERNE	ART CONTEMPORAIN ET ACTUEL
↓	↓
14 NOVEMBRE 2023	16 NOVEMBRE 2023
Christine Cheyrou Peggy Davis Charles C. Hill Marie-Ève Marchand Claude Payer	Nuria Carton de Grammont Diane Gistal Carl Johnson Marie-Hélène Leblanc Guillaume Sasseville
Félix-André Têtu <i>Représentant du conseil d'administration</i>	Félix-André Têtu <i>Représentant du conseil d'administration</i>
Guillaume Savard <i>Directeur des collections et de la recherche</i>	Guillaume Savard <i>Directeur des collections et de la recherche</i>
Jean-Luc Murray <i>Directeur général et président du comité consultatif externe d'acquisition</i>	Jean-Luc Murray <i>Directeur général et président du comité consultatif externe d'acquisition</i>

SYNTHÈSE DES COLLECTIONS

TABLEAU SYNTHÈSE DES ACQUISITIONS 2023-2024

CATÉGORIE	COLLECTION PERMANENTE	COLLECTION PRÊT D'ŒUVRES D'ART	COLLECTION D'ÉTUDE	TOTAL
Architecture	–	–	–	–
Arts décoratifs et design	35	–	–	35
Arts graphiques	2	–	–	2
Ethnologie	–	–	–	–
Installation	8	–	–	8
Peinture	18	–	–	18
Performance	–	–	–	–
Photographie	17	–	–	17
Sculpture	2	–	–	2
Techniques mixtes	2	–	–	2
Vidéo/film	2	–	–	2
TOTAL PARTIEL	86	–	–	86
Collections et fonds d'archives privées				–
TOTAL GÉNÉRAL	86	–	–	86

NOMBRE D'ARTISTES REPRÉSENTÉS DANS LES COLLECTIONS

Collection permanente	4 087
Collection Prêt d'œuvres d'art	871
Collection d'étude	177
TOTAL*	4 677

* Ajusté en tenant compte des artistes représentés simultanément dans plus d'une collection.

TABLEAU SYNTHÈSE DE LA GESTION DES PRÊTS 2023-2024

	COLLECTION PERMANENTE	COLLECTION PRÊT D'ŒUVRES D'ART	COLLECTION D'ÉTUDE	TOTAL
Prêts pour expositions	210	6	5	221
Prêts de fonction	78	194	–	272
Locations d'œuvres d'art (ministères et organismes publics)	–	232	–	232
Locations d'œuvres d'art (entreprises privées)	1	31	–	32
TOTAL	289	463	5	757

Au 31 mars 2024

SYNTHÈSE DES COLLECTIONS (SUITE)



← Une œuvre d'un artiste inconnu numérisée en trois dimensions grâce à une imprimante 3D nouvellement acquise par le Musée.



↑ Le conservateur de l'art ancien du Musée examine de près une toile de Théophile Hamel lors d'une opération de désencadrement.

SYNTHÈSE DES COLLECTIONS (SUITE)

ÉTAT DES COLLECTIONS (DÉNOMBREMENT)

Au 31 mars 2024

CATÉGORIE	COLLECTION PERMANENTE	COLLECTION PRÊT D'ŒUVRES D'ART	COLLECTION D'ÉTUDE	TOTAL
Architecture	16	–	–	16
Arts décoratifs et design	4 546	35	266	4 847
Arts graphiques	16 402	575	863	17 840
Ethnologie	1	–	285	286
Installation	261	6	–	267
Peinture	3 153	674	89	3 916
Performance	23	–	–	23
Photographie	9 674	399	384	10 457
Sculpture	4 223	239	60	4 522
Techniques mixtes	162	32	–	194
Vidéo/film	83	2	–	85
TOTAL	38 544	1 962	1 947	42 453

COLLECTIONS ET FONDS D'ARCHIVES PRIVÉES

Les collections et fonds d'archives privées ont été intégrés le 4 octobre 2012 dans le *Règlement sur les conditions d'acquisition et d'aliénation des biens qui sont des œuvres d'une personne par le Musée national des beaux-arts du Québec et sur les comités consultatifs d'acquisition*. Depuis cette date, le Musée comptabilise les acquisitions de collections et de fonds d'archives privées à titre de pièces de collection dans ses états financiers (voir note annexe 9, p. 115). Ces collections et fonds seront intégrés à l'*État des collections (dénombrement)* lorsque le Musée aura revu le relevé complet des collections et fonds d'archives privées qu'il détient.

Note : Le tableau *État des collections (dénombrement)* représente le nombre d'enregistrements au logiciel de gestion des collections (Mimsy XG). Certaines modifications apportées aux enregistrements durant l'année en cours, dont le changement de statut d'œuvres acquises antérieurement ou encore le transfert de pièces entre les collections du Musée ou avec sa bibliothèque, expliquent d'éventuels écarts dans les totaux d'œuvres par catégorie ou par collection si l'on additionne les nouvelles acquisitions à l'*État des collections (dénombrement)* inscrit au rapport de gestion de l'année dernière.

LA PROGRAMMATION ÉDUCATIVE ET CULTURELLE

LA PROGRAMMATION ÉDUCATIVE ET CULTURELLE

Au cœur de notre mission réside l’engagement de rendre l’art et la culture accessibles à tous, de proposer des expériences enrichissantes et d’encourager le dialogue interculturel. Tout au long de la dernière année, l’équipe de la médiation du Musée a poursuivi avec passion son travail visant à établir des ponts entre le public et l’art. Grâce à de nombreuses activités, nous avons facilité des rencontres significatives entre les visiteurs et les œuvres.



Durant les camps artistiques d’été, des enfants participent à une activité inspirée par l’exposition Alexander McQueen. L’art rencontre la mode dans la cour intérieure du pavillon Pierre-Lassonde.

LA PROGRAMMATION ÉDUCATIVE ET CULTURELLE (SUITE)

La diversité a été au centre de nos efforts de médiation. Nous n’avons ménagé ni temps ni énergie pour créer un espace inclusif où chacun se sente le bienvenu. Des programmes spéciaux ont été conçus pour répondre aux besoins des visiteurs handicapés, des groupes multiculturels et des communautés défavorisées. Parmi ces programmes, mentionnons *Mes mains ont la parole*, qui s’adresse aux nouveaux arrivants et aux réfugiés, *S’inspirer*, qui accueille des personnes vivant avec des problématiques de santé mentale, et *S’apaiser*, dont l’objectif est d’accompagner par l’art les personnes en fin de vie.

Par ailleurs, notre collaboration avec la communauté de Puvirnituq, au Nunavik, a nourri l’expérience et la réflexion de nos visiteurs aussi bien que de nos équipes. Le projet *Tarratuutiq / Taima* est né d’un désir de relation forte et réciproque avec de jeunes Inuits. Par le biais de la plateforme *L’art dans ma classe*, nous avons proposé à des élèves de réinterpréter des œuvres de la collection du Musée en y insufflant leur culture et leurs préoccupations.

Particulièrement inspirés par le thème des changements climatiques, les jeunes ont réalisé des créations percutantes. Au printemps 2024, l’exposition *Tarratuutiq / Taima* a été présentée à l’entrée du pavillon Pierre Lassonde. Une dizaine de participants ont eu la chance d’assister aux festivités d’ouverture et de vivre des moments forts en émotions. Couronnée de succès, cette initiative a sans aucun doute répondu à notre objectif de favoriser l’autonomisation et le leadership des jeunes Inuits.

Bien sûr, une foule d’autres activités ont enrichi au quotidien la programmation éducative et culturelle du Musée et, au total, l’année 2023–2024 s’est distinguée par des réalisations remarquables en matière de médiation artistique. Nous remercions chaleureusement notre équipe dévouée, nos partenaires communautaires et surtout nos précieux visiteurs pour leur soutien constant. Ensemble, nous continuerons à faire du Musée national des beaux-arts du Québec un lieu vibrant de découverte et de partage pour tous.

LA PROGRAMMATION ÉDUCATIVE ET CULTURELLE (SUITE)



←
Un enfant regarde
à travers des jumelles
en carton lors d'un
atelier de bricolage
tenu pendant la
semaine de relâche.

→
Une dame participe à
une activité de création
lors d'une soirée 5@9.



LA PROGRAMMATION ÉDUCATIVE ET CULTURELLE (SUITE)

→
Ambiance décontractée
lors d'un des populaires
5@9 du MNBAQ.



LA PROGRAMMATION ÉDUCATIVE ET CULTURELLE (SUITE)



← Des visiteurs traversent le pavillon Pierre Lassonde devant le diptyque *Sans titre* (1962) de Marcelle Ferron, œuvre singulière mise en valeur à l'occasion d'une semaine d'activités organisée en janvier 2024 pour souligner le centenaire de la naissance de l'artiste.



→ Au cours d'une visite scolaire, des enfants espiègles dans l'escalier du pavillon Pierre Lassonde se tournent vers l'objectif.



Atelier Muséo-yoga tenu dans le cadre de la semaine Marcelle Ferron, où la programmation culturelle mettait à l'honneur la composition picturale *Sans titre* (1962).

LA PROGRAMMATION ÉDUCATIVE ET CULTURELLE (SUITE)



← ↑
Des participants de L'Arche de la Capitale-Nationale incarnent des personnages étranges, conçus lors d'ateliers de théâtre corporel et de danse avec Entr'actes dans le cadre de *Féeries mécaniques*, un projet de médiation culturelle réalisé à l'été 2023 et inspiré de l'univers de l'exposition *Alexander McQueen. L'art rencontre la mode*.

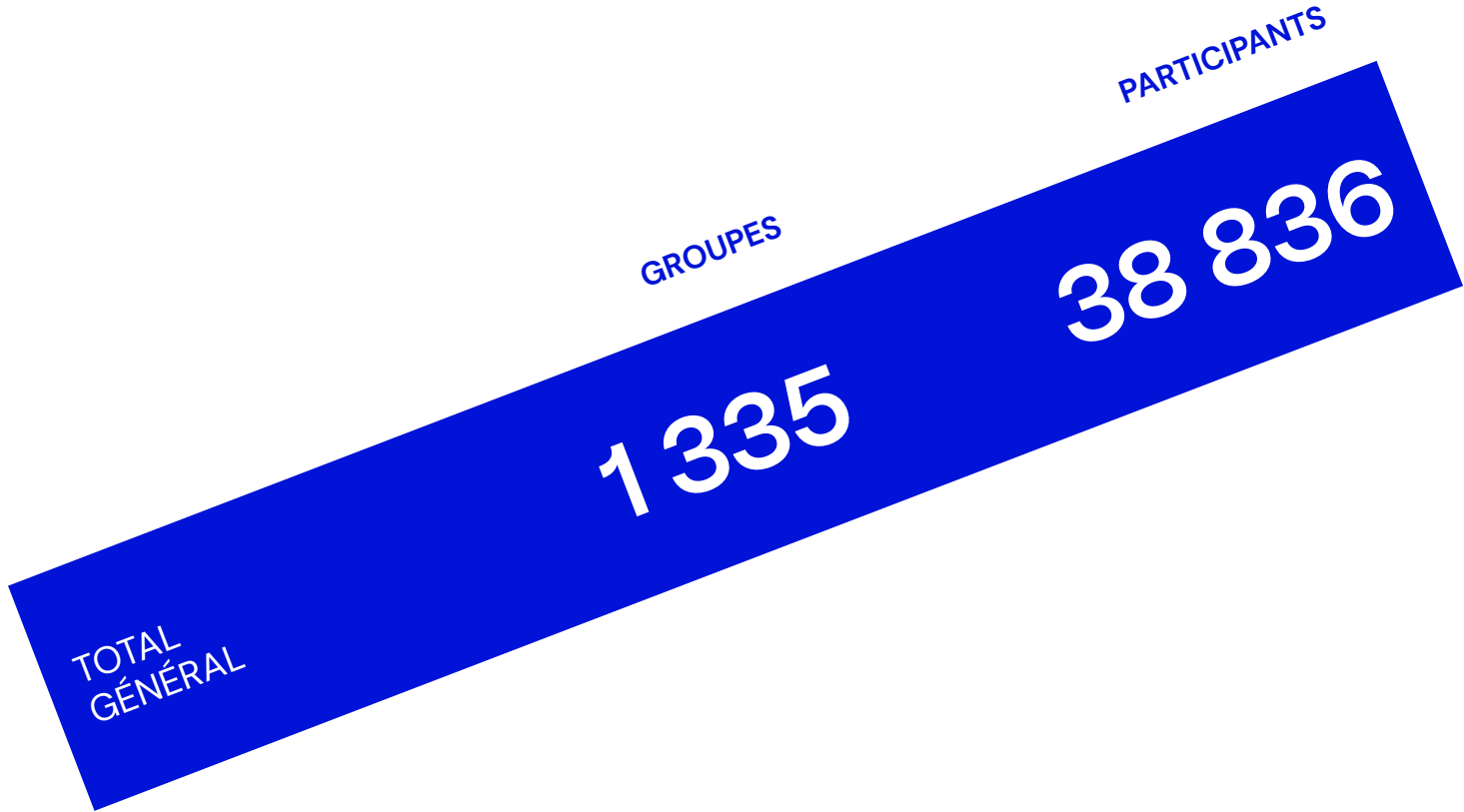
FRÉQUENTATION DES ACTIVITÉS ÉDUCATIVES ET CULTURELLES

ACTIVITÉS POUR LES GROUPES SCOLAIRES	GROUPES	PARTICIPANTS
Préscolaire et primaire	241	8 599
Secondaire	134	4 259
Collégial et université	73	1 871
Total	448	14 729

ACTIVITÉS CULTURELLES	GROUPES	PARTICIPANTS
Cinéma	–	4 423
Musique, danse, théâtre, performances	–	3 739
Activités spéciales	–	465
Activités pour les membres	–	2 616
Total	–	11 243

ACTIVITÉS ÉDUCATIVES POUR LES FAMILLES ET LES JEUNES	GROUPES	PARTICIPANTS
Ateliers de création pour tous	–	3 806
Visites individuelles (visites à heures fixes)	12	77
Centres de loisirs et terrains de jeux	11	593
Ateliers de création « satellites »	–	–
Ateliers de création pour les enfants	–	–
Fêtes d'enfants	–	–
Camps artistiques	–	74
<i>L'art dans ma maison</i> (trousses créatives)	–	9
Activités spéciales	–	197
Total	23	4 756

ACTIVITÉS D'ACCESSIBILITÉ ET DE MIEUX-ÊTRE	GROUPES	PARTICIPANTS	ACTIVITÉS ÉDUCATIVES POUR LE GRAND PUBLIC	GROUPES	PARTICIPANTS
Visites individuelles (visites à heures fixes)	–	3	Visites de groupes (visites guidées/libres)	169	3 415
Ateliers de création	–	–	Visites individuelles (visites à heures fixes)	695	2 583
Activités spéciales	–	646	Conférences et rencontres	–	779
Total	–	649	Audioguides	–	314
			Ateliers de création pour les adultes	–	368
			Total	864	7 459



Les amateurs de musique
sont au rendez-vous
lors du concert gratuit
offert par l'OSQ, le
3 décembre 2023, dans
le grand hall du pavillon
Pierre Lassonde.



LE NUMÉRIQUE

LE NUMÉRIQUE

Le site Web du Musée

MNBAQ.ORG



537 000
UTILISATEURS

PLUS DE
2,6 MILLIONS
DE PAGES VUES

SITE DES COLLECTIONS



93 000
UTILISATEURS

PLUS DE
511 000
PAGES VUES

SITE L'ART DANS MA CLASSE



8 900
UTILISATEURS

PLUS DE
53 000
PAGES VUES



Une employée du Musée prend un cliché d'un paysage du peintre A. J. Casson dans l'exposition *Génération*. *La famille Sobey et l'art canadien*.



LE NUMÉRIQUE (SUITE)

Les réseaux sociaux

Portée globale sur l'ensemble des plateformes : 31,6 millions de personnes atteintes par nos publications pendant l'année. Sur Facebook et Instagram, les chiffres incluent la portée organique et la portée payante.



←
Au cours de l'un des 5@9 du MNBAQ, de jeunes femmes se prêtent au jeu de la borne photo.

En chiffres

FACEBOOK



Portée :

28,6 MILLIONS
DE PERSONNES
ATTEINTES

Taux
d'engagement :

1,49 %

LINKEDIN



Portée :

113 600
PERSONNES
ATTEINTES

Taux
d'engagement :

1,21 %

INSTAGRAM



Portée :

2,8 MILLIONS
DE PERSONNES
ATTEINTES

Taux
d'engagement :

4,41 %

YOUTUBE



72 176
VUES

L'INCUBATEUR D'INNOVATIONS MUSÉALES

Créé en 2020, l'Incubateur d'innovations muséales est une initiative qui, pour la première fois de leur histoire, a permis aux deux grandes institutions muséales de la Capitale-Nationale, le Musée national des beaux-arts du Québec et le Musée de la civilisation, d'unir leurs talents, leurs compétences et leur créativité pour réaliser des projets novateurs et inédits au plus grand bénéfice de leurs publics.



Accessible à tous en salle d'exposition, l'agent conversationnel du Musée est un outil de médiation numérique tirant parti de l'intelligence artificielle générative. Il permet aux visiteurs d'obtenir réponse à toutes leurs questions (ou presque!) sur les œuvres de nos collections et même de discuter des émotions qu'ils ressentent.



L'INCUBATEUR
D'INNOVATIONS MUSÉALES
(SUITE)



L'INCUBATEUR D'INNOVATIONS MUSÉALES (SUITE)

Dans sa première phase, l'Incubateur se voulait un grand laboratoire d'apprentissage et d'expérimentation. Ce fut une opportunité unique pour les équipes de se familiariser avec le concept d'innovation, de mettre sur pied de multiples projets pilotes, de sortir de leur zone de confort et d'explorer de nouvelles approches. Grâce à ce formidable outil de développement, elles ont en outre eu la chance d'intégrer de nouvelles méthodologies de travail collaboratives et d'acquérir de nouvelles aptitudes propres à l'innovation.

La diversité, la richesse et l'originalité des projets élaborés dans le cadre de l'Incubateur d'innovations muséales sont venues rehausser l'expérience proposée à nos visiteurs et nous ont aussi permis d'attirer de nouveaux publics. Nous avons ainsi atteint les objectifs de départ de cette initiative conjointe : créer de nouveaux corridors d'accès à l'art, à notre patrimoine, à notre histoire et à notre culture, tout en contribuant à faire de la Capitale-Nationale une destination de choix dans le circuit muséal national et international.

Grâce au soutien du Secrétariat à la Capitale-Nationale, plus de 1,15 million de visiteurs au Musée national des beaux-arts du Québec et au Musée de la civilisation ont déjà profité des 25 projets réalisés dans le cadre de l'Incubateur d'innovations muséales, projets touchant tant l'innovation numérique, l'innovation sociale ou les nouvelles expériences et approches que la mise en valeur de nos expositions et de nos collections. Bien sûr, tout cela n'aurait pas été possible sans les quelque 80 employés qui se sont investis dans cette aventure depuis quatre ans et sans notre riche réseau de partenaires en provenance des milieux technologique, culturel, communautaire, universitaire et de la recherche.

À l'issue de cette première phase, nous constatons à quel point cette collaboration stimulante est vitale pour nos deux institutions. À une époque où les musées se doivent de toujours évoluer en concevant de nouvelles stratégies d'engagement de leurs publics, l'Incubateur constitue l'impulsion d'une profonde transformation qui continue de s'opérer dans nos institutions et qui nous pousse à travailler et à imaginer ensemble ce que sera « le musée de demain ».



Dans le cadre de l'Incubateur d'innovations muséales, l'équipe du Chartier World Lab de François Chartier présente ses recherches relatives à une expérience olfactive immersive menée autour de *L'Hommage à Rosa Luxemburg* (1992) de Riopelle.

LE PERSONNEL ET LES PARTENAIRES

LE PERSONNEL



← Des techniciens en muséologie effectuent des tests au cours du montage de l'œuvre *Sans titre* (1962) de Marcelle Ferron.



← La coordonnatrice aux visites guidées du Musée discute du diptyque de Marcelle Ferron avec une visiteuse.

LE PERSONNEL (SUITE)



← Une guide-animatrice interagit avec des élèves lors d'une visite scolaire.



↑ Un technicien en muséologie installe un élément de l'exposition *Tarratuutiq / Taima* dans le grand hall du pavillon Pierre Lassonde.

LE PERSONNEL (SUITE)



↑
Une technicienne
à la numérisation
effectue des tests
d'impression 3D.



→
Un technicien au
transport des œuvres
sécurise une sculpture
à l'extérieur du Musée.

LISTE DES EMPLOYÉS

Au 31 mars 2024

DIRECTION GÉNÉRALE	PROJETS SPÉCIAUX ET INSTITUTIONNELS	SECRÉTARIAT GÉNÉRAL	DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE			DIRECTION DES COLLECTIONS ET DE LA RECHERCHE			DIRECTION DES EXPOSITIONS ET DES PARTENARIATS INTERNATIONAUX		DIRECTION DE LA MÉDIATION ET DE L'EXPÉRIENCE VISITEUR
↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓
Jean-Luc Murray <i>Directeur général</i>	Jean-François Fusey <i>Directeur de projet, espace Riopelle</i>	Marc Lajoie <i>Secrétaire général et conseiller juridique</i>	Patrice Savoie <i>Directeur général adjoint</i>	Denis Pierre Perreau* Hans Veillette* <i>Surveillants</i>	Services auxiliaires Claude Richard <i>Coordonnateur technique</i>	Eve-Lyne Beaudry <i>Directrice par intérim</i>	Registrariat Isolda Gavidia <i>Registraire et conservatrice de la collection Rencontres</i>	Julie Bouffard <i>Agente à la gestion des documents photographiques</i>	Vacant <i>Directeur ou directrice</i>	René Bouchard* Véronique Dumont* Christian Fuentes Ketterer* Nadine Lapierre* Nicolas Maisonneuve* Florence Perrone* Sophie Roy* <i>Manutentionnaires</i>	Josée Duhaime <i>Directrice</i>
Cassandra McKinnon Mélanie St-Laurent* <i>Adjointes à la direction générale</i>	François Jacques* <i>Coordonnateur de l'agrandissement, espace Riopelle</i>	Cassandra McKinnon Mélanie St-Laurent* <i>Adjointes au secrétariat général</i>	Mélanie St-Laurent Melinda Rooke* <i>Adjointes à la direction générale adjointe</i>	RESSOURCES MATÉRIELLES Steeve Lavoie <i>Chef de service</i>	RESSOURCES FINANCIÈRES Nancy Gagné <i>Cheffe de service</i>	Nathalie Webster <i>Adjointe à la direction</i>	Phyllis Smith <i>Technicienne aux acquisitions et à la gestion documentaire</i>	Emmanuelle Letendre-Levesque <i>Technicienne à la numérisation</i>	Marie-Claude Boily <i>Adjointe aux expositions</i>	Régie et transport Marie-Ève Bertrand <i>Régisseure – Logistique et transport d'œuvres</i>	Marie-Claude Boily <i>Adjointe à la médiation</i>
	Guillaume Savard <i>Directeur des contenus, espace Riopelle</i>	Lizette Carine Pedraza Cala <i>Assistante administrative – Droits d'auteur</i>	Martin Cantin Julie Gagné <i>Coordonnateurs</i>	SÉCURITÉ Nadia Chamberland <i>Cheffe de service</i>	Approvisionnement François Paquin Kira Sinichenko <i>Responsables de l'approvisionnement</i>	Vacant <i>Conservateur ou conservatrice de l'art ancien (avant 1900)</i>	Isabelle Wilmart <i>Technicienne à la gestion informatisée</i>		Commissariat André Gilbert Maude Lévesque <i>Commissaires d'exposition</i>		Service aux visiteurs Marie-Chantal Beaulieu <i>Coordonnatrice du service aux visiteurs</i>
	Annie Bérubé <i>Chargée de mission, projets spéciaux</i>		Pierre-Antoine Gagnon Guy Hovington Lyes Maddi Chantal Trudeau Michel Viel <i>Superviseurs</i>	Véronique Greaves Vacant <i>Techniciens en approvisionnement</i>	Emmanuelle Richard* <i>Agente à l'approvisionnement</i>	Eve-Lyne Beaudry <i>Conservatrice de l'art contemporain (1900 à 1949)</i>	Virginie Caron <i>Technicienne en administration</i>		MUSÉOGRAPHIE Yasmée Faucher <i>Cheffe de service</i>	Bruno Brouillard Charles Dolbec <i>Techniciens au transport des œuvres</i>	Louis-Philippe Morency Lacroix Sophie Paré-Cliche* <i>Chefs d'équipe</i>
	Laurent Dervaux <i>Adjoint à la direction générale, dossiers institutionnels</i>		Jordan Bouchard-Courtemanche Ricko Bourgoin Péiré-Joël Brunnermer Gabriel Charbonneau N'Zi Frédéric Gagnon Grenier Sébastien Héту-Dumaine Lyes Maddi Alexandre Pry Henri-Paul Tremblay Samuel Bélanger* Chance Gloria Degnon Dedji* Julien Lagacé-Legendre* Mathieu Murphy-Veilleux* Paul Nemessany* Éric Paradis*	Gestion du bâtiment Tommy Gignac <i>Responsable des bâtiments</i>	Alexis Gosselin-Labrecque Mathieu Picard Vacant <i>Mécaniciens de machines fixes</i>	Bernard Lamarche <i>Conservateur de l'art actuel (2000 à ce jour)</i>	RESTAURATION, IMAGERIE ET INNOVATION NUMÉRIQUE Catherine Gaumond <i>Cheffe de service</i>		Design Loïc Lefebvre Philippe Legris <i>Designers</i>		Réjean Marquis Ariane Caouette* Maude Dallaire-Charest* Laurie-Anne Dion* Léa Moch* Sylvie Paquette* <i>Préposés</i>
						Archives et bibliothèque Nathalie Thibault <i>Conservatrice des archives et responsable de la gestion documentaire et de la diffusion numérique des collections</i>	Restauration Jérôme Paquet* <i>Restaurateur</i>		Menuiserie Hugo-Pier Fleury <i>Menuisier-ébéniste</i>		MÉDIATION Marie-Hélène Audet <i>Cheffe de service</i>
						Dominique Chartré-Roy Hélène Godbout* <i>Techniciennes en documentation</i>	Julie Bélanger Lili Bergeron Patricia Grenier-Baribeau* Charles Robichaud* <i>Techniciens en muséologie</i>	Isabelle Côté Mathieu Morissette <i>Menuisiers d'atelier</i>		Montage et opérations Chantale Falardeau <i>Coordonnatrice aux expositions</i>	Activités de médiation Valérie Allard <i>Responsable de la médiation scolaire</i>
							Photographie Idra Labrie <i>Photographe en chef</i>		Benoît Blondeau* Georges-Alexandre Brière* Jean Michel René* <i>Techniciens en muséologie</i>		Delphine Egesborg <i>Responsable de la médiation famille</i>
							Louïs Hébert <i>Photographe adjoint</i>		Pierre-Luc Brouillette <i>Socleur</i>		Andréanne Lesage <i>Responsable de la médiation adulte</i>

* Employés occasionnels

LISTE DES EMPLOYÉS (SUITE)

DIRECTION DE LA MÉDIATION ET DE L'EXPÉRIENCE VISITEUR (SUITE) ↓	DIRECTION DES COMMUNICATIONS ET DU MARKETING ↓			DIRECTION TALENTS ET CULTURE ↓	DIRECTION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ↓
Kasia Basta <i>Responsable de la médiation communautaire</i>	Sophie Lemelin <i>Directrice</i>	Intelligence d'affaires Rick Zhao <i>Analyste – Intelligence d'affaires</i>	Stratégie numérique Marie-Hélène Raymond <i>Coordonnatrice de la stratégie numérique</i>	Nadia Béland <i>Directrice</i>	Patrick Lefebvre <i>Directeur</i>
Marie-Ève Dumais <i>Responsable de la médiation culturelle</i>	Mélanie Tremblay <i>Adjointe à la direction</i>	COMMUNICATIONS ET MARKETING Annie Godbout <i>Cheffe de service</i>	Marketing et canaux numériques Joanie Pelletier Vacant* <i>Conseillers en marketing</i>	Laurence Frédérick Marie-Pier Leclerc-Thérien <i>Partenaires en gestion des ressources humaines</i>	Informatique Céline Doux <i>Chargée de projet</i>
Sophie Lessard-Latendresse* <i>Responsable de la médiation art et mieux-être</i>	Julie Bouchard Rose Pelchat* <i>Coordonnatrices aux événements</i>	Communications Claire Lehouillier <i>Agente de bureau</i>	Laurie St-Onge* <i>Préposée aux abonnements</i>	Frédéric Gauthier Analyste <i>en rémunération et avantages sociaux</i>	Denis Néron <i>Analyste fonctionnel</i>
Justine Boulanger <i>Chargée de contenu éducatif numérique</i>	Librairie-boutique Sandy Robert <i>Responsable</i>	Conception et production graphique Jean-François Boisvert Luc Dobigeon* <i>Techniciens en graphisme</i>		Claudia Dubé <i>Technicienne en ressources humaines</i>	Jonathan Caouette <i>Technicien réseau et sécurité</i>
Laurie Doyon <i>Agente de bureau</i>	Florence Brissette <i>Adjointe à la librairie-boutique</i>	Publicité et image de marque Stéphanie Drolet <i>Responsable de la publicité</i>			François Carrier-Déziel <i>Technicien infonuagique</i>
Richard Durand <i>Préposé aux ateliers</i>	Vacant <i>Commis-libraire</i>	Relations de presse Linda Tremblay <i>Responsable des relations de presse</i>			Thierry Mennesson <i>Technicien en informatique</i>
Audrey Harel <i>Coordonnatrice aux visites guidées</i>	Juliette Ardouin* Émilie Aubertin-Richer*	Médias sociaux et communication interne Héloïse Kermarrec <i>Conseillère en communications numériques</i>			
Anna-Sophie Blouin* Danielle Boutin* Éva Chatigny* Charlotte Cougnaud* Jacinthe Dubé* Myriam Dufour* Florence Gariépy* Élisabeth Girard-Dionne* Agathe Legendre* Émilie Pilon* Emmanuel Simard* Julien St-Georges Tremblay* Rosalie St-Onge* <i>Guides-animateurs</i>	Jeanne Bergeon* Sarah Bourque* Marguerite Daas* Marie Daneau* Alicia Déry* Jonathan Dubuc* Karelle Leclerc Anne-Catherine L'Heureux* Ève Simard* <i>Préposés</i>				

LES PARTENAIRES

APPUIS FINANCIERS ↓		COMMANDITES ↓	PARTENAIRES DE BIENS ET DE SERVICES ↓
Ministère de la Culture et des Communications Programme de soutien aux sociétés d'État et aux organismes nationaux	Par l'entremise de la Fondation du Musée national des beaux-arts du Québec Anonyme, pour le projet L'Arche de la Capitale-Nationale	Hydro-Québec Partenaire des activités familiales et scolaires et des activités 18-30 ans	Hilton Québec
Programme d'aide aux projets pour le soutien des expositions permanentes	Caisse Desjardins du Plateau Montcalm – Fonds d'aide au développement du milieu, pour le projet <i>Mes mains ont la parole</i>	Ministère de la Cybersécurité et du Numérique Programme de rehaussement de la cybersécurité	
Plan d'action gouvernemental en culture 2018-2023 (mesure 3)	Fondation J. Armand Bombardier, pour les camps artistiques	Secrétariat à la Capitale-Nationale Programme d'appui aux actions régionales, pour le projet Incubateur d'innovations muséales	
Programme de maintien des actifs et de résorption du déficit d'entretien des organismes et des sociétés d'État	Fondation Madeleine et Jean-Paul Tardif, pour le programme <i>L'art d'être humain</i>	Ville de Québec Mesure d'aide financière à l'intention des musées d'État pour des expositions internationales majeures dans le cadre de l'Entente de développement culturel, pour l'exposition <i>Alexander McQueen. L'art rencontre la mode</i>	
Plan culturel numérique du Québec	Andrew Lugg, pour le prix Lynne-Cohen		
Plan d'action gouvernemental pour le mieux-être social et culturel des Premières Nations et des Inuit 2022-2027	Ministère de la Culture et des Communications, programme Mécénat Placements Culture, volet Appariement aux dons des fondations des sociétés d'État et organismes		
Conseil des arts du Canada Programme Inspirer et enraciner pour les institutions artistiques	RBC Fondation, pour le Prix MNBAQ en art actuel		
Fondation du Musée national des beaux-arts du Québec Pour l'achat de pièces de collection	Simons, pour l'exposition <i>Alexander McQueen. L'art rencontre la mode</i>		

LA FONDATION

MOT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL



+ d'Art dans nos vies grâce à une communauté philanthropique des plus engagées!

La dernière année a été l'occasion pour la Fondation du Musée de consolider ses partenariats et même d'en établir de nouveaux, de gonfler les rangs du Cercle de la présidence et surtout de jeter les bases de la plus importante campagne philanthropique de son histoire en vue de la création de l'espace Riopelle.

MOT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL

(SUITE)

La campagne annuelle, intitulée *Éveiller le merveilleux*, a de nouveau été une réussite en 2023–2024. En effet, grâce à l’appui de ses donateurs et à la généreuse contribution du Dr Jean–Claude Forest et de M^{me} Francine Déchêne, qui ont doublé les dons faits en fin de campagne, la Fondation a recueilli 280 932 \$, dépassant ainsi son objectif financier pour une troisième année consécutive. À la lumière de ce succès, force est de constater que le Musée et sa mission continuent de susciter un enthousiasme contagieux et un réel désir d’engagement.

Malgré l’orage qui s’est invité à l’événement, la *Soirée d’été dans Charlevoix* a également porté ses fruits. Grâce à sa renommée grandissante et à la popularité de son encan interactif, cette fête champêtre a permis d’amasser la somme record de 120 000 \$, contribuant du même souffle à nourrir la relation porteuse entre le Musée national des beaux–arts du Québec et le Musée de Charlevoix.

De nouveaux talents autour de la table

Il m’importe d’abord de souligner l’apport remarquable de **Marie Cossette**, qui a siégé au conseil d’administration de la Fondation pendant plus de sept années, dont les deux dernières à titre de présidente, avant d’être nommée juge à la Cour supérieure du Québec. Son leadership impressionnant, sa passion assumée pour les arts et son indéfectible dévouement ont laissé sur la Fondation une empreinte déterminante. C’est donc avec humilité et enthousiasme que j’ai accepté, en juin 2023, de relever le défi de lui succéder à la présidence du conseil.

Au cours de l’année 2023–2024, la Fondation a accueilli trois nouvelles administratrices au sein de son conseil, qui se rapproche toujours plus de la parité. **Marie–Annick Bonneau** et **Marie–Pier Gosselin**, qui sont également membres du comité développement, et **Lara Nourcy**, qui est aussi membre du comité gouvernance, éthique et ressources humaines, sont ainsi venues ajouter leurs expertises à celles d’une équipe déjà bien rodée et pleinement engagée.

À la suite du départ de la précédente présidente–directrice générale de la Fondation, **Emilie L.Cayer**, dont nous saluons le dynamisme et les réalisations importantes, **Fabrice Alcayde**, qui travaillait déjà à la Fondation, a accepté de mettre à profit ses compétences et sa connaissance de l’organisation pour assurer l’intérim. Un grand merci pour ce soutien précieux, qui garantit une

stabilité et une cohérence dans la suite des actions de la Fondation. Cette continuité est d’autant plus nécessaire que le Musée se trouve à un moment crucial de son développement.

Les membres du conseil d’administration unissent leurs voix à la mienne pour adresser de sincères remerciements et félicitations aux membres du personnel de la Fondation. Grâce à la qualité de leur travail, accompli en étroite collaboration avec les équipes du Musée, ils ont su mener à bien la campagne annuelle de financement ainsi que les multiples activités de reconnaissance et événements–bénéfice de la Fondation.

Toute une communauté de généreux donateurs

Finalement, le bilan de l’année 2023–2024 n’aurait pu être aussi positif ni aussi enthousiasmant sans la mobilisation et la générosité de la grande communauté de personnes amoureuses des arts qui gravite autour du Musée et de sa Fondation et qui ne cesse de croître au fil des ans.

Au nom des membres du conseil d’administration, je vous remercie toutes et tous de votre appui. En soutenant ainsi l’art et ses beautés, vous permettez au Musée de continuer d’être une source de découverte, d’émotion et de curiosité.

Julie–Anne Vien
Présidente du conseil d’administration
de la Fondation du Musée

MOT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM



Une année de progrès

Soutenir la mission et les programmes du Musée a plus que jamais été concret et visible en cette année 2023–2024, marquée par des projets stimulants pour notre communauté philanthropique. À la Fondation, notre engagement à l’égard du Musée s’est manifesté à travers des actions telles que le lancement de la campagne annuelle, axée sur la mise en lumière des programmes éducatifs et communautaires de l’institution, et l’organisation du premier Bal national, qui s’est tenu le 4 mai 2024. La préparation de cet événement phare de notre calendrier, sur lequel nous reviendrons en détail dans le prochain rapport annuel de gestion, a occupé une partie importante de notre temps et de nos activités.

MOT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM (SUITE)

C’est avec beaucoup d’enthousiasme que j’ai accepté d’assumer la direction par intérim de la Fondation à un moment déterminant de son histoire, alors que nous nous apprêtons à déployer une vaste opération philanthropique centrée sur l’espace Riopelle et le projet éducatif du Musée. Je tiens d’ailleurs à remercier chaleureusement le conseil d’administration de m’avoir accordé sa confiance. Je veux également saluer notre précédente présidente-directrice générale, Emilie L.Cayer, pour son dévouement et sa contribution à la réalisation de notre mission.

Vers l’espace Riopelle... et bien plus !

Depuis l’annonce faite en décembre 2021 par le premier ministre du Québec, François Legault, la Fondation s’affaire à mettre en place la grande campagne de financement du projet de l’espace Riopelle. La phase silencieuse de cette campagne a été marquée cette année par plusieurs promesses de dons importants, ce qui laisse augurer du succès à venir.

Pour atteindre nos objectifs, nous continuons à renforcer les liens avec notre communauté philanthropique. Cette année encore, nous avons célébré en beauté la Journée nationale de la philanthropie. À cette occasion, nous avons témoigné notre reconnaissance à nos donateurs et donatrices en leur présentant les coulisses du Musée et en partageant avec eux un aperçu du travail qui y est réalisé par les équipes pour offrir à nos visiteurs une expérience muséale enrichissante.

En août 2023 avait lieu au Domaine Fairbanks, à La Malbaie, la quatrième édition d’*Une soirée d’été dans Charlevoix*, tenue sous la présidence d’honneur de Marc Soucy, des Meubles Saint-Damase, et la coprésidence de Sophie Ducharme, de la Banque Nationale, et du Dr Félix-André Têtu. Cet événement champêtre a rapporté 120 000 \$ au profit de la Fondation du Musée national des beaux-arts du Québec et du Musée de Charlevoix. Merci à nos indispensables partenaires, aux artistes Maude Guérin et Yves Desgagnés, qui ont animé la soirée, et à tous les bénévoles pour leur collaboration exemplaire.

La Fondation est fière d’avoir contribué à l’acquisition de nouvelles œuvres pour la collection du Musée. Grâce à la générosité de nos donateurs et mécènes, notre patrimoine culturel collectif s’enrichit ainsi toujours plus, une source de bonheur pour les visiteurs actuels du Musée tout autant qu’un legs précieux aux générations futures. La Fondation soutient également, avec l’appui de son fidèle partenaire RBC Fondation, le Prix MNBAQ en art actuel. Cette distinction, décernée tous les deux ans, témoigne de notre engagement commun à promouvoir les artistes émergents en leur offrant une occasion de faire briller leur art au Musée, un « sceau d’approbation » qui représente pour plusieurs d’entre eux une étape décisive dans le développement de leur carrière.

Nos réalisations de la dernière année ont été rendues possibles grâce à la générosité de nos nombreux partenaires, donateurs et bénévoles, ainsi qu’au dévouement et au professionnalisme des équipes du Musée. Leur soutien sans faille et leur confiance sont le moteur de notre réussite et je tiens à leur exprimer ici toute ma reconnaissance. Je veux également souligner le travail remarquable de mes collègues, la belle équipe de la Fondation. Leur engagement est essentiel à l’accomplissement de notre mission et je suis fier de les avoir à mes côtés. Ensemble, nous avons réalisé de grandes choses cette année. Je remercie chacun d’entre eux pour son apport à la Fondation et je suis sûr que nos efforts à tous auront raison des défis qui nous attendent et que nous célébrerons ensemble le succès de nos prochains événements !

Fabrice Alcayde
Président-directeur général par intérim
de la Fondation du Musée



Campagne annuelle 2023–2024 :

UNE COMMUNAUTÉ PHILANTHROPIQUE QUI ÉVEILLE LE MERVEILLEUX

Lancée le 6 septembre 2023 sur le thème *Éveiller le merveilleux*, la campagne annuelle 2023–2024 a connu un franc succès. Grâce à la mobilisation de sa communauté philanthropique, la Fondation a récolté une somme de 280 932 \$, dépassant ainsi son objectif initial de 250 000 \$. Certains donateurs, comme le Dr Jean-Claude Forest et M^{me} Francine Déchêne ou comme iA Groupe financier, ont joué un rôle crucial dans l’atteinte de ce résultat en apportant généreusement leur soutien financier. L’équipe de la Fondation exprime toute sa reconnaissance aux personnes, aux entreprises et aux bénévoles qui ont contribué à cette réussite.

Commandites

UNE EXPOSITION MAJEURE

La Fondation tient à remercier La Maison Simons, commanditaire présentateur de l’exposition *Alexander McQueen. L’art rencontre la mode*, pour son précieux appui. Elle souhaite également souligner l’apport d’Air Canada à titre de commanditaire partenaire.

DES ACTIVITÉS CULTURELLES POUR TOUS

La Fondation remercie Hydro-Québec qui, depuis de nombreuses années, contribue à la programmation culturelle du Musée en tant que commanditaire présentateur des activités pour la famille et le grand public.

Dons en soutien à l’éducation

Avec l’appui de la Fondation, le Musée réalise année après année une multitude de projets de médiation culturelle qui offrent des expériences enrichissantes à un public diversifié et favorisent l’accès universel à l’art.

Nous souhaitons souligner l’apport important de la Fondation Madeleine et Jean-Paul Tardif au programme *Dimanches en famille*, qui permet à des familles issues de milieux économiquement fragiles de fréquenter gratuitement le Musée dans le cadre d’activités variées tout au long de l’année.

Nous remercions également la Caisse Desjardins du Plateau Montcalm, dont le soutien a permis de mettre sur pied en 2022 *Mes mains ont la parole*, un programme de francisation innovant qui utilise l’art comme vecteur de communication, d’éducation, de socialisation et de découverte lors de visites et d’ateliers créatifs au Musée.

Implication de la Fondation pour la relève artistique

PRIX MNBAQ EN ART ACTUEL

La Fondation est fière de contribuer à la présentation du Prix MNBAQ en art actuel. Cette récompense biennale, créée en 2013 grâce à la générosité de RBC Fondation, se veut une vitrine essentielle pour reconnaître les artistes d’ici et leur permettre de rayonner à l’échelle nationale.

Le Cocktail du Cercle de la présidence

Le 18 avril 2023, la Fondation accueillait les membres du Cercle de la présidence. À cette occasion, les invités ont eu la chance de visiter l’exposition *Nous*. Ils ont également été sensibilisés aux retombées de leurs dons à travers le témoignage émouvant de Sarah Turbide, intervenante sociale à la Maison L’Éclaircie, un organisme bénéficiaire des programmes de la Fondation. Nous remercions chaleureusement Julie Brouillette, de RBC Gestion de patrimoine – Groupe Brouillette, présentateur de cet événement.

ACTIVITÉS 2023–2024

(SUITE)

Activité reconnaissance à l’occasion de la Journée nationale de la philanthropie

Le 16 novembre 2023, la Fondation a souligné la Journée nationale de la philanthropie en organisant, pour une troisième année, un événement exclusif à l’intention de ses donateurs et donatrices. Les invités ont été conviés à découvrir le parcours d’une œuvre d’art de son acquisition jusqu’à son exposition, en passant par les étapes de la restauration et de la conservation.



Une conférence portant sur les processus d’acquisition et de restauration des œuvres a été présentée aux donateurs du Musée lors d’un 5 à 7 organisé pour les remercier de leur générosité.



Une quatrième édition réussie pour *Une soirée d’été dans Charlevoix*

Le 5 août 2023, une centaine de convives se sont réunis au Domaine Fairbanks, à La Malbaie, pour la quatrième édition d’*Une soirée d’été dans Charlevoix*. Cette célébration champêtre, organisée au profit du Musée de Charlevoix et de la Fondation du Musée national des beaux-arts du Québec, a été coprésidée par Sophie Ducharme, de la Banque Nationale, et le D^r Félix-André Têtu. Grâce à la générosité des participants, l’événement a généré un bénéfice record de 120 000 \$, destiné à soutenir la mission des deux institutions muséales.

Cette soirée mémorable n’aurait pas été possible sans la collaboration de nombreux partenaires. Nous tenons à remercier le grand présentateur de l’événement, Meubles Saint-Damase, le commanditaire prestige, la Banque Nationale, de même que les commanditaires associés, Les Immeubles Charlevoix et la Banque de Montréal. Merci également à nos animateurs, les artistes Maude Guérin et Yves Desgagnés, ainsi qu’à tous les bénévoles qui ont contribué au succès de cette édition.

Acquisitions

D’importants dons versés à la Fondation ont permis au Musée d’acquérir cinq nouvelles œuvres en 2023–2024. Le Fonds St. Barbe a financé l’acquisition du tableau *Fyête–Venus Takes Her Place* (2022) d’Esther Calixte-Béa. Grâce au Fonds Hamelys, les œuvres *Calla Lily Bouquet* (2022) de Daniel Barrow et *A door of knots, a door of notes, a door of knobs* (2022) de Laila Mestari sont à leur tour entrées dans la collection permanente. Enfin, la Banque RBC a soutenu l’achat de deux installations du duo d’artistes Chloë Lum et Yannick Desranleau, *Big Sack III* (2016) et *Is Failure an Alterity Too?* (2022). Nous exprimons notre sincère gratitude à ces donateurs qui, par leurs gestes généreux, enrichissent la collection nationale et contribuent ainsi à la préservation du patrimoine culturel québécois.

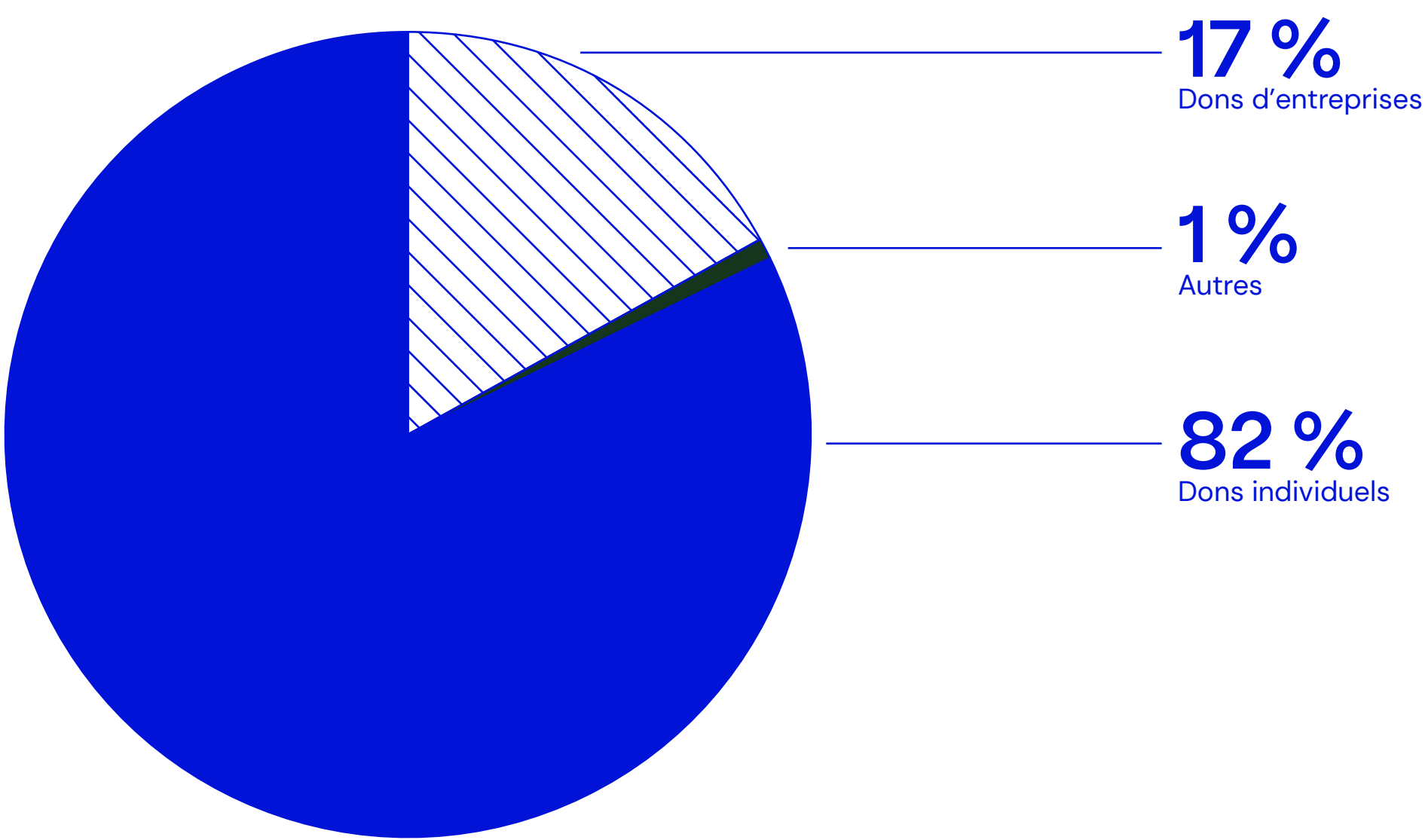
Abonnement ALLIÉ

L’abonnement ALLIÉ permet aux membres de soutenir généreusement le Musée en combinant abonnement et don tout en bénéficiant de privilèges. Avec un total de 214 adhérents au cours de la dernière année, ces abonnements individuels ou doubles symbolisent le partenariat entre le Musée et ses membres, unis par leur passion pour l’art, la culture et l’éducation.

LA FONDATION EN CHIFFRES

Les revenus en 2023–2024 totalisent plus de 3,8 millions de dollars.

REVENUS PROVENANT DE DONS EN 2023–2024



704 484 \$

ont été versés à titre de contributions au Musée national des beaux-arts du Québec cette année, dont près de 66 % pour des acquisitions d’œuvres d’art, des commandites d’expositions et des projets spéciaux en éducation.

26 028 882 \$

en dons majeurs, en commandites et en partenariats depuis 2013

Les dons majeurs, les commandites et les partenariats de biens et de services sollicités par l’équipe de la Fondation depuis 2013 ont permis de soutenir le Musée dans la réalisation du pavillon Pierre Lassonde et la tenue d’activités diverses au fil des ans. Nous souhaitons remercier nos fidèles donateurs, commanditaires et partenaires pour leur contribution au rayonnement et au succès de nos projets!

LA FONDATION EN CHIFFRES

(SUITE)

Campagne annuelle

Grâce à la générosité de 1 541 donateurs, la campagne annuelle 2023–2024 a permis d’amasser 280 932 \$. Le nombre de donateurs a connu une progression de 15 %.

Campagne + d’Art dans nos vies

Lors de l’exercice 2023–2024, la Fondation a comptabilisé des promesses de dons de 6 005 339 \$ pour la réalisation de l’espace Riopelle et de son projet éducatif. Le lancement public de la campagne de financement est prévu à l’automne 2024.

Programme Mécénat Placements Culture

La Fondation a participé au premier programme Mécénat Placements Culture du Conseil des arts et des lettres du Québec et du ministère de la Culture et des Communications à trois reprises au cours des dernières années. À cet effet, une entente de 10 ans pour la gestion des fonds a été conclue avec la Fondation Québec Philanthrope. Depuis cinq ans, la Fondation participe au programme Appariement aux dons des fondations des sociétés d’État et organismes du portefeuille Culture et Communications. Après avoir placé 1 250 000 \$ depuis 2019–2020, elle a investi cette année 250 000 \$ en dons sans affectation. En 2023–2024, c’est donc un total de 586 310 \$ qui a été capitalisé, dont 336 310 \$ provenant du ministère de la Culture et des Communications pour les sommes investies en 2022–2023 afin de soutenir les projets du Musée à long terme.

Nous tenons à remercier sincèrement M. Pierre Lassonde pour le versement anticipé de la promesse de don qu’il avait consentie à la Fondation. Il s’agit d’un geste très significatif qui illustre son profond attachement à notre institution. Ce sont des actions de cette nature qui permettent d’assurer les actifs de la Fondation et de pérenniser du même coup les activités du Musée.

PERSONNEL DE LA FONDATION DU MUSÉE

Au 31 mars 2024

Fabrice Alcayde
*Président-directeur
général par intérim*

Caroline Audy
*Adjointe à la direction
générale*

Eve Léveillé-Dutil
*Responsable
des communications
et des événements*

Mélanie Greffard
*Conseillère
en développement
philanthropique*

Nicole Nadeau
*Agente
à l'administration
et aux opérations*

Emma Bilodeau
Corriveau
*Agente principale
au développement
philanthropique*

Samuel Frigon
*Agent
au développement
philanthropique*

Ont contribué
à l'avancement
de plusieurs projets
au cours de l'année :
Emilie L.Cayer et
Claude Marcotte

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FONDATION DU MUSÉE

Au 31 mars 2024

PRÉSIDENTE
DU CONSEIL
↓

Julie-Anne Vien
*Associée directrice
Cabinet de relations
publiques National
(Québec)*

VICE-PRÉSIDENTE
DU CONSEIL
↓

Marie-Annick Bonneau
*Vice-présidente
principale, Relations avec
les investisseurs, gestion
du capital, durabilité
et affaires publiques
iA Groupe financier*

TRÉSORIER
DU CONSEIL
↓

Jean Lamy, FCPA

PRÉSIDENT-DIRECTEUR
GÉNÉRAL PAR INTÉRIM
↓

Fabrice Alcayde
*Fondation du Musée
national des beaux-arts
du Québec*

ADMINISTRATRICES ET ADMINISTRATEURS
↓

Debby Cordeiro
*Première
vice-présidente,
Communications
et responsabilité
sociale d'entreprise
Banque Nationale
du Canada*

Michaël
Gaudreault, CPA
*Vice-président, Finance
et développement
corporatif
Groupe CBF*

Christiane
Germain, CM, CQ
*Présidente du conseil
d'administration
Musée national des
beaux-arts du Québec*

Marie-Pier Gosselin
*Directrice, Affaires
juridiques et régie
d'entreprise
QSL*

Marc Guérin, MD, FRCPC
*Directeur exécutif
médical
diaMentis*

Charles Guimont
*Président
O2 Commerce*

Vincent-P. Hogue
*Vice-président
et chef de marché
BMO Gestion privée,
succursale McGill*

Liu-Anne
Lemieux-Rousseau
*Gestionnaire
placements
marketing numérique
Familiaprix*

Jean-Luc Murray
*Directeur général
Musée national des
beaux-arts du Québec*

Lara Nourcy
*Vice-présidente
exécutive et leader,
Assurance individuelle
et services financiers
Beneva*

Claude Tessier

Mathieu
Truchon, MBA, FCSI
*Gestionnaire
de portefeuille principal
et conseiller en gestion
de patrimoine
BMO Gestion privée,
Nesbitt Burns*

Secrétaire du conseil :
Marc Lajoie,
secrétaire général
et conseiller juridique,
Musée national des
beaux-arts du Québec

COMITÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FONDATION DU MUSÉE

Au 31 mars 2024

COMITÉ
GOUVERNANCE,
ÉTHIQUE ET
RESSOURCES
HUMAINES
↓

Debby Cordeiro
Présidente

Marc Guérin
Lara Nourcy
Mathieu Truchon

Invités :
Fabrice Alcayde,
Caroline Audy,
Marc Lajoie et
Julie-Anne Vien

COMITÉ
FINANCES,
AUDIT ET
PLACEMENTS
↓

Michaël Gaudreault
Président

Charles Guimont
Vincent P. Hogue
Jean Lamy
Claude Tessier

Invités :
Fabrice Alcayde,
Caroline Audy,
Patrice Savoie et
Julie-Anne Vien

COMITÉ
DÉVELOPPEMENT
↓

Vincent P. Hogue
Président

Marie-Annick Bonneau
Marie-Pier Gosselin
Marc Guérin
Liu-Anne
Lemieux-Rousseau

Invités :
Fabrice Alcayde,
Caroline Audy,
Marc Lajoie et
Julie-Anne Vien

DONS À LA FONDATION DU MUSÉE

La Fondation du Musée national des beaux-arts du Québec tient à remercier toutes les personnes et les organisations qui, par leurs dons, contribuent à la poursuite de sa mission.

La liste qui suit vise à reconnaître et à souligner de façon particulière la générosité des personnes et des organisations qui ont donné à la Fondation au cours de l'année 2023-2024. Les dons considérés pour les besoins de ce rapport annuel ont été versés dans le cadre de nos activités, notamment de la campagne annuelle *Éveiller le merveilleux*, des campagnes majeures de financement du pavillon Pierre Lassonde et du futur pavillon destiné à Jean Paul Riopelle ainsi que de la campagne de dons planifiés. Par ailleurs, une inscription permanente au tableau d'honneur du grand hall du pavillon Pierre Lassonde reconnaît les donatrices et donateurs ayant cumulé des dons de 5 000 \$ et plus.



↑
Le Dr Jean-Claude Forest
et Mme Francine Déchêne,
fidèles donateurs à la
Fondation du Musée
national des beaux-arts
du Québec depuis 2011.

DONS À LA FONDATION DU MUSÉE (SUITE)

DONS DE MOINS DE 300 \$ ↓ En 2023–2024, un total de 1 216 donatrices et donateurs ont contribué à la Fondation par des dons de moins de 300 \$. La somme de ces dons atteint 82 195 \$.	DONS DE 300 \$ À 499 \$ ↓ Arnaud et Jules Alcayde Les Augustines de la Miséricorde de Jésus du Québec Jean Beaulieu et Danielle Martineau François Berleur Yve Bourque et Denise Beauchesne Claude Busque Jean-René Caron Carole Chapados-Thibault Pierre Douville Francine Dupuis Onil Gagné et Claudette Poiré			DONS DE 500 \$ À 999 \$ ↓ Claire Auger Roger Barrette Emmanuel Béland Gilles Binet Henri–Paul Biron et Lucie Alarie–Biron Esther Boivin Marie Cossette Lucette Coulombe Yves et Madeleine Demers Marthe Drouin Marie Dufour et Luc Fisette Hélène Dufresne Jean-François Fusey			DONS DE 1 000 \$ À 4 999 \$ ↓ Dominique Anglade Lucie Bergeron Jean et Denise L. Bissonnette Yves Boissinot Gilles Boivin Marie-Annick Bonneau Jacques Boulet Esther Bourgeois Marthe Bourgeois Claude Bourgie Bovet Jean-Guy Bouthot et Muriel Comeau Josette Castel M^{re} Claude Côté et Suzanne Després Gilles et Roxane Dagenais Marie-Christine Dufour Fidelity Investments Fondation François Rainville Marie-Claude Forest Véronique-Isabelle Forest Michaël Gaudreault Gaëtan Gignac Marie-Pier Gosselin D^r Marc Guérin et Louise Beaupré Dominique Joyal Jonathan Kotcheff Marie Lachance Jean Lamy et Christine Bisson Lisette T. Laporte et Donald Laporte Nina Lauren Liu-Anne Lemieux-Rousseau Geneviève Mercier-Couture Gaston Moreault et Janine Goulet Moreault Jean-Luc Murray Nicole Nadeau et Serge-Paul Lessard Lara Nourcy Famille Joan et Louis Paquet Sylvie et Milana Paquette Patrice Savoie Thérèse Sicard et Maurice Brisson Louis St-Gelais Succession Hélène Boulet Yolande Taillon Pierre Thibault Mathieu Truchon Marthe Vaillancourt Julie-Anne Vien, Jean-François, Noah et Éliza Rose Tremblay Anonyme (4)
	DONS DE 5 000 \$ À 9 999 \$ ↓ Elise Bourret Louise Brochu et Paul Monty Gaëtan Comeau et Nicole Montminy Lise Côté et Gaston Godin Fondation Azrieli Fonds Violette Lavoie et Yves Pelletier Stéphany Peschlow, Olivia et Vincent P. Hogue Anonyme (1)	DONS DE 10 000 \$ À 24 999 \$ ↓ Banque Laurentienne Louise Bourgeois, Nicolas et Olivier Gamache Fondation Madeleine et Jean-Paul Tardif Fonds Hamelys Susan G. Lacoste	DONS DE 25 000 \$ À 49 999 \$ ↓ Jean-Claude Forest et Francine Déchêne iA Groupe financier Andrew Lugg – Fonds Lynne Cohen Anonyme (1)	DONS DE 50 000 \$ À 99 999 \$ ↓ Fondation J. Armand Bombardier Intact Assurance	DONS DE 100 000 \$ À 249 999 \$ ↓ Caisse de dépôt et placement du Québec Desjardins RBC Fondation	DONS DE 250 000 \$ À 499 999 \$ ↓ Fondation Rossy Fondation Sandra et Alain Bouchard Pierre Lassonde	COMMANDITAIRES ET PARTENAIRES DE BIENS ET DE SERVICES ↓ Air Canada Cabinet de relations publiques National (Québec) La Maison Simons O2 Commerce

ÉTATS FINANCIERS

RAPPORT DE LA DIRECTION

ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

Les états financiers du Musée national des beaux-arts du Québec (Musée) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées, qui respectent les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. La direction procède à des vérifications périodiques, afin de s'assurer du caractère adéquat et soutenu des contrôles internes appliqués de façon uniforme par le Musée.

Le Musée reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité d'audit et de gestion des risques, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers du Musée, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité d'audit et de gestion des risques pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Le directeur général,



Jean-Luc Murray

Le directeur général adjoint,



Patrice Savoie, CPA

Québec, le 20 juin 2024

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers du Musée national des beaux-arts du Québec (« l'entité »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2024, et l'état des résultats, l'état des gains et pertes de réévaluation, l'état de l'évolution de l'actif net et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel de gestion, mais ne comprennent pas les états financiers et mon rapport de l'auditeur sur ces états.

Mon opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et je n'exprime aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne mon audit des états financiers, ma responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que j'ai acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. J'ai obtenu le rapport annuel de gestion avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que j'ai effectués, je conclus à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, je suis tenue de signaler ce fait dans le présent rapport. Je n'ai rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (SUITE)

Responsabilités de l’auditeur à l’égard de l’audit des états financiers

Mes objectifs sont d’obtenir l’assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d’anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d’erreurs, et de délivrer un rapport de l’auditeur contenant mon opinion. L’assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d’assurance, qui ne garantit toutefois pas qu’un audit réalisé conformément aux normes d’audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d’erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu’il est raisonnable de s’attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d’un audit réalisé conformément aux normes d’audit généralement reconnues du Canada, j’exerce mon jugement professionnel et je fais preuve d’esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j’identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d’erreurs, je conçois et mets en œuvre des procédures d’audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d’une anomalie significative résultant d’une fraude est plus élevé que celui d’une anomalie significative résultant d’une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j’acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l’audit afin de concevoir des procédures d’audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d’exprimer une opinion sur l’efficacité du contrôle interne de l’entité;
- j’apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l’utilisation par la direction du principe comptable de continuité d’exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l’existence ou non d’une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l’entité à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l’existence d’une incertitude significative, je suis tenue d’attirer l’attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d’exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s’appuient sur les éléments probants obtenus jusqu’à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l’entité à cesser son exploitation;
- j’évalue la présentation d’ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d’une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l’étendue et le calendrier prévus des travaux d’audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j’aurais relevée au cours de mon audit.

RAPPORT RELATIF À D’AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu’à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu’au cours de l’exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,



Caroline Rivard, CPA auditrice
Vérificatrice générale adjointe

Québec, le 20 juin 2024

ÉTATS FINANCIERS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

	2024			2023	
ÉTAT DES RÉSULTATS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024	FONDS DES OPÉRATIONS	FONDS DES IMMOBILISATIONS	FONDS DE DOTATION	TOTAL	TOTAL
	\$	\$	\$	\$	\$
PRODUITS					
Subventions du gouvernement du Québec <i>(note 5)</i>	18 203 585	6 251 035	–	24 454 620	22 447 831
Subventions du gouvernement du Canada	335 000	926 235	–	1 261 235	1 305 104
Autres subventions ou contributions	500 000	13 106	–	513 106	525 097
Commandites	229 332	–	–	229 332	228 193
Contributions de la Fondation du Musée national des beaux-arts du Québec <i>(note 7)</i>	509 484	915 132	–	1 424 616	1 150 533
Dons de pièces de collection <i>(note 9)</i>	2 618 320	–	–	2 618 320	2 211 909
Billetterie et abonnements	1 504 420	–	–	1 504 420	1 436 703
Stationnement	267 944	–	–	267 944	248 372
Boutique et publications	708 766	–	–	708 766	569 484
Redevances des services alimentaires	157 836	–	–	157 836	167 757
Location d'espaces et services connexes	289 074	–	–	289 074	263 226
Location et diffusion d'œuvres d'art et d'expositions	129 741	–	–	129 741	142 090
Activités éducatives et culturelles	127 155	–	–	127 155	199 025
Revenus de placements	437 834	–	–	437 834	466 554
Autres	18 458	–	–	18 458	37 255
	26 036 949	8 105 508	–	34 142 457	31 399 133
CHARGES					
Traitements et avantages sociaux	12 158 542	26 310	–	12 184 852	12 261 839
Énergie, taxes et assurances	4 658 292	–	–	4 658 292	4 564 756
Services professionnels, administratifs et autres	2 279 429	220 099	–	2 499 528	2 988 946
Entretien, réparations et aménagement	2 054 230	369 168	–	2 423 398	2 131 142
Transport et communications	1 640 665	26 426	–	1 667 091	1 074 395
Fournitures et approvisionnements	807 116	15 093	–	822 209	974 678
Location de locaux	243 308	46 820	–	290 128	244 506
Acquisition de pièces de collection <i>(note 9)</i>	2 704 070	–	–	2 704 070	2 656 639
Location d'expositions	180 399	–	–	180 399	557 939
Intérêts sur la dette à long terme	–	561 573	–	561 573	622 659
Autres intérêts et frais financiers	14 016	386 684	–	400 700	318 608
Perte à la suite de la radiation d'immobilisations corporelles	–	20 200	–	20 200	1 488
Amortissement des immobilisations corporelles	–	5 968 711	–	5 968 711	6 090 796
Charge de désactualisation – Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (OMHS) <i>(note 19)</i>	–	25 786	–	25 786	15 820
	26 740 067	7 666 870	–	34 406 937	34 504 211
(INSUFFISANCE) EXCÉDENT DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES	(703 118)	438 638	–	(264 480)	(3 105 078)

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers.

ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

	2024				2023
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024	FONDS DES OPÉRATIONS	FONDS DES IMMOBILISATIONS	FONDS DE DOTATION	TOTAL	TOTAL
	\$	\$	\$	\$	\$
ACTIF NET (DETTE NETTE) AU DÉBUT DE L'EXERCICE	(1 523 707)	6 691 386	1 750 079	6 917 758	10 022 836
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges	(703 118)	438 638	–	(264 480)	(3 105 078)
ACTIF NET (DETTE NETTE) À LA FIN DE L'EXERCICE	(2 226 825)	7 130 024	1 750 079	6 653 278	6 917 758

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers.

	2024				2023
ÉTAT DES GAINS ET PERTES DE RÉÉVALUATION POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024	FONDS DES OPÉRATIONS	FONDS DES IMMOBILISATIONS	FONDS DE DOTATION	TOTAL	TOTAL
	\$	\$	\$	\$	\$
GAINS ET PERTES DE RÉÉVALUATION AU DÉBUT DE L'EXERCICE	(180 906)	–	112 646	(68 260)	91 898
Variation des gains et pertes non réalisés sur les placements de portefeuille	(26 418)	–	92 078	65 660	(112 725)
Gains réalisés sur la cession de placements de portefeuille reclassés dans les résultats ou les revenus de placements reportés	–	–	–	–	(47 433)
GAINS ET PERTES DE RÉÉVALUATION À LA FIN DE L'EXERCICE <i>(note 10)</i>	(207 324)	–	204 724	(2 600)	(68 260)

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers.

ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

POUR L’EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

POUR LE CONSEIL D’ADMINISTRATION,

Christiane Germain
Présidente du conseil d’administration

Louise Turgeon
Présidente du comité d’audit
et de gestion des risques

	2024			2023	
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 MARS 2024	FONDS DES OPÉRATIONS	FONDS DES IMMOBILISATIONS	FONDS DE DOTATION	TOTAL	TOTAL
	\$	\$	\$	\$	\$
ACTIF					
ACTIF À COURT TERME					
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 8)	2 988 691	7 294	–	2 995 985	7 146 543
Créances et intérêts courus (note 11)	495 302	–	–	495 302	453 375
Contributions à recevoir de la Fondation du Musée national des beaux-arts du Québec (note 7)	248 895	429 000	–	677 895	216 000
Créances interfonds, sans intérêt ni modalités d’encaissement	1 121 157	–	–	–	–
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (note 12)	–	5 346 803	–	5 346 803	6 846 161
Subventions fédérales à recevoir	335 000	–	–	335 000	335 000
Stocks	244 042	–	–	244 042	205 285
Pièces pour l’entretien et les réparations futurs	111 419	–	–	111 419	111 419
Charges payées d’avance	754 174	–	–	754 174	442 091
	6 298 680	5 783 097	–	10 960 620	15 755 874
PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE (note 10)	828 736	–	2 511 509	3 340 245	3 165 379
CONTRIBUTIONS À RECEVOIR DE LA FONDATION DU MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC (note 7)	–	1 476 507	–	1 476 507	2 205 507
SUBVENTIONS À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (note 12)	–	23 908 382	–	23 908 382	21 500 518
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 13)	–	103 422 303	–	103 422 303	103 205 144
	7 127 416	134 590 289	2 511 509	143 108 057	145 832 422
PASSIF					
PASSIF À COURT TERME					
Emprunts bancaires (note 14)	–	11 053 389	–	11 053 389	9 635 054
Charges à payer et frais courus (note 15)	4 109 254	215 111	–	4 324 365	5 071 517
Provision pour vacances (note 22)	1 044 968	–	–	1 044 968	881 763
Créances interfonds, sans intérêt ni modalités de remboursement	–	564 451	556 706	–	–
Intérêts courus	139	81 375	–	81 514	57 476
Dépôts de clients et produits reportés	792 167	–	–	792 167	475 733
Apports reportés (note 16)	2 951 771	–	–	2 951 771	3 481 868
Portion de la dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 18)	–	4 707 232	–	4 707 232	6 698 160
Portion court terme des obligations liées à la mise hors service d’immobilisations (note 19)	–	17 688	–	17 688	16 220
	8 898 299	16 639 246	556 706	24 973 094	26 317 791
PROVISION POUR CONGÉS DE MALADIE (note 22)	433 257	–	–	433 257	389 486
REVENUS DE PLACEMENTS REPORTÉS (note 17)	230 009	–	–	230 009	225 173
APPORTS REPORTÉS (note 16)	–	98 988 153	–	98 988 153	98 614 816
DETTE À LONG TERME (note 18)	–	11 316 302	–	11 316 302	12 914 834
OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D’IMMOBILISATIONS (note 19)	–	516 564	–	516 564	520 824
	9 561 565	127 460 265	556 706	136 457 379	138 982 924
ACTIF NET (DETTE NETTE)					
Investi en immobilisations	–	7 130 024	–	7 130 024	6 691 386
Affectations d’origine externe	–	–	188 250	188 250	188 250
Affectations d’origine interne	–	–	1 561 829	1 561 829	1 561 829
Non grevé d’affectations	(2 226 825)	–	–	(2 226 825)	(1 523 707)
	(2 226 825)	7 130 024	1 750 079	6 653 278	6 917 758
Gains et pertes de réévaluation cumulés	(207 324)	–	204 724	(2 600)	(68 260)
	(2 434 149)	7 130 024	1 954 803	6 650 678	6 849 498
	7 127 416	134 590 289	2 511 509	143 108 057	145 832 422

DROITS ET OBLIGATIONS CONTRACTUELS (note 24)
ÉVENTUALITÉS (note 25)
Les notes annexes font partie intégrante des états financiers.

ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

	2024			2023	
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024	FONDS DES OPÉRATIONS	FONDS DES IMMOBILISATIONS	FONDS DE DOTATION	TOTAL	TOTAL
	\$	\$	\$	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT					
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges	(703 118)	438 638	–	(264 480)	(3 105 078)
Éléments sans incidence sur la trésorerie					
Apports reportés constatés à titre de produits	(1 449 222)	(7 247 873)	–	(8 697 095)	(8 892 994)
Ajustement de la dette à long terme au taux effectif	–	23 152	–	23 152	30 533
Perte à la suite de la radiation d'immobilisations corporelles	–	20 200	–	20 200	1 488
Amortissement des immobilisations corporelles	–	5 968 711	–	5 968 711	6 090 796
Charge OMHS	–	7 452	–	7 452	15 820
	(2 152 340)	(789 720)	–	(2 942 060)	(5 859 435)
Variation des actifs et des passifs liés aux activités de fonctionnement					
Créances et intérêts courus	(53 082)	11 155	–	(41 927)	(48 235)
Contributions à recevoir de la Fondation du Musée national des beaux-arts du Québec	(32 895)	300 000	–	267 105	(112 172)
Subventions à recevoir	–	(57 338)	–	(57 338)	(406 730)
Stocks	(38 757)	–	–	(38 757)	(547)
Charges payées d'avance	(312 083)	–	–	(312 083)	(207 276)
Charges à payer et frais courus	(822 767)	215 111	–	(607 656)	639 567
Provision pour vacances	163 205	–	–	163 205	(17 471)
Intérêts courus	139	23 899	–	24 038	9 706
Dépôts de clients et produits reportés	316 434	–	–	316 434	(138 589)
Apports reportés	919 125	49 199	–	968 324	1 178 389
Provision pour congés de maladie	43 771	–	–	43 771	(31 208)
Revenus de placements reportés	4 836	–	–	4 836	7 854
	187 926	542 026	–	729 952	873 288
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	(1 964 414)	(247 694)	–	(2 212 108)	(4 986 147)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS					
Acquisition d'immobilisations corporelles	–	(6 357 111)	–	(6 357 111)	(2 287 332)
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	–	1 300	–	1 300	–
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	–	(6 355 811)	–	(6 355 811)	(2 287 332)
ACTIVITÉS DE PLACEMENT					
Acquisition de placements	(34 892)	–	(74 314)	(109 206)	(293 351)
Produits de cession de placements	–	–	–	–	150 000
Flux de trésorerie liés aux activités de placement	(34 892)	–	(74 314)	(109 206)	(143 351)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT					
Augmentation des emprunts bancaires	–	4 526 567	–	4 526 567	3 581 054
Remboursement d'emprunts bancaires	–	(3 108 232)	–	(3 108 232)	(1 180 174)
Contributions reçues de la Fondation du Musée national des beaux-arts du Québec	–	–	–	–	–
Autres subventions ou contributions reçues	–	–	–	–	2 500 000
Nouvelle dette à long terme – nette des frais d'émission	–	3 108 232	–	3 108 232	1 330 174
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	–	4 526 567	–	4 526 567	6 231 054
VARIATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(1 999 306)	(2 076 938)	(74 314)	(4 150 558)	(1 185 776)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, au début de l'exercice	4 639 236	2 507 307	–	7 146 543	8 332 319
Contributions interfonds	348 761	(423 075)	74 314	–	–
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, à la fin de l'exercice (note 8)	2 988 691	7 294	–	2 995 985	7 146 543

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers.

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS

Le Musée national des beaux-arts du Québec (Musée), personne morale au sens du Code civil instituée en vertu de la *Loi sur les musées nationaux* (RLRQ, chapitre M-44), a pour fonctions de faire connaître, de promouvoir et de conserver l’art québécois de toutes les périodes, de l’art ancien à l’art actuel, et d’assurer une présence de l’art international par des acquisitions, des expositions et d’autres activités d’animation.

Le Musée national des beaux-arts du Québec a été reconnu comme un organisme de bienfaisance au sens de la *Loi sur les impôts du Québec* (RLRQ, chapitre I-3) et de la *Loi de l’impôt sur le revenu du Canada* (LRC 1985, chapitre 1, 5^e supplément). Il est par conséquent admissible à l’exemption d’impôt prévue pour ces organismes.

2. VOCATION DES FONDS

Le fonds des opérations présente les opérations courantes du Musée.

Le fonds des immobilisations présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux immobilisations corporelles. La partie du solde du fonds non investie en immobilisations est réservée à l’acquisition d’immobilisations corporelles pour le Musée et au paiement des frais afférents. De plus, le Musée ne peut, sans obtenir l’autorisation préalable du gouvernement, acquérir, aliéner, hypothéquer ou louer un immeuble.

Le fonds de dotation présente les ressources apportées à titre de dotations. En vertu d’un règlement approuvé par le gouvernement, seuls les revenus de placements tirés des ressources de ce fonds peuvent être utilisés à des fins d’immobilisations corporelles et d’acquisition d’œuvres d’art pour les collections du Musée.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Référentiel comptable

Aux fins de la préparation de ses états financiers, le Musée utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*, incluant les recommandations des normes comptables s’appliquant uniquement aux organismes sans but lucratif du secteur public énoncées dans les chapitres SP 4200 à SP 4270.

Utilisation d’estimations

La préparation des états financiers du Musée par la direction exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence sur la comptabilisation des actifs et des passifs, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la provision pour congés de maladie, les obligations liées à la mise hors service d’immobilisations et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Instruments financiers

Les instruments financiers sont constatés au coût à la date de transaction.

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des éléments classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de leur comptabilisation initiale. Toutefois, lors de la comptabilisation initiale des éléments classés dans les instruments financiers évalués à la juste valeur, les coûts de transaction sont passés en charge.

Les placements de portefeuille, composés d’instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, sont classés dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans l’état des gains et pertes de réévaluation jusqu’à ce qu’elles soient décomptabilisées.

La trésorerie et équivalents de trésorerie, les créances et intérêts courus (excluant les taxes à recevoir) et les contributions et subventions à recevoir (excluant les subventions qui ne font pas l’objet d’un accord contractuel) sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d’intérêt effectif.

Les emprunts bancaires, les charges à payer et frais courus (excluant les avantages sociaux à payer), les intérêts courus, la provision pour vacances et la dette à long terme sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d’intérêt effectif.

JUSTE VALEUR

La juste valeur est le montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence.

La juste valeur des titres détenus dans les fonds communs correspond à leur valeur boursière, établie selon le cours vendeur. Lorsque survient une variation de la valeur des actifs sous-jacents détenus dans les fonds communs, la valeur des parts varie également.

HIÉRARCHIE DE LA JUSTE VALEUR

Les instruments financiers évalués à la juste valeur sont classés selon les niveaux suivants de la hiérarchie :

Niveau 1 : Le calcul de la juste valeur de l’instrument repose sur les prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2 : Le calcul de la juste valeur de l’instrument repose sur des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, lesquelles sont observables soit directement (sous forme de prix) ou indirectement (déterminées à partir de prix).

Niveau 3 : Le calcul de la juste valeur de l’instrument repose sur des données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Constatation des produits

APPORTS

Les apports présentés dans le fonds des opérations comprennent les subventions, les autres contributions et les commandites. Les apports présentés dans le fonds des immobilisations comprennent les subventions ou contributions relatives aux immobilisations corporelles et à leur maintien.

Les subventions ou contributions à recevoir sont comptabilisées lorsqu’elles peuvent faire l’objet d’une estimation raisonnable et que leur réception est raisonnablement assurée, notamment lorsqu’il existe un accord contractuel.

Le Musée applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l’exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées, à l’exception des apports affectés à l’acquisition d’immobilisations corporelles non amortissables, qui sont constatés en augmentation de l’actif net. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu’ils sont reçus ou à recevoir.

PRODUITS

Vente de biens et services

Les revenus provenant de la vente de biens et services constituent des opérations avec obligations de prestation pour lesquelles le Musée doit rendre un service ou fournir un bien précis en échange de la somme reçue d’un payeur. Ces revenus sont constatés au fur et à mesure que l’obligation est remplie, soit à un moment précis ou progressivement.

Obligations de prestation remplies à un moment précis

Les produits de boutique, de publications et de billetterie sont comptabilisés au moment de la vente.

Obligations de prestation remplies progressivement

Les revenus provenant d’abonnements, de stationnement, de redevances des services alimentaires ainsi que d’activités éducatives et culturelles sont comptabilisés progressivement par le Musée, soit à mesure que les services sont rendus.

Location

Les revenus provenant de location d’espaces et de services connexes ainsi que de location et de diffusion d’œuvres d’art et d’expositions constituent des opérations avec obligation de prestation et sont constatés progressivement sur la durée des ententes signées avec les clients.

DOTATIONS

Les dotations sont comptabilisées comme augmentation de l’actif net du fonds de dotation. Les revenus de placements de ce fonds grevés d’une affectation externe sont constatés comme revenus de placements reportés dans le fonds des opérations et constatés comme produits du fonds approprié dans l’exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les revenus de placements de ce fonds non grevés d’une affectation externe sont constatés comme revenus de placements dans le fonds des opérations.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Collections

Le coût des pièces de collection acquises contre paiement est imputé aux charges du fonds des opérations.

Les pièces de collection acquises par donation sont comptabilisées aux produits et aux charges du fonds des opérations lorsque toutes les conditions s’y rattachant sont remplies. La valeur des pièces de collection acquises par donation est déterminée par expertise et est généralement sanctionnée par la Commission canadienne d’examen des exportations de biens culturels (Commission). Advenant que le donateur n’accepte pas la décision de la Commission, il peut, dans les 12 mois suivant le jour de la communication de la première détermination de la Commission, lui demander de fixer à nouveau la juste valeur de l’œuvre. Si tel est le cas, l’ajustement de valeur est comptabilisé dans l’exercice où la nouvelle détermination est communiquée. Lorsque la Commission fait connaître sa décision après la date de production des états financiers et que la juste valeur qu’elle détermine diffère de la valeur déterminée par expertise utilisée pour comptabiliser l’acquisition, l’ajustement de valeur est comptabilisé dans l’exercice suivant la comptabilisation initiale.

Revenus de placements

Les revenus d’intérêts sont comptabilisés d’après le nombre de jours de détention du placement au cours de l’exercice. Les gains ou les pertes sur la cession de placements sont établis selon la méthode du coût moyen. Les redistributions de capital sont constatées au moment où elles sont encaissées.

Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint.

Les actifs reçus sans contrepartie d’une entité incluse dans le périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés à leur valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d’échange, c’est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l’élément transféré ou du service fourni.

Stocks

Les stocks de la boutique sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est calculé selon la méthode de l’épuisement successif.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût ou, si elles sont reçues à titre gratuit, à la juste valeur marchande en date d’acquisition, et sont amorties selon la méthode de l’amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative. Leur coût inclut les frais financiers capitalisés pendant la période de construction, de développement ou de mise en valeur ainsi que les coûts de mise hors service, le cas échéant.

Les immobilisations en cours de construction, de développement ou de mise en valeur ne font pas l’objet d’amortissement avant qu’elles soient quasi terminées.

Bâtiments	40 ans*
Aménagements des bâtiments	10 ans
Aménagements des salles d’exposition	10 ans
Aménagements extérieurs	10 ans
Matériel roulant	15 ans
Équipement spécialisé	10 ans
Mobilier et équipement de bureau	5 ans
Documents numériques	3, 5 et 10 ans
Équipement informatique et bureautique	3 ans
Développement informatique	7 ans

* Les coûts de mise hors service d’immobilisations capitalisés dans la catégorie des bâtiments sont amortis sur une durée de 34 à 200 ans.

Dépréciation des immobilisations corporelles

Lorsque la conjoncture indique qu’une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité du Musée de fournir des services ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l’immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur nette comptable, son coût est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations corporelles sont imputées aux résultats de l’exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n’est constatée.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l’encaisse, des placements dont l’échéance n’excède pas trois mois suivant la date d’acquisition, des placements facilement convertibles à court terme en un montant connu de trésorerie et dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative, et le cas échéant, du découvert bancaire.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux, compte tenu du fait que le Musée ne dispose pas de suffisamment d’informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Provision pour congés de maladie

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d’une méthode d’estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par le Musée. Ces hypothèses font l’objet d’une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d’acquisition de ces avantages sociaux, c’est-à-dire en fonction de l’accumulation et de l’utilisation des journées de maladie par les employés.

Incertitude relative à la mesure

Le passif relatif aux obligations liées à la mise hors service d’immobilisations est sujet à une incertitude relative à la mesure et peut varier en raison des technologies en constante évolution utilisées dans les activités de mise hors service des immobilisations et des écarts entre les hypothèses retenues aux fins de l’évaluation du passif et les résultats réels. Les principales hypothèses retenues comprennent l’estimation des coûts actuels de mise hors service, le taux d’inflation des coûts et le taux d’actualisation. Par ailleurs, l’obligation de disposer de manière sécuritaire de l’amiante dans les bâtiments est sujette à une incertitude relative à la mesure en raison des limites inhérentes à l’évaluation des quantités d’amiante qui y sont contenues ainsi que de l’échéancier des travaux qui est inconnu lorsqu’aucun plan de mise hors service des bâtiments n’est prévu.

Obligations liées à la mise hors service d’immobilisations

Une obligation liée à la mise hors service d’immobilisations est comptabilisée lorsque toutes les conditions suivantes sont respectées :

- il y a présence d’une obligation juridiquement exécutoire qui contraint le Musée à réaliser des activités particulières liées à la mise hors service permanente d’une immobilisation nécessitant une sortie de ressources économiques;
- l’obligation résulte de l’acquisition, de la construction, du développement, de la mise en valeur et/ou de l’utilisation normale de l’immobilisation;
- il est prévu que les activités particulières de mise hors service soient réalisées;
- il est possible de procéder à une estimation raisonnable des coûts relatifs à cette obligation.

Les coûts de mise hors service sont capitalisés au coût des immobilisations concernées et amortis linéairement à compter de la date de l’obligation juridique jusqu’au moment prévu de l’exécution des activités de mise hors service.

L’évaluation initiale de la valeur comptable de l’obligation est effectuée en ayant recours à l’actualisation des flux de trésorerie estimatifs nécessaires pour procéder aux activités de mise hors service. Les flux de trésorerie sont ajustés en fonction de l’inflation et actualisés selon le taux d’actualisation qui représente la meilleure estimation de la direction quant au coût des fonds nécessaires pour régler l’obligation à son échéance, qu’elle soit connue ou estimée.

À la suite de sa comptabilisation initiale, la valeur comptable de l’obligation est augmentée de la charge de désactualisation annuelle, comptabilisée dans les frais financiers, pour tenir compte de l’écoulement du temps. De plus, sa valeur comptable est ajustée pour tenir compte des variations de l’échéancier ou du montant des flux de trésorerie non actualisés par rapport à l’estimation initiale ou d’une révision du taux d’actualisation. Ces ajustements sont constatés à titre d’augmentation ou de diminution de la valeur comptable de l’immobilisation en cause. La valeur comptable révisée de l’immobilisation doit être amortie prospectivement.

4. MODIFICATION COMPTABLE

Adoption de nouvelle norme comptable

SP 3400, *Revenus*

Le 1^{er} avril 2023, le Musée a adopté les exigences du nouveau chapitre SP 3400, *Revenus* qui établit des normes de comptabilisation et d’information relatives aux opérations génératrices de revenus. Plus précisément, il différencie les revenus issus des opérations qui comportent des obligations de prestation (appelées « opérations avec contrepartie ») de ceux issus des opérations sans obligations de prestation (appelées « opérations sans contrepartie »).

Les principaux éléments du nouveau chapitre sont les suivants :

- Une obligation de prestation s’entend d’une promesse exécutoire de fournir des biens ou services précis à un payeur en particulier ;
- Le Musée doit constater les revenus tirés d’opérations avec contrepartie lorsqu’il remplit (ou à mesure qu’il remplit) l’obligation de prestation en fournissant les biens ou services promis au payeur ;
- La constatation du revenu tiré d’une opération sans contrepartie doit se faire lorsque le Musée a le pouvoir de revendiquer ou de prélever une entrée de ressources économiques et qu’elle relève d’une opération passée ou d’un événement passé qui est à l’origine d’un actif.

Pour les opérations avec contrepartie, le Musée doit déterminer quels biens ou services (ou quels groupes de biens ou services) sont distincts et doivent par conséquent être traités séparément. Lorsque le Musée détermine qu’il y a plus d’une obligation de prestation pour une même opération, il doit utiliser une méthode de répartition du prix de la transaction. Pour ce faire, il utilise le prix de vente spécifique des biens ou services à chacune des obligations de prestation lorsque celui-ci est connu ; dans le cas contraire, il procède à une estimation à l’aide des informations dont il dispose pour effectuer cette répartition.

L’adoption de cette norme n’a eu aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière du Musée.

5. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2024		2023
	FONDS DES OPÉRATIONS	FONDS DES IMMOBILISATIONS	TOTAL
	\$	\$	\$
Frais de fonctionnement	17 084 800	–	17 084 800
Projets spécifiques	1 118 785	–	1 118 785
Intérêts sur la dette à long terme et autres intérêts	–	731 624	731 624
Virement des apports reportés – long terme	–	4 727 846	4 727 846
Charges non capitalisées relatives aux immobilisations corporelles et à leur maintien	–	791 565	791 565
	18 203 585	6 251 035	24 454 620

NOTES ANNEXES (SUITE)

AU 31 MARS 2024

6. FONDS DES OPÉRATIONS — OPÉRATIONS NON MONÉTAIRES

Le Musée loue, en vertu d’une entente, une partie d’un de ses bâtiments pour une somme annuelle de 1 \$. En contrepartie, le locataire accorde au Musée des droits de passage relatifs à des installations lui appartenant. Étant donné que la juste valeur des services échangés dans le cadre de cette entente ne peut faire l’objet d’une évaluation fiable, cette transaction a été comptabilisée au montant de 1 \$.

Le Musée effectue par ailleurs avec certains fournisseurs des échanges de biens et de services. Ces opérations non monétaires sont inscrites à la juste valeur, lorsque cette dernière peut faire l’objet d’une estimation raisonnable, et sont incluses aux postes suivants de l’état des résultats :

	2024	2023
	\$	\$
Produits		
Commandites	6 069	61 117
	6 069	61 117
Charges		
Transport et communications	6 069	55 983
Fournitures et approvisionnements	–	5 134
	6 069	61 117

7. CONTRIBUTIONS DE LA FONDATION DU MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC

La Fondation du Musée national des beaux-arts du Québec (Fondation), dans laquelle le Musée a un intérêt économique, est constituée en vertu de la partie III de la *Loi sur les compagnies du Québec* (RLRQ, chapitre C-38). Elle a pour principal objet de promouvoir et de soutenir l’œuvre du Musée, notamment en favorisant le développement des collections, le financement des expositions et l’accessibilité aux programmes éducatifs et en appuyant tout projet visant la croissance du Musée. Pour aider la Fondation à remplir son mandat, le Musée lui fournit gratuitement des locaux pour ses bureaux ainsi que du personnel et les biens et services nécessaires à son fonctionnement. En cas de dissolution ou de liquidation de la Fondation, tout reliquat de ses biens, une fois ses dettes acquittées, sera transféré au Musée.

Les contributions à recevoir de la Fondation dans le fonds des opérations ne portent pas intérêt. Les contributions à recevoir de la Fondation dans le fonds des immobilisations portent intérêt au taux des acceptations bancaires majoré de 0,30 %, soit 5,65 % au 31 mars 2024 (5,29 % au 31 mars 2023).

8. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	2024	2023
	\$	\$
Encaisse	2 995 985	4 646 543
Équivalents de trésorerie		
Certificat de placement garanti, portant intérêt à 4,79 %, échu en mai 2023	–	2 500 000
	2 995 985	7 146 543

9. FONDS DES OPÉRATIONS — PIÈCES DE COLLECTION

Collection permanente, collection d’étude et collection Prêt d’œuvres d’art

La collection permanente est constituée de l’ensemble des œuvres d’art acquises en vue de leur conservation et de leur mise en valeur en conformité avec le mandat du Musée. Cette collection porte principalement sur l’art québécois de toutes les périodes, de l’art ancien à l’art actuel, et compte 38 544 œuvres d’art (38 472 en 2023) réparties selon les catégories suivantes : architecture, arts décoratifs et design, arts graphiques, ethnologie, installation, peinture, performance, photographie, sculpture, techniques mixtes et vidéo/film.

La collection d’étude est constituée d’un ensemble d’œuvres d’art et d’objets rattachés à la carrière d’un artiste qui peuvent servir à des fins d’interprétation, d’éducation et d’animation, ou qui documentent le processus de création des œuvres d’art de la collection permanente ou d’artistes qui y sont représentés. Cette collection compte 1 947 œuvres d’art et objets (1 948 en 2023) répartis selon les mêmes catégories que celles de la collection permanente.

La collection Prêt d’œuvres d’art, mise sur pied afin de soutenir et de diffuser l’art contemporain du Québec, est constituée de l’ensemble des œuvres d’art acquises à cette fin et est mise en circulation grâce à son programme de location destiné particulièrement aux ministères et organismes du gouvernement du Québec. Cette collection compte 1 962 œuvres d’art (1 966 en 2023) réparties selon les mêmes catégories que celles de la collection permanente.

Au cours de l’exercice, le Musée a acquis 86 œuvres et objets (75 en 2023) pour un montant total, incluant les ajustements de valeurs le cas échéant, de 2 704 070 \$ (2 656 639 \$ en 2023), soit 85 750 \$ par achat (444 730 \$ en 2023) et 2 618 320 \$ par don (2 211 909 \$ en 2023).

Collections et fonds d’archives privées

Les collections et fonds d’archives privées sont constitués de documents qui ont été soit rassemblés en fonction d’une caractéristique commune (collections), soit utilisés par une personne physique ou morale dans l’exercice de ses activités ou de ses fonctions (fonds) et qui sont des sources documentaires importantes pour la connaissance de l’art québécois.

Les documents se répartissent selon les catégories suivantes : livres, journaux, revues, enregistrements sonores, documents cinématographiques et télévisuels, affiches, correspondance, archives iconographiques et documentaires (diapositives, négatifs et photographies), reproductions d’œuvres d’art, documents architecturaux et cartes postales.

Au cours de l’exercice, le Musée n’a pas acquis de fonds d’archives (1 en 2023 par don d’un montant de 8 200 \$).

NOTES ANNEXES (SUITE)

AU 31 MARS 2024

10. PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE

Les placements de portefeuille sont composés de fonds communs de placement. Les placements dans les fonds communs ne sont assortis d’aucune date d’échéance contractuelle.

	2024		2023	
FONDS DES OPÉRATIONS	VALEUR COMPTABLE (JUSTE VALEUR)	COÛT	VALEUR COMPTABLE (JUSTE VALEUR)	COÛT
	\$	\$	\$	\$
Fonds d’obligations	828 736	1 036 060	820 263	1 001 168

	2024		2023	
FONDS DE DOTATION	VALEUR COMPTABLE (JUSTE VALEUR)	COÛT	VALEUR COMPTABLE (JUSTE VALEUR)	COÛT
	\$	\$	\$	\$
Fonds de marché monétaire	238 644	238 644	226 958	226 958
Fonds d’obligations	1 423 471	1 587 091	1 394 748	1 539 188
Fonds d’actions	849 394	481 050	723 410	466 325
	2 511 509	2 306 785	2 345 116	2 232 471

Les placements sont classés selon le niveau 1 de la hiérarchie de la juste valeur.

11. CRÉANCES ET INTÉRÊTS COURUS

	2024	2023
	\$	\$
Intérêts courus	12 450	32 370
Taxes de vente à recevoir	223 581	342 912
Autres créances	259 271	78 093
	495 302	453 375

12. FONDS DES IMMOBILISATIONS — SUBVENTIONS À RECEVOIR
DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Les subventions à recevoir du gouvernement du Québec présentées à court terme se détaillent comme suit :

	2024	2023
	\$	\$
Intérêts à recevoir	182 187	124 849
Subvention à recevoir relative aux OMHS	439 940	–
Remboursements de capital sur la dette à long terme à effectuer au cours du prochain exercice (note 18)	4 724 676	6 721 312
	5 346 803	6 846 161

Quant à celles présentées à long terme, elles se détaillent comme suit :

	2024	2023
	\$	\$
Subventions à recevoir relatives aux immobilisations corporelles et à leur maintien	28 523 898	28 221 830
Subvention à recevoir relative aux OMHS	109 160	–
Remboursements de capital sur la dette à long terme à effectuer au cours du prochain exercice (note 18)	(4 724 676)	(6 721 312)
	23 908 382	21 500 518

NOTES ANNEXES (SUITE)

AU 31 MARS 2024

13. FONDS DES IMMOBILISATIONS — IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2024		2023
	COÛT	AMORTISSEMENT CUMULÉ	NET
	\$	\$	\$
Terrains*	6 633 377		6 633 377
Bâtiments* **	145 959 669	57 450 032	87 359 255
Aménagements des bâtiments**	13 769 694	11 346 266	3 330 733
Aménagements des salles d’exposition	1 306 887	842 611	464 276
Aménagements extérieurs**	2 619 758	2 036 114	583 644
Matériel roulant	245 274	88 426	156 848
Équipement spécialisé**	9 073 579	7 046 248	2 027 331
Mobilier et équipement de bureau	497 528	356 713	140 815
Documents numériques**	2 768 748	1 086 129	1 682 619
Équipement informatique et bureautique**	3 888 377	3 330 188	558 189
Développement informatique**	808 285	566 146	242 139
	187 571 176	84 148 873	103 422 303

* Le Musée a acquis certains de ces biens immeubles du gouvernement du Québec pour le prix de 1 \$ chacun en 1985 et 1988. Ceux-ci ont été comptabilisés selon l’évaluation municipale à ces dates, soit 1 210 250 \$ pour les terrains et 6 358 900 \$ pour les bâtiments. Le gouvernement a, par la suite, autorisé différents projets d’agrandissement et de réparations majeures des bâtiments.

** Des immobilisations corporelles totalisant 6 113 278 \$ au 31 mars 2024 (2 647 714 \$ en 2023), soit 5 693 024 \$ (2 099 383 \$ en 2023) pour des bâtiments, 49 055 \$ (230 454 \$ en 2023) pour des aménagements des bâtiments, 4 985 \$ (110 927 \$ en 2023) pour des équipements spécialisés, 109 264 \$ (0 \$ en 2023) pour du mobilier et équipement de bureau, 176 562 \$ (185 814 \$ en 2023) pour des documents numériques, 38 092 \$ (2 487 \$ en 2023) pour de l’équipement informatique et bureautique et 42 296 \$ (18 647 \$ en 2023) pour du développement informatique, n’ont pas été amorties, étant donné qu’elles n’étaient pas utilisées en fin d’exercice.

NOTES ANNEXES (SUITE)

AU 31 MARS 2024

14. EMPRUNTS BANCAIRES

Le gouvernement du Québec a autorisé le Musée, par le décret 1561-2023, à instituer un régime d’emprunts, valide jusqu’au 31 octobre 2024, lui permettant d’emprunter à court terme, ou à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, et ce, pour un montant n’excédant pas 49 578 659 \$ (47 922 127 \$ en 2023).

Fonds des immobilisations

Le Musée a contracté les emprunts bancaires suivants relatifs aux immobilisations corporelles et à leur maintien :

	2024	2023
	\$	\$
Marges de crédit, taux des acceptations bancaires majoré de 0,30 %, soit 5,65 % au 31 mars 2024 (5,29 % en 2023), échéant le 30 avril 2024	2 205 507	2 205 507
Marges de crédit auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec, taux des acceptations bancaires à trois mois majoré de 0,02 %, soit 5,01 % au 31 mars 2024 (4,50 % en 2023), échéant le 31 octobre 2024	8 847 882	7 429 547
	11 053 389	9 635 054

La portion à long terme des emprunts est présentée à la note 18.

15. CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

	2024	2023
	\$	\$
Traitements à payer	1 535 702	2 381 161
Avantages sociaux à payer	319 617	470 492
Autres charges à payer et frais courus	2 469 046	2 219 864
	4 324 365	5 071 517

NOTES ANNEXES (SUITE)

AU 31 MARS 2024

16. APPORTS REPORTÉS

FONDS DES OPÉRATIONS	2024	2023
	\$	\$
Solde au début	3 481 868	4 109 340
Montant constaté à titre de produits de l'exercice	(1 449 222)	(1 789 724)
Montant reçu pour les exercices subséquents	919 125	1 162 252
Solde à la fin	2 951 771	3 481 868

Se détaillant comme suit :

Gouvernement du Québec	2 633 783	3 133 443
Autres	317 988	348 425
	2 951 771	3 481 868

FONDS DES IMMOBILISATIONS	2024	2023
	\$	\$
Solde au début	98 614 816	99 048 889
Subventions ou contributions relatives aux immobilisations corporelles et à leur maintien	7 623 055	6 704 338
Virement des apports reportés relatifs aux immobilisations corporelles	(5 921 221)	(6 031 466)
Charges non capitalisées relatives aux immobilisations corporelles et à leur maintien	(1 328 497)	(1 106 945)
Solde à la fin	98 988 153	98 614 816

Se détaillant comme suit :

Gouvernement du Québec	58 157 188	56 104 586
Gouvernement du Canada	25 197 848	26 124 083
Fondation du Musée national des beaux-arts du Québec	12 949 324	13 740 290
Autres	2 683 793	2 645 857
	98 988 153	98 614 816

17. FONDS DES OPÉRATIONS — REVENUS DE PLACEMENTS REPORTÉS

	2024	2023
	\$	\$
Solde au début	225 173	217 319
Montants reportés affectés à des fins d'immobilisations corporelles et d'acquisition d'œuvres d'art pour les collections du Musée	4 836	7 854
Solde à la fin	230 009	225 173

18. FONDS DES IMMOBILISATIONS — DETTE À LONG TERME

Emprunts sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, garantis par le gouvernement du Québec :

		2024	2023
	Taux effectif	\$	\$
2,96 %, remboursable par versements annuels en capital de 485 563 \$, échu en septembre 2023	3,06 %	–	485 316
2,93 %, remboursable par versements annuels en capital de 117 021 \$, échu en septembre 2023	3,07 %	–	116 942
1,90 %, remboursable par versements annuels en capital de 264 227 \$, échu en mars 2024	2,04 %	–	263 846
1,90 %, remboursable par versements annuels en capital de 1 300 339 \$, échu en mars 2024	2,04 %	–	1 298 460
1,97 %, remboursable par versements annuels en capital de 100 241 \$, échu en mars 2024	2,06 %	–	100 152
1,64 %, remboursable par versements annuels en capital de 79 024 \$, échu en mars 2024	1,76 %	–	78 933
3,27 %, remboursable par versements annuels en capital de 55 863 \$, échéant en septembre 2024	3,41 %	55 825	111 577
2,17 %, remboursable par versements annuels en capital de 163 006 \$, échéant en mars 2025	2,31 %	162 792	325 373
2,17 %, remboursable par versements annuels en capital de 115 511 \$, échéant en mars 2025	2,31 %	115 359	230 569
2,54 %, remboursable par versements annuels en capital de 570 785 \$, échéant en mars 2025	2,69 %	569 948	1 139 082
0,89 %, remboursable par versements annuels en capital de 29 064 \$, échéant en mars 2025	0,98 %	29 040	58 056
0,77 %, remboursable par versements annuels en capital de 38 084 \$, échéant en novembre 2025	0,84 %	76 081	114 079
1,13 %, remboursable par versements annuels en capital de 56 598 \$, échéant en juin 2026	1,21 %	169 536	225 965
2,34 %, remboursable par versements annuels en capital de 622 908 \$, échéant en septembre 2026	2,48 %	1 865 075	2 485 198
2,52 %, remboursable par versements annuels en capital de 214 709 \$, échéant en septembre 2026	2,66 %	642 815	856 524
2,52 %, remboursable par versements annuels en capital de 428 161 \$, échéant en septembre 2026	2,66 %	1 281 866	1 708 033
2,57 %, remboursable par versements annuels en capital de 490 311 \$, échéant en mars 2027	2,71 %	1 466 932	1 954 634
2,75 %, remboursable par versements annuels en capital de 756 951 \$, échéant en mars 2027	2,88 %	2 264 468	3 017 262
2,45 %, remboursable par versements annuels en capital de 172 048 \$, échéant en mars 2027	2,59 %	514 661	685 740
3,93 %, remboursable par versements annuels en capital de 68 150 \$, échéant en juin 2027	4,02 %	272 074	340 000
2,78 %, remboursable par versements annuels en capital de 105 888 \$, échéant en mars 2028	2,90 %	422 220	527 461
3,01 %, remboursable par versements annuels en capital de 88 832 \$, échéant en septembre 2028	3,15 %	442 710	530 925
3,97 %, remboursable par versements annuels en capital de 75 165 \$, échéant en décembre 2028	4,05 %	375 000	–
1,34 %, remboursable par versements annuels en capital de 76 791 \$, échéant en mars 2030	1,44 %	459 266	535 573
2,31 %, remboursable par versements annuels en capital de 57 039 \$, échéant en septembre 2030	2,42 %	284 373	341 091
2,00 %, remboursable par versements annuels en capital de 55 260 \$, échéant en mars 2031	2,09 %	385 437	440 314
2,31 %, remboursable par versements annuels en capital de 108 984 \$, échéant en septembre 2031	2,42 %	543 344	651 715
3,63 %, remboursable par versements annuels en capital de 99 485 \$, échéant en décembre 2032	3,73 %	891 480	990 174
4,10 %, remboursable par versements annuels en capital de 274 614 \$, échéant en juin 2033	4,20 %	2 733 232	–
		16 023 534	19 612 994
Portion de la dette à long terme échéant au cours du prochain exercice		(4 707 232)	(6 698 160)
		11 316 302	12 914 834

Les versements en capital sur ces emprunts sont acquittés annuellement et les intérêts semestriellement, à même la subvention du gouvernement du Québec prévue à cette fin. Ils n’entraînent, par conséquent, aucun mouvement de trésorerie.

NOTES ANNEXES (SUITE)

AU 31 MARS 2024

18. FONDS DES IMMOBILISATIONS — DETTE À LONG TERME (SUITE)

Les montants prévus des versements à effectuer sur la dette à long terme au cours des prochains exercices se détaillent comme suit :

	CAPITAL	INTÉRÊTS	TOTAL
2025	4 724 676 \$	434 334 \$	5 159 010 \$
2026	3 789 980 \$	311 339 \$	4 101 319 \$
2027	3 751 896 \$	209 821 \$	3 961 717 \$
2028	1 010 209 \$	124 314 \$	1 134 523 \$
2029	836 171 \$	93 531 \$	929 702 \$
2030 et suivantes	1 958 320 \$	181 233 \$	2 139 553 \$

19. OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D’IMMOBILISATIONS

Les OMHS du Musée concernent principalement le désamiantage des bâtiments.

ÉVOLUTION DES OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D’IMMOBILISATIONS	2024	2023
	\$	\$
Solde au début	537 044	530 560
Charge de désactualisation	25 786	15 820
Révision des estimations	(28 578)	(9 336)
Solde à la fin	534 252	537 044

Principales hypothèses utilisées

Le désamiantage des bâtiments dont l’échéancier des travaux est inconnu représente 18 % du passif total relatif aux obligations liées à la mise hors service d’immobilisations. Les principales hypothèses utilisées pour cette obligation sont les suivantes :

DÉSAMIANTAGE	2024	2023
Taux d’actualisation	4,98 %	5,54 %
Période d’actualisation*	De 1 à 109 ans	De 1 à 110 ans
Taux d’inflation	2,57 %	2,93 %

* La période d’actualisation présentée tient compte de la durée estimative des travaux de mise hors service qui s’échelonne en général sur une période d’un an.

Les coûts estimatifs non actualisés pour réaliser les activités de mise hors service au 31 mars 2024 et inclus dans l’évaluation du passif s’élèvent à 1 685 943 \$ (1 605 993 \$ au 31 mars 2023).

NOTES ANNEXES (SUITE)

AU 31 MARS 2024

20. FLUX DE TRÉSORERIE

Les opérations des activités de fonctionnement, d’investissement en immobilisations, de placement et de financement, n’ayant pas entraîné de mouvements de trésorerie, se détaillent comme suit :

	2024	2023
	\$	\$
Acquisition d’immobilisations corporelles en contrepartie de créances interfonds ou de charges à payer et frais courus	761 330	900 826

Les intérêts reçus au cours de l’exercice s’élèvent à 488 991 \$ (452 044 \$ en 2023).

Les intérêts versés au cours de l’exercice s’élèvent à 901 207 \$ (860 079 \$ en 2023).

21. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et qui sont mesurées à la valeur d’échange, le Musée est apparenté à toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Il est également apparenté à ses principaux dirigeants, à leurs proches parents, ainsi qu’aux entités dont les décisions financières et administratives peuvent être orientées par une ou plusieurs de ces personnes. Sont aussi des apparentés les parties dont l’une exerce une influence notable sur l’autre, deux parties ou plus qui sont soumises à une influence notable commune ainsi que les organismes sans but lucratif dont l’un a un intérêt économique dans l’autre. Les principaux dirigeants sont composés des membres du conseil d’administration, incluant le directeur général du Musée, ainsi que des membres du comité de direction.

Le Musée n’a conclu aucune opération importante avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n’avaient pas été apparentées.

L’état des résultats comprend les opérations suivantes, menées avec une partie liée à un administrateur et conclues dans le cours normal des activités :

	2024	2023
Charges	\$	\$
Location d’expositions	–	336 878

22. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les employés du Musée participent au Régime de retraite du personnel employé du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d’encadrement (RRPE) ou au Régime de retraite de l’administration supérieure (RRAS). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2024, le taux de cotisation pour le RREGOP est passé de 9,69 % à 9,39 % de la masse salariale admissible et le taux pour le RRPE et le RRAS, qui fait partie du RRPE, est demeuré à 12,67 % de la masse salariale admissible. Les cotisations versées par l’employeur sont équivalentes aux cotisations des employés.

Les cotisations du Musée imputées aux résultats de l’exercice s’élèvent à 800 848 \$ (718 102 \$ en 2023). Les obligations du Musée envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d’employeur.

Provisions pour vacances et congés de maladie

Le Musée dispose d’un programme d’accumulation de congés de maladie qui donne lieu à des obligations dont il assume les coûts en totalité.

Les professionnels ainsi que le personnel de bureau, technique et ouvrier peuvent accumuler les journées non utilisées de congés de maladie auxquels ils ont droit jusqu’à un maximum de 20 jours. Toute journée excédant ce maximum est payable à 100 % à des moments déterminés au cours de l’année financière. Il n’y a aucune possibilité d’utiliser ces journées dans un contexte de départ en préretraite.

Les obligations de ce programme augmentent au fur et à mesure que les employés rendent des services à l’entité, jusqu’à concurrence de 20 jours. La valeur de ces obligations est établie à l’aide d’une méthode qui répartit les coûts du programme sur la durée moyenne de la carrière active des employés. Le programme ne fait l’objet d’aucune capitalisation.

Pour les professionnels, des dispositions transitoires sont en vigueur jusqu’au 31 mars 2025. Ces dispositions transitoires prévoient notamment les modalités d’utilisation des journées non utilisées de congés de maladie des employés qui excédaient 20 jours au 31 mars 2020. À l’échéance de la période transitoire, les journées de congés de maladie qui seront toujours inutilisées seront payées à 70 %.

Le programme d’accumulation des congés de maladie a fait l’objet d’une actualisation sur la base, notamment, des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes :

	2024	2023
Taux d’indexation	2,5 %	2,5 %
Taux d’actualisation	3,97 % à 4,93 %	3,56 % à 4,64 %
Durée résiduelle moyenne d’activité des salariés actifs	1 à 24 ans	1 à 23 ans

NOTES ANNEXES (SUITE)

AU 31 MARS 2024

22. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (SUITE)

La provision pour vacances n’a fait l’objet d’aucune actualisation, puisque le Musée estime que les vacances accumulées seront prises au cours du prochain exercice.

	2024		2023	
	VACANCES	CONGÉS DE MALADIE	VACANCES	CONGÉS DE MALADIE
	\$	\$	\$	\$
Solde au début	881 763	389 486	899 234	420 694
Charge de l’exercice	960 038	196 960	806 135	139 900
Prestations versées au cours de l’exercice	(796 833)	(153 189)	(823 606)	(171 108)
Solde à la fin	1 044 968	433 257	881 763	389 486

23. INSTRUMENTS FINANCIERS

Gestion des risques liés aux instruments financiers

La direction a mis en place des politiques et des procédures en matière de contrôle et de gestion qui l’assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d’en minimiser les impacts potentiels.

Risque de crédit

Le Musée est exposé à un risque de crédit sur ses actifs financiers. Le risque de crédit est le risque que l’autre partie à l’actif financier manque à ses obligations et que cette situation entraîne une perte financière pour le Musée. Ce risque provient surtout des contreparties aux créances et des placements. L’exposition maximale du Musée correspond à la valeur comptable de ces actifs financiers.

Le risque de crédit relatif à la trésorerie et équivalents de trésorerie est considéré comme négligeable puisqu’elle est détenue dans une institution financière reconnue dont la notation externe de crédit est de bonne qualité.

Le risque de crédit relatif aux subventions à recevoir est considéré comme négligeable puisque le gouvernement jouit d’une bonne notation de crédit.

Le Musée considère que son risque associé aux créances est réduit puisque de nombreux clients sont des organismes du secteur public. Aux 31 mars 2023 et 2024, le Musée n’a pas comptabilisé de provision pour créances douteuses.

23. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Le tableau suivant présente la balance chronologique des intérêts courus, des subventions fédérales à recevoir et des autres créances :

	2024	2023
	\$	\$
Créances de 30 jours et moins	204 158	90 661
Créances de 31 à 60 jours	48 866	40 971
Créances de 61 à 90 jours	37 163	31 508
Créances de plus de 90 jours	316 534	282 323
	606 721	445 463

Les placements composés de fonds communs sont gérés par un gestionnaire externe de fonds de placement en vertu d’une convention de gestion et d’une politique de placement qui prévoit notamment les actifs permis ainsi que la répartition par classes d’actifs à respecter. Le Musée investit également les excédents de trésorerie auprès d’institutions financières réputées dans des types de placements garantis. Le Musée estime qu’en s’assurant que ces contraintes et limites sont bien suivies, le risque de crédit est réduit.

Risque de liquidité

Le Musée est exposé à un risque de liquidité sur ses passifs financiers. Le risque de liquidité est le risque que le Musée ne soit pas en mesure de satisfaire ses obligations financières lorsqu’elles viennent à échéance. L’exposition du Musée correspond à la valeur comptable des passifs financiers. Le risque associé à la dette à long terme est minime, étant donné que les remboursements sont assumés par le gouvernement du Québec.

Le Musée respecte ses exigences en matière de liquidité en établissant des prévisions budgétaires et de trésorerie.

Le détail des échéances contractuelles pour les dettes à long terme se trouve à la note 18.

L’échéance des autres passifs financiers (emprunts bancaires, charges à payer et frais courus, provision pour vacances et intérêts courus) est de moins d’un an en 2024 et en 2023.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou que les flux de trésorerie futurs d’un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de taux d’intérêt, le risque de change et l’autre risque de prix.

RISQUE DE TAUX D’INTÉRÊT

Le risque de taux d’intérêt s’entend du risque que la juste valeur des instruments financiers ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments fluctuent en raison des variations des taux d’intérêt du marché.

Le Musée est exposé au risque de taux d’intérêt relativement aux actifs et passifs financiers portant intérêt à taux fixes et variables.

Le Musée gère son portefeuille de placements en fonction de ses besoins de trésorerie et de façon à optimiser ses revenus de placements.

Les emprunts bancaires portent intérêt à taux variables. Le Musée est ainsi exposé à un risque de flux de trésorerie découlant des variations des taux d’intérêt.

La dette à long terme porte intérêt à taux fixes. Par conséquent, le risque de taux d’intérêt relativement aux flux de trésorerie auquel est exposé le Musée est minime et le risque de marché lié aux taux d’intérêt l’est également, étant donné que le Musée prévoit les remboursements selon l’échéancier établi.

NOTES ANNEXES (SUITE)

AU 31 MARS 2024

23. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

RISQUE DE CHANGE

Le Musée réalise la majorité de ses transactions en dollars canadiens. Par conséquent, l'exposition au risque de change est limitée.

AUTRE RISQUE DE PRIX

Le Musée est exposé à l'autre risque de prix en raison des placements de portefeuille, étant donné que des variations des prix du marché auraient pour effet d'entraîner des variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de ces instruments.

Le Musée n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition à l'autre risque de prix. La direction a mis en place des politiques et des procédures en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels. Le Musée a une politique de placements selon laquelle les fonds sont investis.

24. DROITS ET OBLIGATIONS CONTRACTUELS

Des entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint, ainsi que des entités non apparentées, sont engagées, par divers contrats échéant jusqu'en 2032, à verser au Musée une somme de 37 620 000 \$ (195 000 \$ en 2023) qui se répartit principalement entre du financement pour 37 500 000 \$ (0 \$ en 2023), des subventions pour 120 000 \$ (120 000 \$ en 2023) et des commandites pour 0 \$ (75 000 \$ en 2023).

Les versements exigibles au cours des prochains exercices s'établissent comme suit :

2025	5 550 000 \$
2026	20 256 000 \$
2027	7 128 000 \$
2028	2 128 000 \$
2029	2 011 000 \$
2030	200 000 \$
2031	200 000 \$
2032	147 000 \$

Le Musée est engagé, avec le Musée de la civilisation, par une entente d'occupation à long terme échéant le 31 mars 2025 pour la location d'espaces du Centre national de conservation et d'études des collections.

La charge de loyer, ajustée selon les frais d'exploitation réels, imputée aux résultats de l'exercice s'élève à 180 904 \$ (180 904 \$ en 2023).

Les versements exigibles au cours du prochain exercice s'établissent comme suit :

2025	180 904 \$
------	------------

NOTES ANNEXES (SUITE)

AU 31 MARS 2024

24. DROITS ET OBLIGATIONS CONTRACTUELS (SUITE)

Le Musée est également engagé, par divers contrats échéant jusqu'en 2028, à verser une somme de 8 365 344 \$ (2 332 827 \$ en 2023) qui se répartit principalement entre des services de sécurité et d'entretien pour 5 428 713 \$ (1 091 982 \$ en 2023), des expositions et activités en préparation pour 86 967 \$ (87 770 \$ en 2023), des services administratifs pour 56 491 \$ (159 905 \$ en 2023) et des immobilisations pour 2 793 173 \$ (993 170 \$ en 2023).

Les paiements exigibles au cours des prochains exercices s'établissent comme suit :

2025	3 335 627 \$
2026	2 830 654 \$
2027	1 403 536 \$
2028	795 527 \$

25. ÉVENTUALITÉS

Pour donner suite à ses obligations légales en matière de maintien de l'équité salariale, le Musée doit effectuer des évaluations des catégories d'emplois. À la date de préparation des états financiers, le Musée n'était pas en mesure d'évaluer le montant qu'il pourrait devoir déboursier, le cas échéant, étant donné que les travaux relatifs à cette démarche n'étaient pas encore complétés. En conséquence, aucun montant n'a été constaté aux états financiers.

SUIVI DES REQUIS GOUVERNEMENTAUX

SUIVI DES REQUIS GOUVERNEMENTAUX

RÉSULTATS RELATIFS AU PLAN STRATÉGIQUE

En 2022–2023, le Musée a lancé des chantiers majeurs, notamment le projet de l’espace Riopelle, une mise à niveau de ses technologies de l’information et une introduction à la gestion par la donnée plus structurée, le tout à un moment où une bonne partie de son personnel de gestion était en changement. Le Musée a alors choisi de se faire accompagner par une firme externe pour bien orchestrer ses actions de planification stratégique 2023–2027. Il a aussi décidé de consulter plusieurs intervenants dans le cadre de ces chantiers et de cette planification.

Tous les travaux entrepris représentaient des transformations importantes pour le Musée. Soucieux d’arrimer l’ensemble de nos chantiers avec la planification stratégique et de répondre aux attentes du ministère de la Culture et des Communications, nous avons eu besoin de plus de temps pour élaborer nos stratégies, tactiques et actions et pour mener à terme notre nouveau plan stratégique. Il n’a donc pu être achevé et approuvé par les instances gouvernementales au cours de l’exercice 2023–2024. Les stratégies du plan précédent ont continué à guider les équipes, mais aucun résultat d’indicateurs stratégiques n’a été colligé, en raison de cette période de modification majeure pour le Musée quant à la façon d’inclure la donnée de manière plus structurée dans le suivi des projets et l’ajustement des outils de suivi. En même temps, le nouveau plan était déjà suffisamment avancé pour engager nos équipes à mettre en place les bases des grands chantiers qui animeront le Musée dans les années à venir, soit l’expérience client et le rayonnement, le centre d’éducation aux arts, l’espace Riopelle, la technologie et le numérique, de même que les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance. Ce plan n’était toutefois pas assez définitif pour nous permettre de faire état de résultats d’indicateurs pour l’exercice qui prend fin. Ainsi, la planification stratégique couvrira plutôt la période 2024–2027.

UTILISATION DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES

Au cours de l’année 2023–2024, la Direction des technologies de l’information a poursuivi le plan global de transformation visant la mission et l’amélioration de la performance du Musée. Les investissements en ressources informationnelles se sont élevés à 1 621 055 \$, soit 586 768 \$ en rémunération de personnel et 1 034 287 \$ en réalisation de projets et en équipements. Parmi les interventions effectuées durant le dernier exercice, mentionnons :

- la poursuite de nos investissements dans les mesures de protection en matière de cybersécurité;
- la migration de l’environnement infonuagique, y compris la mise à niveau de nos actifs informationnels;
- la modernisation et l’harmonisation des composantes reliées aux infrastructures technologiques;
- l’optimisation du système financier Virtuo.

SUIVI DES REQUIS GOUVERNEMENTAUX (SUITE)

GESTION DES EFFECTIFS ET RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX CONTRATS DE SERVICES

La *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État* (RLRQ, c. G-1.011) a été adoptée et sanctionnée le 5 décembre 2014. Elle est entrée en vigueur le même jour.

Nous présentons ci-dessous l'état de l'application des dispositions prévues à cette loi pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024.

Gestion des effectifs

Répartition de l'effectif en heures rémunérées pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024 :

	HEURES TRAVAILLÉES	HEURES SUPPLÉMENTAIRES	TOTAL DES HEURES RÉMUNÉRÉES	TOTAL EN ETC TRANSPOSÉS (TOTAL DES HEURES / 1 826,3)	2022-2023 TOTAL EN ETC TRANSPOSÉS	ÉVOLUTION
CATÉGORIE	[4] = [3] / 1 826,3					
1. Personnel d'encadrement	30 721	–	30 721	17	17	–
2. Personnel professionnel	70 963	528	71 491	39	35	4
3. Personnel infirmier	–	–	–	–	–	–
4. Personnel enseignant	–	–	–	–	–	–
5. Personnel de bureau, techniciens et assimilés	138 887	2 561	141 448	77	79	-2
6. Agents de la paix	–	–	–	–	–	–
7. Ouvriers, personnel d'entretien et de service	29 231	265	29 496	16	15	1
8. Étudiants et stagiaires	380	2	382	1	1	–
Total	270 182	3 356	273 538	150	147	3

La cible maximale de 259 335 heures rémunérées pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024 n'a pas pu être respectée par le Musée. Des besoins additionnels en ressources humaines ont été requis dans le cadre des travaux préparatoires de l'espace Riopelle, des travaux en lien avec le Plan culturel numérique du Québec, de la mutualisation des données ainsi que de l'Incubateur d'innovations muséales. La cible a été dépassée de 14 203 heures.

Contrats de services

Contrats de services comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, conclus entre le 1^{er} avril 2023 et le 31 mars 2024 :

	NOMBRE	VALEUR \$
Contrats de services avec une personne physique*	2	81 500
Contrats de services avec un contractant autre qu'une personne physique**	25	7 124 643
Total	27	7 206 143

* Une personne physique, qu'elle soit dans les affaires ou non.
** Incluant les personnes morales de droit privé et les sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Avant même l’adoption de la *Loi sur le développement durable* (RLRQ, c. D-8.1.1), le Musée national des beaux-arts du Québec œuvrait déjà dans l’esprit de cette loi en sauvegardant et en partageant le patrimoine dont il a la responsabilité. Par ses fonctions de diffusion, de promotion et de conservation de l’art québécois de toutes les périodes, de l’art ancien à l’art actuel, le Musée entend bien continuer d’enrichir la conscience qu’ont les générations présentes et futures de leur histoire collective.

À travers son nouveau Plan d’action de développement durable 2023–2028, le Musée réitère son engagement à l’égard de la Stratégie gouvernementale de développement durable (SGDD). Ce plan se veut un prolongement de ses propres valeurs et s’inscrit en continuité avec la mission de développement durable que le Musée a toujours considérée comme sienne.

Sommaire des résultats 2023–2024 du Plan d’action de développement durable 2023–2028

SOUS-OBJECTIF DE LA SGDD	ACTION	INDICATEUR	CIBLE 2023–2024	RÉSULTAT 2023–2024
5.1.1	1. Évaluer la durabilité des projets structurants du Musée.	1.1 Proportion des projets identifiés comme structurants ayant fait l’objet d’une évaluation de la durabilité.	50 %	0 % NON ATTEINTE – DÉBUTÉE

L’année 2023–2024 nous a permis de mener à bien une étape cruciale, soit l’intégration de l’évaluation de la durabilité dans le processus de gestion de projet et les outils obligatoires mis en place par le Bureau de projet de la direction générale. Nous avons également identifié, pour cette première année, un projet majeur dont la durabilité doit faire l’objet d’une évaluation, soit la construction de l’espace Riopelle. Cette évaluation est complexe en raison de l’envergure du chantier et sera complétée à l’automne 2024.

SOUS-OBJECTIF DE LA SGDD	ACTION	INDICATEUR	CIBLE 2023–2024	RÉSULTAT 2023–2024
3.2.1	2. Proposer une programmation d’expositions mettant de l’avant des artistes femmes, autochtones et issu(e)s de la diversité.	2.1 Proportion d’expositions inaugurées dans l’année mettant de l’avant des artistes femmes, autochtones et issu(e)s de la diversité.	40 %	43 % ATTEINTE

Assurer la représentation de la diversité de notre société dans l’ensemble de notre programmation est une valeur importante pour le Musée. Ainsi, trois des sept expositions inaugurées cette année mettaient de l’avant le travail d’artistes femmes et provenant d’horizons variés. En effet, pour la première fois, l’exposition *Prix en art actuel du MNBAQ* était exclusivement féminine et permettait de découvrir la production de cinq créatrices d’origines diverses. Quant à l’exposition *Tarratuutiq | Taima*, elle a été conçue avec des élèves de l’école Iguarsivik de Puvirnituaq, au Nunavik, et présentait leurs réinterprétations de certaines œuvres de nos collections à travers le prisme des changements climatiques. Finalement, la neuvième édition de *Lumière sur l’art* mettait en valeur le travail du duo d’artistes femmes **Demers–Mesnard**, dont les créations ont été inspirées par un processus de médiation culturelle mené avec un groupe d’élèves de l’école secondaire Joseph–François–Perrault.

SUIVI DES REQUIS GOUVERNEMENTAUX (SUITE)

SOUS-OBJECTIF DE LA SGDD	ACTION	INDICATEUR	CIBLE 2023-2024	RÉSULTAT 2023-2024
3.2.1	3. Augmenter la représentation des artistes femmes, autochtones et issu(e)s de la diversité dans le cadre des acquisitions en art actuel.	3.1 Proportion d’acquisitions d’œuvres en art actuel provenant d’artistes femmes, autochtones et issu(e)s de la diversité, par année.	55 %	73 % ATTEINTE

Les institutions muséales reconnaissent aujourd’hui de plus en plus la nécessité d’acquérir et de conserver des œuvres provenant de communautés sous-représentées, afin de tendre vers une représentation plus équitable de l’ensemble de la société au sein de leurs collections. Le Musée souhaite ainsi poursuivre la diversification et l’enrichissement de la collection nationale par l’acquisition d’un plus grand nombre d’œuvres d’artistes issu(e)s de la diversité ethnique, culturelle, de genre ou d’identité. L’intégration de cet objectif dans notre processus d’acquisition a porté fruit, puisque 73 % des œuvres acquises en art actuel en 2023–2024 émanaient d’artistes femmes, autochtones et issu(e)s de la diversité.

SOUS-OBJECTIF DE LA SGDD	ACTION	INDICATEUR	CIBLE 2023-2024	RÉSULTAT 2023-2024
3.2.1	4. Augmenter la diffusion et le rayonnement des œuvres des artistes femmes, autochtones et issu(e)s de la diversité sur le site internet du Musée.	4.1 Taux d’augmentation des œuvres mises en ligne dans la section web des collections du Musée, provenant d’artistes femmes, autochtones et issu(e)s de la diversité.	3 %	5,2 % ATTEINTE

Le site Web du Musée ne cesse de s’enrichir et offre maintenant l’accès en ligne à près de 85 % de notre collection, avec plus de 35 500 images d’œuvres et de documents. Dans notre volonté d’accroître le rayonnement et la découvrabilité du travail d’une variété représentative d’artistes – et ce, non seulement en nos murs, mais également en ligne –, nous avons ajouté cette année à notre site des collections 166 images d’œuvres provenant de 11 artistes femmes d’origines canadienne, belge, britannique, tchèque, marocaine, japonaise, iranienne et suisse.

SOUS-OBJECTIF DE LA SGDD	ACTION	INDICATEUR	CIBLE 2023-2024	RÉSULTAT 2023-2024
3.2.1	5. Offrir des activités de médiation autour d’enjeux d’égalité et de diversité à l’ensemble des publics.	5.1 Proportion d’activités de médiation intégrant des enjeux d’égalité et de diversité, par année.	0 % Développement de l’offre d’activités.	Réflexion effectuée quant aux formats possibles et à la fréquence des activités à offrir dans la programmation trimestrielle. ATTEINTE

Toujours à l’affût des changements sociaux, la médiation culturelle offerte au Musée présente une grande flexibilité et s’adapte rapidement aux besoins des publics. Au cours des quatre prochaines années, nous développerons une offre d’activités autour d’enjeux actuels liés à l’égalité et à la diversité. Soucieux d’aller à la rencontre de tous les publics, nous aborderons ces enjeux à travers différents programmes s’adressant autant aux enfants qu’aux adultes. Conformément au plan de travail pour l’année 2023–2024, nous avons mené une réflexion quant aux formats possibles et à la fréquence des activités à offrir dans la programmation trimestrielle. De plus, nous avons déjà proposé trois activités en lien avec l’autochtonie (conférence, exposition et projection de film).

SUIVI DES REQUIS GOUVERNEMENTAUX (SUITE)

SOUS-OBJECTIF DE LA SGDD	ACTION	INDICATEUR	CIBLE 2023-2024	RÉSULTAT 2023-2024
3.2.1	6. Accroître l’offre d’activités culturelles et artistiques aux publics fragiles et marginalisés.	6.1 Taux d’augmentation des activités culturelles et artistiques destinées aux publics fragiles et marginalisés, par rapport à l’année de référence.	0 % Maintien du nombre d’activités pour les trois premières années du Plan, en raison du manque d’espace d’accueil dû à la fermeture temporaire de trois pavillons.	3,6 % ATTEINTE

Dans les cinq dernières années, le Service de la médiation a mis en place des stratégies de développement qui nous ont permis d’atteindre de nouveaux publics. Dans un souci d’accessibilité, nous avons joint des personnes fragilisées ou marginalisées, souvent exclues de l’expérience culturelle. Malgré un contexte de réduction des aires d’accueil en vue de la construction de l’espace Riopelle, le Musée compte maintenir l’offre d’activités qu’il proposait en 2022-2023 jusqu’en 2025-2026, et ce, dans l’optique d’entretenir les liens nouvellement tissés. En 2023-2024, nous n’avons pas seulement maintenu cette offre, mais l’avons accrue de 3,6 % en proposant un total de 58 activités destinées aux personnes vivant avec des problématiques de santé mentale, aux nouveaux arrivants et aux réfugiés, aux personnes présentant un trouble du spectre de l’autisme, aux personnes ayant un handicap physique ou intellectuel, aux aînés et aux personnes en fin de vie.

SOUS-OBJECTIF DE LA SGDD	ACTION	INDICATEUR	CIBLE 2023-2024	RÉSULTAT 2023-2024
3.2.1	7. Encourager l’entrepreneuriat local, des femmes, des Autochtones et des personnes issues de la diversité à la boutique du Musée.	7.1 Proportion des ventes de produits locaux, issus de l’entrepreneuriat des femmes, des Autochtones et des personnes issues de la diversité, par année.	37 %	37,1 % ATTEINTE

Depuis son ouverture, la librairie-boutique du Musée se veut une vitrine de la création québécoise en offrant à nos visiteurs une vaste sélection de produits artisanaux et locaux. Par le biais de cet espace commercial, le Musée souhaite intensifier ses efforts pour encourager les entreprises détenues par des femmes, des Autochtones et des personnes issues de la diversité. En valorisant leur savoir-faire, il espère contribuer à l’essor d’une économie plus résiliente, inclusive et durable. La librairie-boutique étant toujours en quête de nouveaux fournisseurs et prenant un soin particulier à mettre en valeur leurs produits, les ventes d’articles visés par cette action ont pu atteindre la cible de 37 % des ventes totales en 2023-2024, soit une augmentation de 2 % par rapport à l’année précédente.

SUIVI DES REQUIS GOUVERNEMENTAUX (SUITE)

SOUS-OBJECTIF DE LA SGDD	ACTION	INDICATEUR	CIBLE 2023-2024	RÉSULTAT 2023-2024
5.4.1	8. Accroître la part des acquisitions responsables du Musée.	8.1 Proportion d’acquisitions responsables du Musée, par année.	15 %	45 % ATTEINTE

Au cours des quatre prochaines années, le Musée entend poursuivre les efforts entamés depuis l’annonce de la stratégie gouvernementale Priorité à l’achat québécois : l’État donne l’exemple, afin qu’au moins 50 % de nos acquisitions soient de nature responsable en 2027-2028, soit une hausse de 37 % par rapport à 2022-2023. Pour atteindre cette cible, nous avons sensibilisé une partie de notre personnel aux critères d’approvisionnement responsable et nous intégrons graduellement ces considérations dans notre processus de gestion contractuelle. En 2023-2024, 45 % de nos acquisitions incluait déjà au moins une composante écoresponsable, majoritairement la proximité territoriale, mais aussi l’innovation technologique, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la certification biologique et la récupération écoresponsable en fin de vie. Nous travaillons à ce qu’une plus grande diversité de critères soient pris en compte dans les années futures.

SOUS-OBJECTIF DE LA SGDD	ACTION	INDICATEUR	CIBLE 2023-2024	RÉSULTAT 2023-2024
5.4.1	9. Augmenter la part d’acquisitions d’œuvres en art contemporain (1950-1999) n’ayant pas de matérialité permanente.	9.1 Proportion d’œuvres acquises en art contemporain n’ayant pas de matérialité permanente, par année.	5 %	0 % NON ATTEINTE – DÉBUTÉE

Dans le contexte où la grande majorité des musées sont aujourd’hui aux prises avec des enjeux importants quant à l’espace disponible dans leurs réserves et où l’utilisation des lieux et des ressources doit être optimisée, on parle désormais de collectionner moins, mais mieux. Le Musée souhaite pour sa part adopter des solutions agiles et audacieuses, telles que l’augmentation graduelle du nombre d’acquisitions d’œuvres en art contemporain n’ayant pas de matérialité permanente. Les opportunités d’acquisitions pour ce type d’œuvres sont toutefois plus réduites et, malgré la considération de ce critère dans notre processus d’acquisition, nous n’avons pu en acquérir en 2023-2024. Nous sommes cependant déjà assurés de l’acquisition de trois de ces œuvres pour la prochaine année.

SUIVI DES REQUIS GOUVERNEMENTAUX (SUITE)

SOUS-OBJECTIF DE LA SGDD	ACTION	INDICATEUR	CIBLE 2023-2024	RÉSULTAT 2023-2024
5.6.1	10. Améliorer la performance énergétique des bâtiments.	10.1 Nombre de mégajoules (MJ) utilisés par mètre cube (m³) d'espace, par année.	Un diagnostic en matière de consommation énergétique est prévu d'ici à septembre 2024 dans le but d'établir la donnée de référence et les cibles de performance énergétique pour les années à venir.	Diagnostic en cours, comme prévu au plan de travail. ATTEINTE

En raison de la nécessité de maintenir des conditions ambiantes adéquates pour la préservation des œuvres, le Musée est soumis à des normes peu flexibles de température et d’humidité à l’intérieur de ses murs. Néanmoins, nous avons continuellement pris des initiatives proactives pour améliorer la performance énergétique de nos bâtiments. Ainsi, 20 nouvelles actions sont déjà prévues dans l’ensemble du complexe muséal au cours des quatre prochaines années, dont l’application de solutions écoénergétiques dans nos nouveaux espaces de bureaux densifiés et l’assouplissement des températures des aires publiques en période estivale à compter de l’été 2024. Nous avons également amorcé cette année l’analyse de notre performance énergétique, analyse qui doit être finalisée d’ici septembre 2024. Nous serons alors en mesure de fixer nos cibles de performance énergétique annuelles jusqu’en 2027-2028.

SOUS-OBJECTIF DE LA SGDD	ACTION	INDICATEUR	CIBLE 2023-2024	RÉSULTAT 2023-2024
5.6.2	11. Optimiser la gestion des déchets dans le cadre de la construction de l'espace Riopelle.	11.1 Pourcentage de récupération des déchets de construction dans le cadre du chantier de l'espace Riopelle, par année.	L’appel d’offres public pour le choix de l’entrepreneur du projet n’a pas encore eu lieu. Les cibles seront fixées avec celui-ci en cours d’année 2024.	Appel d’offres terminé et analyse en cours pour l’établissement des cibles, comme prévu au plan de travail. ATTEINTE

Le Musée national des beaux-arts du Québec écrit présentement une nouvelle page de son histoire avec la création du futur espace Riopelle. Sachant que les résidus de construction, de rénovation et de démolition représentent une bonne part des matières éliminées annuellement au Québec, nous souhaitons porter une attention toute particulière à l’optimisation de la gestion des déchets dans le cadre du chantier de ce nouveau bâtiment. L’appel d’offres pour le choix de l’entrepreneur a été réalisé cette année. Nous avons aussi amorcé avec lui l’analyse du projet en vue d’établir des cibles de récupération des déchets de construction pour les prochaines années et de mettre en place des paramètres qui nous permettront d’atteindre ces cibles (plan de gestion des déchets, rapports d’étapes, etc.).

SUIVI DES REQUIS GOUVERNEMENTAUX (SUITE)

SOUS-OBJECTIF DE LA SGDD	ACTION	INDICATEUR	CIBLE 2023-2024	RÉSULTAT 2023-2024
5.7.1	12. Accroître l'écoresponsabilité des expositions du Musée.	12.1 Taux de valorisation des éléments de scénographie, incluant le réemploi, les prêts et les dons, par année.	56 %	63,7 % ATTEINTE

Notre engagement en faveur de l'écoresponsabilité des expositions du Musée nous a permis de surpasser notre cible de près de 8 % en 2023-2024. Nous avons en effet revalorisé 63,7 % des éléments de scénographie (murs, mobilier, tapis, équipements spécialisés) de cinq expositions, aussi bien en amont, lors de la conception et du montage, que lors du démontage final. Ce succès est le fruit d'une collaboration soutenue entre les membres de l'équipe des expositions. Grâce à un processus de conception intégrée, nous profitons de l'expertise de chacun pour trouver des solutions créatives et techniques viables tout au long des projets. Cette méthodologie nous guide vers une approche proactive dans laquelle la collaboration et l'innovation jouent un rôle central pour l'atteinte et le dépassement de nos objectifs en matière de durabilité.

SOUS-OBJECTIF DE LA SGDD	ACTION	INDICATEUR	CIBLE 2023-2024	RÉSULTAT 2023-2024
5.7.1	13. Proposer des activités artistiques écoresponsables aux publics du Musée.	13.1 Proportion des activités artistiques conçues selon des critères écoresponsables, par année.	Exercice d'élaboration des critères d'écoresponsabilité pour la conception des activités artistiques.	Grille et critères écoresponsables en cours d'élaboration. NON ATTEINTE – DÉBUTÉE

Les activités de création artistique sont des piliers importants de la programmation éducative et culturelle du Musée. Au cours des quatre prochaines années, le Service de la médiation compte augmenter la proportion de ces activités qui auront été conçues de façon écoresponsable, en vue d'atteindre la cible de 75 % en 2027-2028. Le travail d'élaboration des critères écoresponsables qui guideront la conception de nos ateliers, le choix, la récupération et la réutilisation des matériaux, ainsi que l'évaluation et l'évolution de nos pratiques, est en cours. Nous serons prêts à lancer ces activités artistiques écoresponsables à partir de l'automne-hiver 2024.

SOUS-OBJECTIF DE LA SGDD	ACTION	INDICATEUR	CIBLE 2023-2024	RÉSULTAT 2023-2024
5.7.1	14. Obtenir l'attestation ICI on recycle + de RECYC-QUÉBEC.	14.1 Date d'obtention des attestations Mise en œuvre et Performance.	–	Démarche en cours pour l'obtention de l'attestation Mise en œuvre, prévue en 2024-2025. EN COURS

La gestion des matières résiduelles constitue déjà une priorité pour le Musée, et ce, dans toutes ses sphères d'activités. Pour faire reconnaître nos efforts dans ce domaine et perfectionner nos pratiques, nous souhaitons adhérer au programme ICI on recycle + et obtenir les attestations Mise en œuvre et Performance. En 2023-2024, nous avons sélectionné la firme Éco-conseil Symbios pour nous appuyer dans cette démarche. Ainsi, un plan de travail a été défini et les travaux pour répondre aux exigences d'obtention de l'attestation Mise en œuvre (collecte de données, de documents et de photos, remplissage des formulaires en ligne sur le portail, etc.) sont maintenant réalisés à 95 %.

SUIVI DES REQUIS GOUVERNEMENTAUX (SUITE)

SOUS-OBJECTIF DE LA SGDD	ACTION	INDICATEUR	CIBLE 2023-2024	RÉSULTAT 2023-2024
5.8.2	15. Augmenter l’usage du transport actif et collectif des employé(e)s et des visiteur(–euse)s du Musée.	15.1 Proportion d’employé(e)s ayant recours, au moins une fois par semaine, au transport actif ou collectif pour se rendre au travail, par année.	Sondage aux employé(e)s et élaboration du plan de sensibilisation au transport actif et collectif.	Sondage et plan de sensibilisation effectués, comme prévu au plan de travail. ATTEINTE

Les modes de déplacement de nos employé(e)s comptent parmi nos priorités en matière de développement durable. L’adoption d’une politique de télétravail, l’offre d’un tarif privilégié dans les transports en commun, l’aménagement d’installations pour les vélos et de bornes de recharge pour les voitures électriques, l’accessibilité à des vestiaires et à des douches sont autant d’actions déjà mises en place pour susciter l’adhésion à des modes de transport collectifs, plus durables et actifs. Cette année, un sondage mené par l’intermédiaire du ministère de l’Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs a été réalisé auprès des employé(e)s pour connaître leurs habitudes de transport. Nous sommes présentement en attente des résultats spécifiques au Musée afin de fixer nos cibles annuelles. Le plan de sensibilisation des employé(e)s au transport actif et collectif a pour sa part été élaboré et les actions débuteront, comme prévu, en 2024–2025.

SOUS-OBJECTIF DE LA SGDD	ACTION	INDICATEUR	CIBLE 2023-2024	RÉSULTAT 2023-2024
4.2.1	15. Augmenter l’usage du transport actif et collectif des employé(e)s et des visiteur(–euse)s du Musée.	15.2 Date de déploiement de la campagne de sensibilisation à la mobilité durable auprès des visiteur(–euse)s, sur tous nos canaux.	31 mars 2024	Réflexion stratégique et développement des principaux contenus en cours. Déploiement prévu en juin 2024. NON ATTEINTE – DÉBUTÉE

Comme pour la majorité des musées, les modes de transport utilisés par nos visiteur(–euse)s représentent une part importante des émissions de CO₂ liées à nos activités. Nous souhaitons donc agir également sur ce front et contribuer à augmenter l’usage du transport actif et collectif chez les personnes qui nous visitent, grâce à une campagne annuelle de sensibilisation à la mobilité durable qui les tiendra informées des services et commodités à leur disposition. En 2023–2024, nous avons commencé la conception de cette campagne et avons déjà réalisé certaines actions, telles que l’ajout d’une question sur le type de transport utilisé dans le sondage destiné aux visiteur(–euse)s, l’optimisation des contenus de la page Web « Accès au Musée », qui met de l’avant le transport collectif et la station àVélo, et l’élaboration des messages pour nos différents canaux, comme le courriel prévisite et l’infolettre. Le déploiement de la stratégie globale est prévu en juin 2024.

SUIVI DES REQUIS GOUVERNEMENTAUX (SUITE)

SOUS-OBJECTIF DE LA SGDD	ACTION	INDICATEUR	CIBLE 2023-2024	RÉSULTAT 2023-2024
5.5.1	16. Aller vers davantage de sobriété numérique en optimisant la consommation des ressources TI dans l'infonuagique.	16.1 Taux de réduction du temps d'ouverture des serveurs, par rapport à l'année de référence.	0 % Finalisation du transfert dans l'infonuagique.	Migration infonuagique réalisée à 95 %. ABANDONNÉE

En vue de limiter les coûts et la consommation d'énergie liés aux technologies de l'information, le Musée souhaitait réduire le temps d'ouverture de ses serveurs informatiques. Pour ce faire, nous devons dans un premier temps finaliser le transfert de nos données dans l'infonuagique. Cette migration a atteint un niveau de réalisation de 95 % en 2023-2024 et sera terminée sous peu. Le Musée se voit cependant contraint d'abandonner l'idée de réduire le temps d'ouverture de ses serveurs, puisque, sur Microsoft Azure, la fermeture de ceux-ci lorsqu'ils ne sont pas utilisés (la nuit, par exemple) occasionnera malheureusement plus de problèmes que de bénéfices, notamment en ce qui a trait aux sauvegardes et à la synchronisation. Nous étudions la possibilité de remplacer cette action par une autre qui servirait le même objectif, soit celui de tendre vers une plus grande sobriété numérique. Nous veillerons à trouver d'autres pistes d'actions souhaitables, comme la consolidation des données et la bonne gestion de l'espace de stockage ou l'utilisation de matériel plus efficace sur le plan énergétique.

SUIVI DES REQUIS GOUVERNEMENTAUX (SUITE)

DIVULGATION D’ACTES RÉPRÉHENSIBLES À L’ÉGARD DES ORGANISMES PUBLICS

Le Musée national des beaux-arts du Québec est assujetti à la *Loi facilitant la divulgation d’actes répréhensibles à l’égard des organismes publics* (RLRQ, c. D-11.1). Comme l’exige cette loi, le directeur général du Musée doit établir et diffuser une procédure pour faciliter la divulgation d’actes répréhensibles par les employés et désigner un responsable du suivi des divulgations et de l’application de cette procédure au sein de l’organisme. Le secrétaire général et conseiller juridique du Musée a été désigné pour assurer l’application de cette procédure, définie dans une politique que le conseil d’administration du Musée (le Conseil) a approuvée au cours de l’exercice financier 2018-2019 (résolution 19-1170, réunion du 21 mars 2019, Politique facilitant la divulgation d’actes répréhensibles à l’égard du MNBAQ). Aucune divulgation n’a été reçue par l’entremise de ce processus en 2023-2024.

DIVULGATION D’ACTES RÉPRÉHENSIBLES À L’ÉGARD DES ORGANISMES PUBLICS (ARTICLE 25), 2023-2024	NOMBRE DE DIVULGATIONS	NOMBRE DE MOTIFS	MOTIFS FONDÉS
1. Le nombre de divulgations reçues par le responsable du suivi des divulgations	–		
2. Le nombre de motifs allégués dans les divulgations reçues		–	
3. Le nombre de motifs à l’examen desquels il a été mis fin en application du paragraphe 3° de l’article 22		–	
4. Motifs vérifiés par le responsable du suivi des divulgations reçues, excluant ceux à l’examen desquels il a été mis fin :			
→ Une contravention à une loi du Québec, à une loi fédérale applicable au Québec ou à un règlement pris en application d’une telle loi		–	–
→ Un manquement grave aux normes d’éthique et de déontologie		–	–
→ Un usage abusif des fonds ou des biens d’un organisme public, y compris de ceux que celui-ci gère ou détient pour autrui		–	–
→ Un cas grave de mauvaise gestion au sein d’un organisme public, y compris un abus d’autorité		–	–
→ Le fait, par un acte ou une omission, de porter gravement atteinte ou de risquer de porter gravement atteinte à la santé ou à la sécurité d’une personne ou à l’environnement		–	–
→ Le fait d’ordonner ou de conseiller à une personne de commettre un des actes répréhensibles mentionnés précédemment		–	–
5. Le nombre total de motifs qui ont fait l’objet d’une vérification par le responsable du suivi des divulgations		–	
6. Le nombre total de motifs qui se sont avérés fondés parmi les motifs vérifiés par le responsable du suivi des divulgations			–
7. Le nombre total de divulgations qui se sont avérées fondées (c’est-à-dire qui comportent au moins un motif jugé fondé) parmi les divulgations reçues	–		
8. Le nombre de communications de renseignements effectuées en application du premier alinéa de l’article 23	–	–	–

CODE D’ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS

Aucun manquement au *Code d’éthique et de déontologie des administrateurs publics* n’a été constaté au cours de la dernière année. Par conséquent, aucun cas n’a été traité et aucun suivi n’a été nécessaire. Le *Code d’éthique et de déontologie des administrateurs publics du Musée national des beaux-arts du Québec* est reproduit à la fin du présent rapport de gestion. On peut aussi le retrouver sur le site Web du Musée dans la section « Accès à l’information ».

GOUVERNANCE

Le secrétaire général et conseiller juridique veille à la gouvernance générale du Musée et de son Conseil.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FONCTIONNEMENT DES COMITÉS ET LES MEMBRES DU CONSEIL

En vertu de l’article 7 de la *Loi sur les musées nationaux* (RLRQ, c. M-44), le nombre de personnes administratrices du Musée peut varier entre 11 et 15. En date du 8 mars 2021, le Conseil a établi, par résolution, le nombre optimal de personnes administratrices à 15. Au 31 mars 2024, le Conseil du Musée comptait 14 personnes, y compris la présidente du Conseil et le directeur général du Musée.

Durant l’année financière 2023–2024, le Conseil a collaboré avec la direction générale du Musée à la préparation du Plan stratégique 2024–2027, qui sera approuvé par les instances gouvernementales au cours de l’année financière 2024–2025. Il a par ailleurs continué à guider la direction générale dans le dossier relatif à l’établissement d’un nouvel espace consacré à Riopelle au Musée.

Le Conseil a tenu huit réunions au cours du dernier exercice. Dans l’accomplissement de son mandat, il a notamment :

- adopté diverses résolutions d’ordre administratif, notamment en matière d’octroi de contrats pour les expositions présentées au Musée;
- appuyé la direction générale dans le processus de déménagement de plusieurs employés dans de nouveaux espaces de travail collaboratifs en vue de la mise en chantier de l’espace Riopelle;
- approuvé l’acquisition par achat, par don ou par legs de pièces de collection;
- approuvé, sur recommandation du comité d’audit et de gestion des risques (CAGR), les états financiers pour l’exercice clos le 31 mars 2023;
- approuvé le contenu du *Rapport de gestion 2022–2023*;
- approuvé une démarche de négociation de la direction générale avec le Regroupement des artistes en arts visuels et le Conseil des métiers d’art du Québec relativement aux changements apportés à la *Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, du cinéma, du disque, de la littérature, des métiers d’art et de la scène* (RLRQ, c. S-32.1);
- approuvé, sur recommandation du CAGR, la version révisée de la Politique de gestion intégrée des risques;
- approuvé, sur recommandation du comité de gouvernance et d’éthique (CGÉ), la Politique interne de protection des renseignements personnels;
- appuyé la direction générale dans la poursuite de la mise en place d’un centre d’éducation aux arts;
- approuvé l’institution d’un régime d’emprunts valide jusqu’au 31 octobre 2024;
- approuvé la fixation des tarifs du Musée pour 2024;
- approuvé, sur recommandation du CAGR, la version définitive du Budget 2023–2024, le Budget 2024–2025 ainsi que les prévisions budgétaires pluriannuelles 2026–2029;

SUIVI DES REQUIS GOUVERNEMENTAUX (SUITE)

- approuvé le Plan triennal pour le maintien des actifs 2023–2026;
- approuvé le budget de l’espace Riopelle;
- reconduit les personnes administratrices dans leurs rôles au sein des différents comités, accueilli trois nouvelles administratrices et pris acte du départ d’un administrateur.

Le CAGR s’est réuni à cinq reprises durant l’exercice 2023–2024. En conformité avec les articles 23 à 25 de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d’État* (RLRQ, c. G-1.02), il a notamment :

- accompagné la direction générale dans l’exercice de gestion des risques;
- examiné les états financiers pour l’exercice clos le 31 mars 2023 et recommandé leur approbation au Conseil;
- effectué le suivi du Budget 2023–2024;
- révisé la Politique de gestion intégrée des risques et recommandé son approbation au Conseil;
- effectué le suivi des placements et rencontré leur gestionnaire;
- appuyé de nouvelles approches de suivi permettant une meilleure gestion;
- examiné la version définitive du Budget 2023–2024, le Budget 2024–2025 ainsi que les prévisions budgétaires pluriannuelles 2026–2029 et recommandé leur approbation au Conseil;
- approuvé le plan d’audit des états financiers pour l’exercice clos le 31 mars 2024.

Après avoir amorcé en 2019–2020 un exercice complet sur la gestion des risques, le CAGR a révisé cette année la Politique de gestion intégrée des risques. Cette mise à jour permettra à la direction générale du Musée d’être proactive face aux défis qui surviendront pendant le chantier de l’espace Riopelle. Le CAGR a aussi appuyé le comité de direction dans le développement d’une approche de mitigation des risques.

Le CGÉ s’est réuni à quatre reprises durant l’exercice 2023–2024. En conformité avec l’article 22 de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d’État*, il a notamment :

- finalisé le processus de nomination à trois postes de personnes administratrices;
- poursuivi les travaux sur l’optimisation de la gouvernance du Conseil;
- accompagné, avec une volonté d’amélioration continue, le Conseil et la direction générale dans une analyse de la gouvernance interne du Conseil;
- examiné la Politique interne de protection des renseignements personnels et recommandé son approbation au Conseil;
- recommandé au Conseil la composition des comités pour l’exercice 2024–2025.

Le comité des ressources humaines (CRH) s’est réuni à quatre reprises durant l’exercice 2023–2024. En conformité avec l’article 27 de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d’État*, il a notamment :

- accompagné la direction générale dans le processus de recrutement pour un poste de direction (Direction des expositions et des partenariats internationaux);
- accompagné la direction générale et la Direction talents et culture dans le renouvellement d’une approche relative aux ressources humaines.

Conformément aux exigences légales applicables au Musée, une évaluation du fonctionnement du Conseil sera faite après la fin de l’exercice financier 2023–2024, sur la base des critères d’évaluation adoptés par le Conseil.

Il est à noter que la composition du Conseil répond à toutes les exigences de la *Loi sur les musées nationaux* et de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d’État* et qu’elle est basée sur le profil de compétences établi par le Conseil le 8 mars 2021 en fonction de cette dernière. Au 31 mars 2024, elle répond notamment aux exigences de représentativité de la diversité de la société québécoise à 26,7 %, de celle des femmes à 53,3 %, dont une est âgée de 35 ans ou moins, et d’indépendance à 93,3 %.

SUIVI DES REQUIS GOUVERNEMENTAUX (SUITE)

Membres du Conseil au 31 mars 2024

Présidente
Christiane Germain
Membre indépendante
Âge : 69
Nomination : 16 mars 2022, 2^e mandat comme présidente, 3^e mandat comme administratrice
Durée du mandat : 5 ans

M^{me} Christiane Germain est coprésidente de Germain Hôtels, qui comporte les enseignes des Hôtels Le Germain, Alt et Escad. Au moment d’être nommée pour la première fois présidente du Conseil du Musée, le 9 décembre 2016, elle y siégeait déjà comme membre depuis le 20 mars 2013.

Elle siège également au conseil d’administration de Germain Hôtels.

Vice-président
Frédéric Gascon
Membre indépendant
Âge : 54
Nomination : 16 mars 2022, 2^e mandat
Durée du mandat : 4 ans
Président du CGÉRH depuis le 18 juin 2020 ; puis président du CGÉ et du CRH depuis le 15 décembre 2022

M. Frédéric Gascon est président et chef de l’exploitation chez PayFacto, une entreprise spécialisée dans les solutions intégrées de paiement et les technologies de points de vente. Avant de se joindre à cette organisation, il a travaillé au sein de la pratique de transformation d’entreprises d’un grand cabinet-conseil. Il a auparavant assumé divers postes de direction pour des entreprises des secteurs technologique et manufacturier, tant au Canada qu’à l’étranger.

Marie-Julie Bélanger
Membre indépendante
Âge : 36
Nomination : 6 décembre 2023, 1^{er} mandat
Durée du mandat : 4 ans
Membre du CAGR depuis le 27 février 2024

M^{me} Marie-Julie Bélanger est directrice générale de la Caisse Desjardins du personnel municipal Québec, institution financière destinée aux employées et employés municipaux et paramunicipaux de Québec. Titulaire d’une maîtrise en gestion et développement des organisations de l’Université Laval, elle œuvre au Mouvement Desjardins depuis 12 ans.

Fière ambassadrice de la ville de Québec, au sein de laquelle elle multiplie les implications, elle est également administratrice indépendante au conseil d’administration du Réseau Patro.

Hélène Dufresne
Membre indépendante
Âge : 65
Nomination : 16 mars 2022, 2^e mandat
Durée du mandat : 4 ans
Membre du CGÉRH depuis le 13 juin 2017 ; puis du CRH depuis le 15 décembre 2022

M^{me} Hélène Dufresne est cofondatrice et présidente de la Fondation Dufresne et Gauthier, qui soutient quelque 100 organismes dans les régions de Montréal, de Québec et de Charlevoix, de même qu’une dizaine d’autres en Mongolie. Elle a une expérience approfondie et variée en production événementielle et télévisuelle ainsi qu’en gestion philanthropique.

Elle siège également aux conseils d’administration d’Horizon Charlevoix et du théâtre Le Diamant, respectivement à titre de vice-présidente et d’administratrice.

Lara Emond
Membre indépendante
Âge : 35
Nomination : 16 mars 2022, 2^e mandat
Durée du mandat : 4 ans
Membre du CGÉRH depuis le 13 juin 2017 ; puis du CRH depuis le 15 décembre 2022

M^{me} Lara Emond est fondatrice de Nordet & Co, une firme qui accompagne les dirigeants d’organisations en croissance au Canada et à l’étranger en offrant des services de stratégie, de design et de marketing. Elle a également fondé Iris + Arlo, une marque de produits menstruels sains et durables. Elle est administratrice de sociétés certifiée du Collège des administrateurs de sociétés.

Elle siège aussi au conseil d’administration de l’Office franco-québécois pour la jeunesse.

Selena Lu
Membre indépendante
Âge : 40
Nomination : 16 mars 2022, 2^e mandat
Durée du mandat : 4 ans
Membre du CGÉRH depuis le 11 décembre 2018 ; puis du CGÉ depuis le 15 décembre 2022

M^{me} Selena Lu est avocate et associée au sein du groupe Droit des affaires du cabinet Lavery depuis 2019. Elle se spécialise dans les fusions et acquisitions et accompagne fréquemment des entreprises internationales dans leur expansion en Amérique du Nord. Elle est administratrice de sociétés certifiée du Collège des administrateurs de sociétés depuis 2021.

Elle siège également au conseil d’administration du Collège des administrateurs de sociétés depuis 2017.

Daniel Mercure
Membre indépendant
Âge : 69
Nomination : 2 septembre 2020, 1^{er} mandat
Durée du mandat : 4 ans
Membre du CAGR du 17 décembre 2020 au 27 mars 2024
Membre du CRH depuis le 27 mars 2024

M. Daniel Mercure est professeur associé au Département de sociologie de l’Université Laval, membre de l’Académie des sciences sociales de la Société royale du Canada et professeur associé à l’Institut national de la recherche scientifique. Il est aussi président d’honneur de l’Association internationale des sociologues de langue française, fondateur et responsable du Comité international de sociologie du travail, gouverneur au Centre d’étude et de coopération internationale, ainsi que fondateur et directeur de la collection « Sociologie contemporaine » aux Presses de l’Université Laval et aux éditions Hermann. Il est l’auteur ou le coauteur d’une vingtaine d’ouvrages en sociologie du travail et des organisations.

Il a auparavant été membre du conseil d’administration du Musée de la civilisation pendant deux mandats.

Directeur général
Jean-Luc Murray
Âge : 61
Nomination : 26 novembre 2021, 2^e mandat
Durée du mandat : 5 ans

M. Jean-Luc Murray a été nommé pour la première fois directeur général du Musée le 7 novembre 2018. Avant cette nomination, il était directeur de la programmation au Musée de la civilisation. Il a auparavant occupé la fonction de directeur de l’éducation et de la programmation à Bibliothèque et Archives nationales du Québec et des postes de directeur de l’éducation au Musée des beaux-arts de Montréal et au Musée McCord. Il a également assuré la direction du Musée de Charlevoix.

SUIVI DES REQUIS GOUVERNEMENTAUX (SUITE)

Membres du Conseil au 31 mars 2024 (suite)

Richard Ouellet
Membre indépendant
Âge : 55
Nomination : 16 mars 2022, 1^{er} mandat
Durée du mandat : 4 ans
Membre du CGÉ depuis le 15 décembre 2022

M. Richard Ouellet est avocat et professeur titulaire de droit international économique à la Faculté de droit de l’Université Laval. Il est aussi directeur du Centre d’études pluridisciplinaires en commerce et investissement internationaux et membre de l’École supérieure d’études internationales de l’Université Laval. Il compte en outre parmi les formateurs de l’Institut de la diplomatie du gouvernement du Québec. M. Ouellet est l’auteur de nombreuses publications et communications sur la mondialisation économique et le libre-échange.

Il est également membre du conseil d’administration de l’Université Laval. Il a auparavant siégé aux conseils d’administration de l’École nationale d’administration publique et du Centre d’étude et de coopération internationale.

François Rochon
Membre indépendant
Âge : 55
Nomination : 16 mars 2022, 2^e mandat
Durée du mandat : 4 ans

M. François Rochon est ingénieur de formation. Après avoir réorienté sa carrière en finance, il a fondé, en 1998, Giverny Capital, une firme de gestion de portefeuille dont il est le président.

Il siège également aux conseils d’administration de la Fondation Giverny pour l’art contemporain, de la Fondation Giverny Capital, de la Fondation Marc Séguin, de la Fondation Pierre Dorion et de l’Albright-Knox Art Gallery, à Buffalo, dans l’État de New York. Il est membre d’un des comités d’acquisition du Musée des beaux-arts de Montréal ainsi que du Board of Trustees du Hirshhorn Museum and Sculpture Garden, à Washington.

Félix-André Têtu
Membre indépendant
Âge : 70
Nomination : 16 mars 2022, 1^{er} mandat
Durée du mandat : 4 ans
Représentant du Conseil aux comités consultatifs externes d’acquisition en art ancien et moderne et en art contemporain et actuel depuis le 13 avril 2022

Diplômé en médecine de l’Université Laval à l’âge de 21 ans et reçu spécialiste en chirurgie plastique et reconstructive à l’Université McGill cinq ans plus tard, le D^r Félix-André Têtu a exercé de 1980 à 2018 au pavillon du Saint-Sacrement du CHU de Québec, notamment à l’Unité des grands brûlés, dont il est l’un des cofondateurs, et en reconstruction postmastectomie, en collaboration avec le Centre des maladies du sein. Propriétaire d’un bloc opératoire privé, il y a pratiqué la chirurgie esthétique de 1986 à sa retraite, en 2018.

Président de la Société canadienne de chirurgie plastique et esthétique de 2012 à 2014, il siège depuis 2014 au conseil d’administration du Domaine Forget de Charlevoix, où il a cofondé le Jardin harmonique de sculptures. Collectionneur passionné des artistes signataires de *Refus global*, il a été organisateur et coprésident de l’événement-bénéfice *Une soirée d’été dans Charlevoix* en 2018, 2019, 2022 et 2023, et président d’honneur de la Foire en art actuel de Québec en 2022.

Marie-Soleil Tremblay
Membre indépendante
Âge : 50
Nomination : 6 décembre 2023, 1^{er} mandat
Durée du mandat : 4 ans
Membre du CAGR depuis le 27 février 2024

M^{me} Marie-Soleil Tremblay est Fellow de l’Ordre des comptables professionnels agréés du Québec et professeure titulaire à l’École nationale d’administration publique. Elle a auparavant été auditrice externe chez Deloitte et au bureau du Vérificateur général du Québec.

Titulaire d’un doctorat en administration des affaires de l’Université Laval et auteure de nombreux manuels et articles traitant d’audit, de gouvernance d’entreprise, de contrôle et de gestion financière, M^{me} Tremblay est membre de plusieurs comités éditoriaux et éditrice associée de la revue *Accounting and the Public Interest*. Elle siège présentement aux conseils d’administration de l’École nationale d’administration publique, d’Investissement Québec et du Festival d’été international de Québec. Elle a été membre du Comité d’examen indépendant de la normalisation au Canada.

Louise Turgeon
Membre indépendante
Âge : 65
Nomination : 16 mars 2022, 3^e mandat
Durée du mandat : 4 ans
Présidente du CAGR depuis le 24 septembre 2010

M^{me} Louise Turgeon est membre de l’Ordre des comptables professionnels agréés du Québec depuis 1982. Elle a travaillé près de 30 ans au Mouvement Desjardins, y occupant majoritairement des postes de cadre supérieure, entre autres dans le domaine bancaire et celui de l’assurance de personnes. Elle est administratrice de sociétés certifiée.

Elle siège depuis plusieurs années à divers conseils d’administration, dont elle préside notamment les comités d’audit et de gestion des risques.

Mélanie Vincent
Membre indépendante
Âge : 49
Nomination : 6 décembre 2023, 1^{er} mandat
Durée du mandat : 4 ans
Membre du CGÉ depuis le 27 mars 2024

M^{me} Mélanie Vincent est membre de la Nation huronne-wendat. Depuis 2007, elle réalise des mandats liés aux droits et aux intérêts des peuples autochtones au sein de son entreprise, Gestion MV Management. En 2017, elle a fondé le festival KWE! À la rencontre des peuples autochtones, qu’elle dirige toujours. Depuis 2012, elle travaille au rapatriement d’artéfacts et de restes d’ancêtres de la Nation huronne-wendat avec diverses institutions du sud de l’Ontario.

Elle préside le conseil d’administration du Musée huron-wendat et siège également aux conseils d’administration de Destination Québec cité et d’Airmedic.

SUIVI DES REQUIS GOUVERNEMENTAUX (SUITE)

Assiduité des personnes administratrices aux réunions du Conseil, du CAGR, du CGÉ et du CRH

	CONSEIL ¹	CAGR ²	CGÉ	CRH
Christiane Germain	8/8	4/5 ³	2/4 ³	2/4 ³
Frédéric Gascon	8/8	–	4/4	4/4
Marie–Julie Bélanger	3/8 ⁴	2/5 ⁵	–	–
Hélène Dufresne	8/8	–	–	4/4
Lara Emond	6/8	–	–	3/4
Selena Lu	8/8	–	4/4	–
Daniel Mercure	8/8	4/5	–	– ⁶
Jean–Luc Murray	8/8	4/5 ⁷	3/4 ⁷	4/4 ⁷
Richard Ouellet	6/8	–	4/4	–
François Rochon	6/8	–	–	–
Frantz Saintelley ⁸	8/8	2/5	–	–
Félix–André Têtu	7/8	–	–	–
Marie–Soleil Tremblay	2/8 ⁴	2/5 ⁵	–	–
Louise Turgeon	7/8	4/4	–	–
Mélanie Vincent	1/8 ⁴	–	– ⁹	–

1 Y compris les réunions hors calendrier ajoutées le 7 novembre 2023 et le 6 février 2024, ainsi que les réunions pour résolution par courriel des 24 mai et 4 juillet 2023.
Ces deux dernières réunions ne donnent pas droit à une rémunération.

2 Y compris la réunion hors calendrier ajoutée le 27 février 2024.

3 La présidente du Conseil n’est pas tenue de participer aux réunions des comités, mais elle y est invitée.

4 A été nommée au Conseil le 6 décembre 2023.

5 Est devenue membre du CAGR le 27 février 2024.

6 Est devenu membre du CRH le 27 mars 2024.

7 Le directeur général du Musée est invité aux réunions des comités.

8 A remis sa démission effective le 28 mars 2024.

9 Est devenue membre du CGÉ le 27 mars 2024.

SUIVI DES REQUIS GOUVERNEMENTAUX (SUITE)

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION

Rémunération des membres du Conseil pour l’exercice clos le 31 mars 2024

NOM DU MEMBRE ³	RÉMUNÉRATION VERSÉE POUR LA PARTICIPATION AU CONSEIL ¹ \$		RÉMUNÉRATION VERSÉE POUR LA PARTICIPATION AUX COMITÉS ² \$		AVANTAGES VERSÉS \$	RÉMUNÉRATION GLOBALE POUR L’ANNÉE FINANCIÈRE \$
	PRÉSIDENTE	MEMBRE	PRÉSIDENTE	MEMBRE		
Christiane Germain	21 200	–	–	–	–	21 200
Frédéric Gascon	–	10 600	8 400	–	–	19 000
Marie–Julie Bélanger ⁴	–	5 300	–	1 120	–	6 420
Hélène Dufresne	–	10 600	–	2 800	–	13 400
Lara Emond ⁵	–	7 067	–	2 100	–	9 167
Selena Lu	–	10 600	–	2 800	–	13 400
Daniel Mercure ⁶	–	10 600	–	2 240	–	12 840
François Rochon ⁷	–	7 067	–	–	–	7 067
Frantz Saintelley ⁸	–	10 600	–	1 120	–	11 720
Félix–André Têtu ⁹	–	8 833	–	–	–	8 833
Louise Turgeon	–	10 600	4 200	–	–	14 800
Mélanie Vincent ¹⁰	–	1 767	–	–	–	1 767

1 La rémunération annuelle prévue pour la participation au Conseil est fixée à 21 200 \$ pour la présidence et à 10 600 \$ pour les membres lors de leur présence aux six réunions du Conseil.

2 La rémunération annuelle prévue pour la participation aux comités est fixée à 4 200 \$ pour la présidence et à 2 800 \$ pour les membres lors de leur présence à l’ensemble des réunions du comité dont ils font partie (cinq réunions pour le CAGR et quatre pour le CGÉ et le CRH).

3 Aucune rémunération n’a été versée à M^{me} Marie–Soleil Tremblay, membre du Conseil depuis le 6 décembre 2023, eu égard à son statut d’employée du secteur public, non plus qu’à M. Richard Ouellet.

4 A été nommée au Conseil le 6 décembre 2023 et est devenue membre du CAGR le 27 février 2024. Une rémunération partielle lui a été versée pour sa présence à trois des six réunions du Conseil et à deux des cinq réunions du CAGR.

5 Une rémunération partielle a été versée à ce membre pour sa présence à quatre des six réunions du Conseil et à trois des quatre réunions du CRH.

6 Une rémunération partielle a été versée à ce membre pour sa présence à quatre des cinq réunions du CAGR.

7 Une rémunération partielle a été versée à ce membre pour sa présence à quatre des six réunions du Conseil.

8 A remis sa démission effective le 28 mars 2024. Une rémunération partielle lui a été versée pour sa présence à deux des cinq réunions du CAGR.

9 Une rémunération partielle a été versée à ce membre pour sa présence à cinq des six réunions du Conseil.

10 A été nommée au Conseil le 6 décembre 2023. Une rémunération partielle lui a été versée pour sa présence à une des six réunions du Conseil.

SUIVI DES REQUIS GOUVERNEMENTAUX (SUITE)

Rémunération des dirigeants les mieux rémunérés pour l’exercice clos le 31 mars 2024

NOMS ET FONCTIONS DES CINQ DIRIGEANTS LES MIEUX RÉMUNÉRÉS	RÉMUNÉRATION DE BASE VERSÉE ¹ \$	CONTRIBUTION AUX RÉGIMES DE RETRAITE ASSUMÉE PAR LA SOCIÉTÉ D'ÉTAT \$	AUTRES AVANTAGES VERSÉS OU ACCORDÉS \$	RÉMUNÉRATION GLOBALE POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE \$
Jean-Luc Murray Directeur général	217 004	23 366	3 349	243 719
Jean-François Fusey Directeur de projet, espace Riopelle	173 050	18 481	4 118	195 649
Patrick Lefebvre Directeur des technologies de l'information	154 277	16 505	2 803	173 585
Sophie Lemelin Directrice des communications et du marketing	142 520	14 708	1 117	158 345
Guillaume Savard Directeur des contenus, espace Riopelle	137 400	14 432	2 693	154 525
Annie Gauthier ² Directrice des expositions et des partenariats internationaux	121 567	6 120	27 895	155 582

1 La rémunération présentée est celle de l'année 2023-2024. Elle prend en considération le salaire de base ainsi que, le cas échéant, les primes, les sommes rétroactives et le versement des indemnités de vacances au départ. Aucun boni n'a été versé durant cette période.

2 A quitté ses fonctions le 23 novembre 2023. Rémunération annualisée de 179 102 \$. Une indemnité de départ de 27 895 \$ est incluse dans les autres avantages versés ou accordés. Les modalités de versement ont été les suivantes :
Un premier versement effectué par chèque le 5 décembre 2023, au réer identifié par l'Employée et étant équivalent à 32 semaines de salaire, représentant la somme brute de quatre-vingt-treize mille trois cent soixante et onze dollars et huit cents (93 371,08 \$).
Un deuxième versement effectué via le système de paie du Musée national des beaux-arts du Québec, le 8 février 2024, représentant 50 % du salaire équivalent à 20 semaines de salaire.

Le Vérificateur général du Québec audite les états financiers du Musée, qui ne verse pas d'honoraires pour ce service.

Le Musée n'offre aucun programme de rémunération variable à ses dirigeants.

La rémunération du directeur général est régie par décret gouvernemental. Les autres dirigeants sont sujets à la rémunération prévue par le Conseil du trésor.

Le directeur général est couvert par le régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS) au taux de cotisation patronale de 12,67 %. Les autres dirigeants sont sous le régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) au taux de cotisation de 12,67 %.

Assurance collective

Les dirigeants du Musée bénéficient du régime d'assurance collective du groupe SSQ de Beneva pour le personnel d'encadrement des secteurs public et parapublic du Québec. Les taux de prime applicables sont déterminés par l'assureur annuellement et reflètent des taux de prime à assumer par l'employé et par l'employeur. Les primes assumées par l'employeur sont incluses dans les « Autres avantages versés ou accordés » présentés dans le tableau qui précède. Elles correspondent à un montant fixe pour l'assurance accident maladie selon la protection individuelle, monoparentale ou familiale et à un pourcentage pour l'assurance salaire de longue durée (de base et complémentaire).

ACCÈS AUX DOCUMENTS ET PROTECTION
DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Depuis le 15 mai 2015, un grand nombre de documents sont diffusés et mis à jour périodiquement sur le site Web du Musée, en conformité avec le *Règlement sur la diffusion de l’information et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1, r. 2). Parmi les documents et les renseignements dont ce règlement exige la diffusion, mentionnons notamment les documents transmis à la suite des demandes d’accès à l’information, les informations relatives aux titulaires d’emplois supérieurs (frais de déplacement, dépenses de fonction et salaire annuel), les baux d’espaces occupés par le Musée, les frais de déplacement de l’ensemble des employés du Musée dans le cadre de leurs fonctions, les frais de formation, les contrats de formation, les contrats de publicité et de promotion, ainsi que les contrats de télécommunication mobile et les informations relatives aux appareils de télécommunication mobile.

Du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024, la section du site Web du Musée consacrée à l’accès à l’information a fait l’objet de 1 949 consultations.

Au cours de l’exercice financier, le Musée a traité cinq demandes d’accès à l’information présentées en vertu de la *Loi sur l’accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1). Quatre de ces demandes ont été acceptées en totalité et une a été acceptée en partie. Conformément au *Règlement sur la diffusion de l’information et sur la protection des renseignements personnels*, les documents transmis à la suite des demandes d’accès à l’information reçues ont été diffusés sur le site Web du Musée dans les délais prescrits.

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des délais

DÉLAIS DE TRAITEMENT	NATURE DES DEMANDES TRAITÉES AU COURS DE L’EXERCICE FINANCIER		
	DEMANDES D’ACCÈS		RECTIFICATION
	DOCUMENTS ADMINISTRATIFS	RENSEIGNEMENTS PERSONNELS	
0 à 20 jours	3	1	–
21 à 30 jours	–	–	–
31 jours et plus	–	1*	–
Total	3	2	–

* Cette demande touchait des tiers. Le délai de traitement est dû aux avis requis par la loi en pareil cas avant qu’une décision puisse être rendue.

SUIVI DES REQUIS GOUVERNEMENTAUX (SUITE)

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et de la décision rendue

DÉCISION RENDUE	NATURE DES DEMANDES TRAITÉES AU COURS DE L'EXERCICE FINANCIER		
	DEMANDES D'ACCÈS		RECTIFICATION
	DOCUMENTS ADMINISTRATIFS	RENSEIGNEMENTS PERSONNELS	
Acceptée en totalité	3	1	–
Acceptée partiellement	–	1*	–
Refusée en totalité	–	–	–
Autres	–	–	–
Total	3	2	–

* Les articles de la loi invoqués pour justifier la décision rendue sont les suivants : 14 al. 2, 15, 23–25, 54 et 56.

Nombre total de demandes d'accès ayant fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnables	–
Nombre d'avis de révision reçus de la Commission d'accès à l'information	–

SUIVI DES REQUIS GOUVERNEMENTAUX (SUITE)

APPLICATION DE LA POLITIQUE LINGUISTIQUE DE L’ÉTAT ET DE LA DIRECTIVE RELATIVE À L’UTILISATION D’UNE AUTRE LANGUE QUE LA LANGUE OFFICIELLE DANS L’ADMINISTRATION

En complément à la Politique linguistique de l’État, la *Charte de la langue française* (RLRQ, c. C- 11) prescrit l’élaboration, par chaque ministère et organisme, d’une directive qui précisera la nature des situations dans lesquelles l’utilisation d’une autre langue que le français sera acceptée, dans les cas où la *Charte* le permet. La Politique linguistique du Musée est devenue caduque en raison des modifications législatives entrées en vigueur en 2023 et le Musée n’a pas adopté depuis une telle directive. Pour continuer d’assurer son devoir d’exemplarité en matière linguistique, il s’est appuyé sur la Directive du ministre de la Langue française relative à l’utilisation d’une autre langue que la langue officielle par l’Administration. Il lui reste donc encore à élaborer sa propre directive. Devant la tâche plus importante qui incombe désormais aux ministères et organismes publics, le Musée réfléchit par ailleurs à l’approche de gouvernance appropriée dans ce dossier.

Émissaire et comité permanent

QUESTIONS	RÉPONSES
Avez-vous un ou une émissaire*?	Oui
Avez-vous un comité permanent ou avez-vous choisi de mettre en place un comité permanent ?	Oui
Si oui, combien y a-t-il eu de rencontres des membres du comité permanent au cours de l’exercice ?	Aucune
Au cours de l’exercice, avez-vous pris des mesures pour faire connaître l’émissaire à votre personnel ou le nom d’une personne-ressource à qui poser des questions sur l’exemplarité de l’État ?	Oui L’annonce a été faite sur l’intranet du Musée et l’émissaire a amorcé les travaux pour constituer un comité et diffuser de l’information en matière de langues.
Si oui, expliquez quelles ont été ces mesures :	

* À titre informatif, le mandataire porte le titre d’émissaire depuis le 1^{er} juin 2023.

Directive relative à l’utilisation d’une autre langue que la langue officielle

QUESTIONS	RÉPONSES
Est-ce que votre organisation dispose d’une directive particulière approuvée par le ministre de la Langue française ?	Non
Si vous avez une directive particulière :	
→ Indiquez la date à laquelle elle a été approuvée par le ministre de la Langue française :	–
→ Combien d’exceptions cette directive compte-t-elle ?	
Au cours de l’exercice, votre organisation a-t-elle eu recours aux dispositions de temporisation prévues par le <i>Règlement sur la langue de l’Administration</i> et le <i>Règlement concernant les dérogations au devoir d’exemplarité de l’Administration et les documents rédigés ou utilisés en recherche</i> ?	Non
Si oui, indiquez le nombre de situations, cas, circonstances ou fins pour lesquels votre organisation a eu recours à ces dispositions :	–
Au cours de l’exercice, quelle proportion des employés de votre organisation a reçu de l’information concernant la directive relative à l’utilisation d’une autre langue que la langue officielle (du ministre ou particulière) afin d’assurer une utilisation exemplaire du français conformément aux dispositions de la <i>Charte de la langue française</i> ?	100 %

SUIVI DES REQUIS GOUVERNEMENTAUX (SUITE)

POLITIQUE DE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS

La Politique de financement des services publics, rendue publique par le gouvernement du Québec en 2009, vise, par de meilleures pratiques tarifaires, à améliorer le financement des services pour en maintenir la qualité et à s’assurer de la transparence et de la reddition de comptes du processus tarifaire.

Durant le dernier exercice financier, le Musée a procédé à la mise à jour des travaux réalisés depuis l’entrée en vigueur de la Politique :

- registre de ses tarifs;
- évaluation des coûts totaux des produits et services tarifés*;
- détermination du niveau de financement des produits et services tarifés*.

Les résultats sont présentés dans le tableau qui suit :

PRODUITS PROVENANT DE LA TARIFICATION	MÉTHODE DE FIXATION DU TARIF	DATE DE LA DERNIÈRE RÉVISION TARIFAIRE (ENTRÉE EN VIGUEUR)	MODE D'INDEXATION DU TARIF	REVENUS DE TARIFICATION PERÇUS \$	COÛTS DES BIENS ET SERVICES \$	NIVEAU DE FINANCEMENT ATTEINT	NIVEAU DE FINANCEMENT VISÉ	ÉCART ENTRE LE NIVEAU ATTEINT ET LE NIVEAU VISÉ*
Visites d'expositions	Par comparaison	2023-12-14	Refixation annuelle	1 499 478	17 758 168	8 %	8 %	0 %
Location et diffusion d'œuvres d'art et d'expositions	Coût	2023-12-14	Refixation annuelle	52 808	586 761	9 %	9 %	0 %
Activités éducatives et culturelles	Coût	2023-12-14	Refixation annuelle	125 349	3 598 145	3 %	6 %	-3 %
Stationnement	Par comparaison	2023-12-14	Refixation annuelle	267 944	23 629	1 134 %	327 %	807 %
Boutique et publications	Coût	2023-12-14	Refixation annuelle	708 766	2 427 898	29 %	24 %	5 %
Location d'espaces et services connexes	Coût	2023-04-01	Refixation annuelle	268 289	1 585 233	17 %	16 %	1 %
Services alimentaires	Coût	Contractuelle	Refixation annuelle	157 836	787 391	20 %	21 %	-1 %
				3 080 470	26 767 225			
PRODUITS PROVENANT DE LA TARIFICATION AUPRÈS D'ENTITÉS DU PÉRIMÈTRE COMPTABLE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC				104 466	1 345 962			
PRODUITS PROVENANT D'UNE AUTRE SOURCE QUE LA TARIFICATION								
Subventions du gouvernement du Québec				24 454 620				
Autres subventions et contributions				3 198 957				
Commandites				223 263				
Dons de pièces de collection				2 618 320				
Revenus de placements				437 834				
Autres revenus				18 458				
Opérations non monétaires				6 069				
Sous-total				30 957 521	-			

SUIVI DES REQUIS GOUVERNEMENTAUX

(SUITE)

CHARGES NON LIÉES À LA PRESTATION DE PRODUITS OU DE SERVICES	REVENUS DE TARIFICATION PERÇUS \$	COÛTS DES BIENS ET SERVICES \$
Acquisition et conservation d'œuvres ou de documents non utilisés dans la prestation de biens ou de services au cours de l'exercice		6 287 681
Opérations non monétaires		6 069
Sous-total	-	6 293 750
TOTAL	34 142 457	34 406 937

PRODUITS ET SERVICES QUI AURAIENT PU FAIRE L'OBJET D'UNE TARIFICATION, MAIS QUE LE MUSÉE NE TARIFE PAS

Prêt de documents (bibliothèque)

Commande de reproductions photographiques de pièces de collection pour lesquelles un fichier numérique existe déjà

*** Justification de l'écart entre le niveau de financement atteint et le niveau visé**
Le niveau de financement visé pour 2023-2024 a été fixé au niveau atteint en 2022-2023. Le coût des biens et services qui sert au calcul du niveau de financement atteint est le résultat d'une allocation des coûts totaux, directs et indirects, aux différents produits provenant de la tarification. L'allocation des coûts indirects, qui représentent la plus large part des coûts totaux et qui comprennent notamment tous les coûts liés à la gestion des ressources, dont les bâtiments et les équipements, nécessite la formulation de nombreuses hypothèses. Le modèle et les outils évolutifs mis en place permettent au Musée d'ajuster et de raffiner au besoin certaines allocations.

Rappelons que les cibles et les résultats doivent être interprétés à la lumière du niveau de financement global provenant du gouvernement du Québec. Les subventions provinciales permettent au Musée de faire connaître, de promouvoir et de conserver l'art québécois par des acquisitions, des expositions et d'autres activités d'animation. Lors de la fixation ou de la refixation des tarifs, le Musée doit s'assurer de la pérennité de ces activités ainsi que de leur accessibilité.

En 2023-2024, les niveaux de financement de tous les produits provenant de la tarification ont atteint ou dépassé leur cible, à l'exception de celui des activités éducatives et culturelles et de celui des services alimentaires. Ceci s'explique principalement par la réduction des activités. La fermeture de trois pavillons du Musée limite en effet les espaces disponibles pour la tenue d'activités. On constate une hausse importante du niveau de financement du stationnement. Le retrait de l'agent à la guérite explique la diminution des coûts. Le niveau de financement global issu de la tarification est passé de 11 % en 2022-2023 à 12 % en 2023-2024. Parallèlement, le niveau de financement global provenant du gouvernement du Québec est passé de 77 % à 84 % du total des charges, excluant les dons de pièces de collection.

Indépendamment des objectifs visés par la Politique de financement des services publics, le Musée s'assure qu'il exécute de manière efficace et efficiente les fonctions spécifiées dans sa loi constitutive et qu'il effectue une saine gestion de ses ressources de façon à atteindre l'équilibre budgétaire.

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS PUBLICS DU MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE les membres du conseil d'administration du Musée national des beaux-arts du Québec (le « MNBAQ ») sont nommés par le gouvernement en vertu de l'article 7 de la *Loi sur les musées nationaux* (RLRQ, c. M-44) et qu'en conséquence, ceux-ci sont des administrateurs publics assujettis aux principes et règles édictés par le *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics* (RLRQ, c. M-30, r. 1) adopté en vertu de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (RLRQ, c. M-30) (le « *Règlement sur l'éthique* »);

ATTENDU QU'en vertu du *Règlement sur l'éthique*, les membres du conseil d'administration de chaque organisme et entreprise du gouvernement doivent se doter d'un code d'éthique et de déontologie dans le respect des principes et règles édictés par ce règlement;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur les musées nationaux*, le comité de gouvernance, d'éthique et des ressources humaines du MNBAQ doit élaborer un code d'éthique applicable aux membres du conseil d'administration (le « code d'éthique des administrateurs ») et que celui-ci doit être approuvé par le conseil d'administration du MNBAQ (le « conseil d'administration »);

À CES FINS, le conseil d'administration adopte les règles qui suivent :

I. OBJET ET CHAMP D'APPLICATION DU CODE D'ÉTHIQUE DES ADMINISTRATEURS

1. Le présent code d'éthique des administrateurs a pour objet de préserver et de renforcer le lien de confiance des citoyens dans l'intégrité et l'impartialité de l'administration du MNBAQ, de favoriser la transparence dans la gestion du MNBAQ et de responsabiliser les administrateurs du MNBAQ dans leur rôle de gouvernance.

2. Le présent code d'éthique des administrateurs s'applique aux membres du conseil d'administration.

3. Toute matière non prévue au présent code d'éthique des administrateurs pourra être traitée conformément aux dispositions du *Règlement sur l'éthique*. En cas de divergence entre les règles et les principes prévus à la *Loi sur les musées nationales*, au *Règlement sur l'éthique* et au présent code d'éthique des administrateurs, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent.

II. DEVOIRS GÉNÉRAUX

4. Un administrateur du MNBAQ est tenu de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la *Loi sur les musées nationales*, par le *Règlement sur l'éthique* et par le présent code d'éthique des administrateurs.

Au moment de son entrée en fonction, tout administrateur du MNBAQ prend connaissance du présent code d'éthique des administrateurs et du *Règlement sur l'éthique*. À cette occasion, l'administrateur signe la déclaration dont copie est jointe en annexe au présent code d'éthique des administrateurs pour en faire partie intégrante.

L'administrateur du MNBAQ agit selon l'esprit de ces principes et de ces règles et doit organiser ses affaires personnelles et professionnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses

fonctions. En cas de doute, l'administrateur doit se référer au comité de gouvernance, d'éthique et des ressources humaines.

5. Dans l'exercice de ses fonctions, un administrateur du MNBAQ doit contribuer à la réalisation de la mission du MNBAQ et à la bonne administration de ses biens en agissant dans le respect du droit avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.

III. OBLIGATIONS PARTICULIÈRES

6. Un administrateur du MNBAQ doit gérer ses affaires de façon à toujours distinguer et à ne jamais confondre les biens ou les fonds du MNBAQ avec les siens.

7. Un administrateur du MNBAQ ne peut utiliser, indûment ou sans autorisation préalable, les biens ou les ressources matérielles, informationnelles ou humaines du MNBAQ à son profit ou au profit de tiers, ou en permettre l'usage à des fins autres que celles approuvées par le MNBAQ.

8. Un administrateur du MNBAQ doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et ses devoirs d'administrateur du MNBAQ.

Constitue une situation de conflit d'intérêts toute situation réelle, apparente ou potentielle qui est de nature à compromettre l'indépendance et l'impartialité nécessaires à l'exercice de la fonction d'administrateur du MNBAQ et à la réalisation de la mission du MNBAQ, ou à l'occasion de laquelle un administrateur du MNBAQ utilise ou cherche à utiliser les attributs de sa fonction pour en retirer un avantage indu ou pour procurer un avantage indu à une tierce personne.

9. Le directeur général du MNBAQ ne peut avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui du MNBAQ. Si un tel intérêt lui échoit, notamment par

succession ou donation, il doit y renoncer ou en disposer avec diligence.

Tout autre administrateur du MNBAQ qui a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association qui met en conflit son intérêt personnel et celui du MNBAQ doit dénoncer par écrit cet intérêt au président du conseil d'administration ou, dans le cas de ce dernier, au directeur général et, le cas échéant, s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'association dans lequel il a cet intérêt. Il doit, en outre, se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.

Le présent article n'a toutefois pas pour effet d'empêcher un administrateur du MNBAQ de se prononcer sur des mesures d'application générale relatives aux conditions de travail au sein du MNBAQ par lesquelles il serait aussi visé.

10. Un administrateur du MNBAQ doit divulguer formellement tout conflit d'intérêts réel ou apparent qu'il pourrait avoir dans le cadre d'un processus d'acquisition ou d'aliénation par le MNBAQ d'une œuvre, d'un objet ou d'un document, conformément au règlement intérieur du MNBAQ sur les conditions d'acquisition et d'aliénation des biens qui sont des œuvres d'une personne.

11. Un administrateur du MNBAQ doit, en toutes circonstances, agir avec discrétion et préserver la confidentialité des délibérations du conseil d'administration ou de ses comités et des renseignements obtenus dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et qui ne sont pas destinés à être communiqués au public. Il ne peut utiliser, à son profit ou au profit de tiers, l'information ainsi obtenue.

12. Un administrateur du MNBAQ ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un

tiers. Il ne peut pas non plus accorder une faveur ou un avantage indu à un tiers. Il ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste. Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou au MNBAQ.

13. Un administrateur du MNBAQ ne doit pas outrepasser ses fonctions pour venir en aide à des personnes physiques ou morales, dans leurs rapports avec le MNBAQ, lorsque cela peut donner lieu à un traitement de faveur.

14. Un administrateur du MNBAQ qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer un avantage indu de celles-ci.

Il ne doit pas divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant le MNBAQ.

Il est interdit à un administrateur du MNBAQ, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle le MNBAQ est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.

15. Un administrateur du MNBAQ doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toutes considérations politiques partisans.

16. Le président du conseil d'administration et le directeur général du MNBAQ doivent faire preuve de réserve dans la manifestation publique de leurs opinions politiques.

17. Un administrateur du MNBAQ appelé ou invité à représenter publiquement le MNBAQ doit en informer au préalable le directeur général du MNBAQ et ne peut d'aucune manière lier autrement le MNBAQ. Tout engagement ou représentation

d'un administrateur du MNBAQ au nom du MNBAQ doit être fait dans l'intérêt du MNBAQ et dans le respect de sa mission.

IV. PROCESSUS DISCIPLINAIRE

18. Aux fins du présent code d'éthique des administrateurs, l'autorité compétente pour agir est le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif, et ce, conformément à l'article 37 du *Règlement sur l'éthique*.

19. L'administrateur du MNBAQ à qui l'on reproche des manquements à l'éthique ou à la déontologie peut être relevé provisoirement de ses fonctions, avec rémunération, dans le cas du directeur général du MNBAQ, afin de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave.

20. Le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif fait part à l'administrateur du MNBAQ des manquements reprochés ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée et l'informe qu'il peut, dans les sept (7) jours, lui fournir ses observations et, s'il le demande, être entendu à ce sujet.

21. Sur conclusion qu'un administrateur du MNBAQ a contrevenu aux règles d'éthique et de déontologie prévues à la *Loi sur les musées nationales* ou au *Règlement sur l'éthique* ou au présent code d'éthique des administrateurs, cet administrateur peut se voir imposer une sanction par le secrétaire général du Conseil exécutif (réprimande ou suspension maximale de trois (3) mois) ou voir son mandat révoqué par le gouvernement.

Dans le cas où le directeur général fait l'objet d'une révocation, le secrétaire général du Conseil exécutif peut immédiatement le suspendre sans

rémunération pour une période d'au plus trente (30) jours.

22. Toute sanction imposée à un administrateur du MNBAQ, de même que la décision de le relever provisoirement de ses fonctions, doit être écrite et motivée.

V. DISPOSITIONS DIVERSES

23. Le président du conseil d'administration doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie adoptés en vertu du présent code d'éthique des administrateurs.

24. Au terme de chaque exercice financier, un administrateur du MNBAQ doit fournir au secrétaire du conseil d'administration une déclaration de ses intérêts et divulguer, le cas échéant, toute situation pouvant remettre en question son statut d'administrateur indépendant. Il doit de plus indiquer toute autre fonction occupée dans un autre organisme ou entreprise au terme de l'exercice financier visé. Il peut également être appelé à cette occasion à fournir d'autres informations, dont notamment les renseignements requis par le MNBAQ pour la préparation des états financiers.

Le secrétaire du conseil d'administration fait rapport au comité de gouvernance, d'éthique et des ressources humaines de toute situation qui pourrait constituer un conflit d'intérêts ou remettre en cause le caractère d'indépendance d'un administrateur du MNBAQ.

25. Le présent code d'éthique des administrateurs fait l'objet d'un réexamen par le comité de gouvernance, d'éthique et des ressources humaines du conseil d'administration minimalement tous les cinq (5) ans. Le réexamen du code d'éthique des administrateurs et, le cas échéant, les modifications qui y sont apportées sont soumis au conseil d'administration pour approbation.



MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC

179, Grande Allée Ouest
Québec (Québec) G1R 2H1
www.mnbaq.org

© Musée national des beaux-arts
du Québec, 2024

Le Musée national des beaux-arts
du Québec est une société d'État
subventionnée par le ministère
de la Culture et des Communications
du Québec.

Tous droits réservés. Toute reproduction,
même partielle, est interdite sans une
autorisation écrite de l'éditeur.

DÉPÔT LÉGAL

Bibliothèque et Archives nationales
du Québec

ISSN 1708-6094 (imprimé)
ISSN 1708-6108 (en ligne)
ISBN 978-2-550-98402-3 (en ligne)

Direction du projet
Marc Lajoie

Édition et coordination
Daoud Najm
Lizette Carine Pedraza Cala

Rédaction
Fabrice Alcayde
Marie-Hélène Audet
Caroline Audy
Eve-Lyne Beaudry
Annie Bérubé
Daniel Drouin
Nancy Gagné
Héloïse Kermarrec
Marc Lajoie
Bernard Lamarche
Jean-Luc Murray

**Révision linguistique
et correction d'épreuves**
Marie Parent

**Documents photographiques
et droits d'auteur**
Julie Bouffard
Lizette Carine Pedraza Cala

Conception graphique
Gauthier designers

Photographies
FMNBAQ / 93

MNBAQ / Louis Hébert
(p. 3, 4a, 9, 13, 17, 20-21, 24a, 25b, 27,
30, 32, 34a, 36-38, 44, 49a, 52, 53b,
54, 56, 57b, 63, 70b, 76, 78-80, 82a,
83-84, 97)

MNBAQ / Denis Legendre
(couverture, p. 5, 23, 25a, 43, 45-46,
49b, 50, 53a)

MNBAQ /
Emmanuelle Letendre-Levesque
(p. 4b, 7, 10, 12, 28, 33, 34b, 48, 68a,
70a, 71, 82b, 88, 90)

Geneviève Allard et Marco Dubé
(p. 72)

Stéphane Bourgeois
(p. 68b, 69, 74, 77)

Emilie Dumas
(p. 66)

Les Architectes FABG
(p. 11, 154)

Photobox Studio
(p. 24b)

Pour les œuvres
© David Altmejd
(p. 21a)

© Raymonde April
(p. 56)

© BGL
(p. 78)

© Succession A. J. Casson
(p. 76)

© Pierre Dorion
(p. 27)

© Jean-Robert Drouillard
(p. 12a)

© Succession Marius Dubois
(p. 52)

© Maria Ezcurra
(p. 17)

© Œuvres Marcelle Ferron /
CARCC Ottawa 2024
(p. 70a, 71, 82b)

© Stanley Février
(p. 3)

© Eddy Firmin dit Ano
(p. 79)

© Fondation Marc-Aurèle Fortin /
CARCC Ottawa 2024
(p. 50)

© Denis Forcier
(p. 20)

© Glenn Gear
(p. 57a)

© Succession Hans Gehrig
(p. 53a)

© Pascal Grandmaison
(p. 3, 58)

© Milutin Gubash /
CARCC Ottawa 2024
(p. 4a)

© Succession Fernand Leduc /
CARCC Ottawa 2024
(p. 21a)

© Suzelle Levasseur
(p. 28b, 29a)

© Antoine Lortie
(couverture, p. 5)

© Succession Jovette Marchessault
(p. 53b)

© Succession Jean McEwen /
CARCC Ottawa 2024
(p. 49a)

© Laïla Mestari
(p. 57b)

© Jean-Pierre Morin
(p. 13b)

© Marie-Claude Pratte /
CARCC Ottawa 2024
(p. 20, 21b)

© Succession Jori Smith
(p. 21b)

© Carl Trahan
(p. 29b)

© Succession Yves Trudeau
(p. 9)

© Bernar Venet /
CARCC Ottawa 2024
(p. 13a)

© Irene F. Whittome /
CARCC Ottawa 2024
(p. 54)

